

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX – TRAVAIL – PATRIE

MINISTRE DE L'HABITAT ET DU
DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE – WORK – FATHERLAND

MINISTRY OF HOUSING AND URBAN
DEVELOPMENT

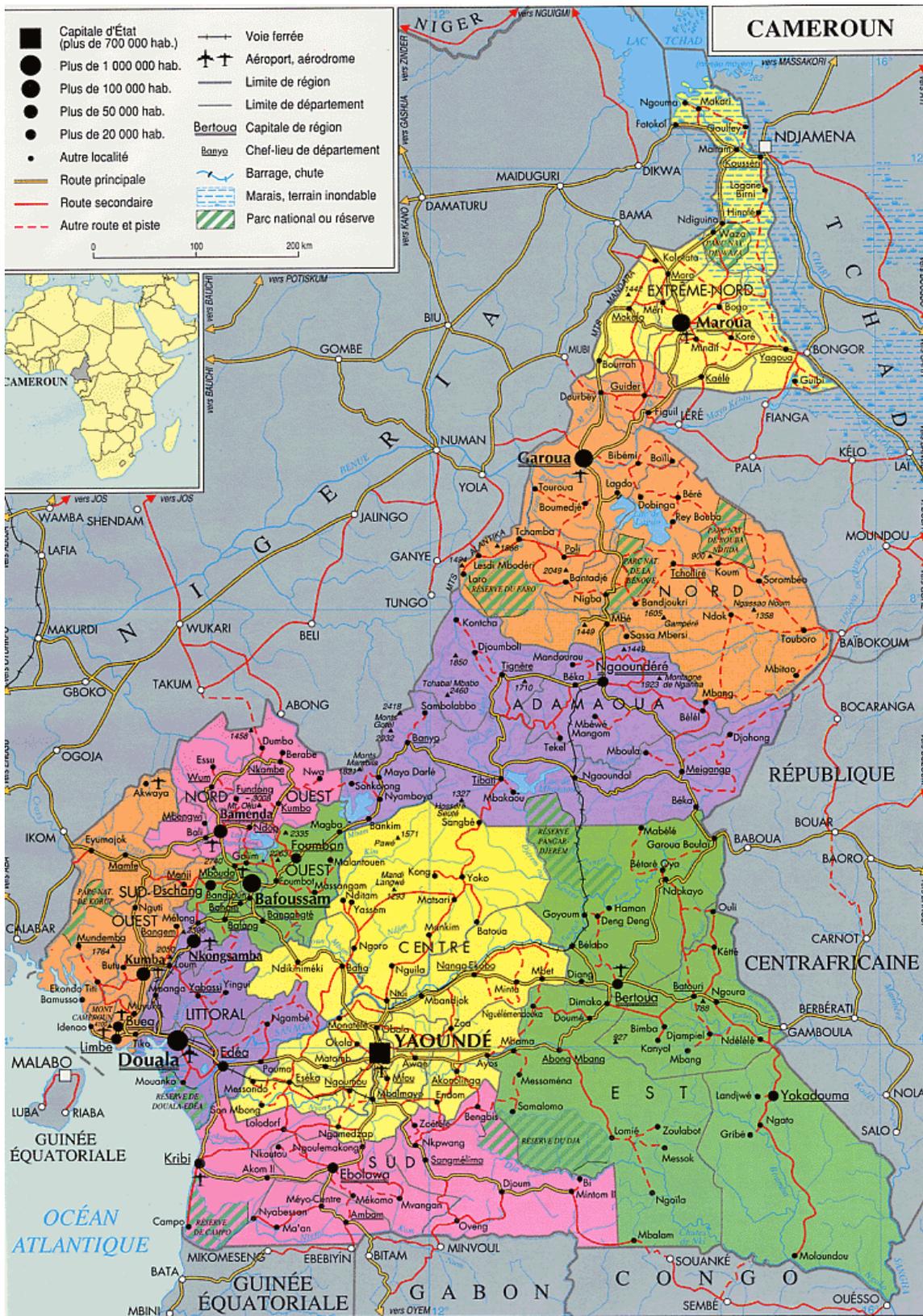
RAPPORT NATIONAL D'EXAMEN VOLONTAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ODD 11 ET DU NOUVEAU PROGRAMME POUR LES VILLES AU CAMEROUN

Octobre 2016 – Avril 2022



HABITAT III+6





Carte du Cameroun



Son Excellence M. Paul BIYA

Président de la République du Cameroun

« ...Nous allons poursuivre la mise en œuvre de ce programme d'investissements, en réduisant les disparités infrastructurelles qui existent entre les régions du pays dans différents domaines. Il n'ai pas acceptable que certaines régions aient le sentiment d'être laissées sur le bord du chemin, tandis que d'autres progressent... » : Message du Chef de l'Etat à la Nation à l'occasion de la fin d'année 2021 et du nouvel an.



Monsieur Joseph DION NGUTE
Premier Ministre, Chef du Gouvernement



Madame Célestine KETCHA Epouse COURTES
Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain



Madame Marie Rose DIBONG
*Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Habitat et du
Développement Urbain chargé de l'Habitat*

DONNEES GENERALES SUR LE CAMEROUN

Superficie	475.650 Km ²
Population	23 642 400 habitants en 2018 (BUCREP)
Capitale administrative	Yaoundé
Langues officielles	Français et Anglais
Pays frontaliers	Le Tchad au Nord-Est, la République Centrafricaine à l'Est, le Nigéria à l'Ouest, le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale au Sud.
Relief	Hautes terres (dorsale camerounaise) Plaines (littoral côtier, une partie des régions du Nord et de l'Extrême Nord).
Hydrographie	Dense (2 ^{ème} en Afrique)
Végétation	Variée (forêt, savane et steppe), 2 ^e massif forestier en Afrique.
Climat	Equatorial au Sud, tropical au Nord. Alternance saisons sèches et saisons humides.
Organisation politique	Etat unitaire décentralisé.
Organisation administrative	10 Régions, 58 Départements, 360 Communes et 14 Communautés Urbaines.
Monnaie	Franc CFA (1Euro = 656 FCFA)
PIB courant	23 486,50 milliards FCFA en 2020 (INS)
PIB/ tête	898728,372 FCFA en 2020 (INS)
Taux d'inflation	2,5% en 2019 et 2020 (INS)
Indice de prix à la consommation	2,2% en 2016 (INS)
Taux de pauvreté	33,0% en 2020 (INS)
Taux de chômage	2,6% en 2016 (INS)
Taux d'accroissement de la population	2,6% depuis 2010
Espérance de vie à la naissance	58 ans en 2021 (OMS)
Taux de mortalité infanto-juvénile	80 en 2018 (OMS)
Rapport de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	406 en 2018
Taux d'urbanisation	60% en 2021
Nombre de villes	312 en 2005, avec 17 villes d'au moins 100 000 habitants (BUCREP)

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	x
LISTE DES TABLEAUX	xii
LISTE DES GRAPHIQUES.....	xiii
LISTES DES FIGURES.....	xiv
LISTE DES PHOTOS.....	xv
DECLARATION LIMINAIRE.....	1
RESUME EXECUTIF	4
INTRODUCTION.....	16
CHAPITRE 1 : METHODOLOGIE ET PROCESSUS D'ELABORATION.....	18
1.1. <i>Mise en place d'une équipe de coordination</i>	<i>18</i>
1.2. <i>Revue documentaire</i>	<i>18</i>
1.3. <i>Collecte des données auprès des acteurs</i>	<i>18</i>
1.4. <i>Exploitation de l'ensemble des données et rédaction du rapport</i>	<i>19</i>
1.5. <i>Validation du rapport.....</i>	<i>19</i>
CHAPITRE II : PRESENTATION DU CAMEROUN	20
2.1. <i>Situation géographique.....</i>	<i>20</i>
2.2. <i>Situation démographique</i>	<i>21</i>
2.3. <i>Contexte institutionnel et politique.....</i>	<i>22</i>
2.4. <i>Contexte économique et sécuritaire</i>	<i>22</i>
2.5. <i>Stratégies de développement du Cameroun.....</i>	<i>24</i>
2.5.1. <i>Vision 2035.....</i>	<i>24</i>
2.5.2. <i>Stratégies sectorielles et Plan Triennal 2019-2021</i>	<i>24</i>
2.6. <i>Stratégie Nationale de Développement (SND30).....</i>	<i>25</i>
CHAPITRE III : PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ODD 11 ET DU NOUVEAU PROGRAMME POUR LES VILLES AU CAMEROUN	26
3.1. <i>Inclusion sociale et élimination de la pauvreté.....</i>	<i>26</i>
3.1.1. <i>Élimination de la pauvreté sous toutes ses formes, atténuation des inégalités dans les zones urbaines.....</i>	<i>26</i>
3.1.2. <i>Renforcement de l'inclusion sociale des groupes vulnérables.....</i>	<i>28</i>
3.1.3. <i>Accès aux espaces publics (rues, trottoirs, pistes cyclables).....</i>	<i>33</i>
3.2. <i>Accès à un logement adéquat.....</i>	<i>34</i>
3.2.1. <i>Accès à un logement adéquat et abordable.....</i>	<i>34</i>
3.2.2. <i>Accès à des options de financement de logements durables.....</i>	<i>38</i>

3.2.3.	Etablissement de la sécurité d'occupation	39
3.2.4.	Mise en place des programmes d'amélioration des bidonvilles	41
3.3.	Accès aux services urbains de base	45
3.3.1.	Accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'élimination des déchets solides.	45
3.3.2.	Accès à un système de transport public sûr et efficace	49
3.4.	Économie urbaine inclusive	51
3.4.1.	Emploi productif pour tous, y compris pour les jeunes,.....	51
3.4.2.	Economie informelle	54
3.4.3.	Soutien des Petites et Moyennes Entreprises, Promotion d'un environnement favorable, équitable et responsable pour les entreprises et l'innovation.....	55
3.5.	Prosperité durable pour tous les postes.....	58
3.5.1.	Diversification de l'économie urbaine et promotion des industries culturelles et créatives	58
3.5.2.	Développement des compétences techniques et entrepreneuriales pour prospérer dans une économie urbaine moderne.	58
3.6.	Résilience, atténuation et adaptation des villes et des établissements humains.....	60
3.6.1.	Mise en œuvre des actions de limitation de l'étalement urbain, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.	60
3.6.2.	Développement des systèmes pour réduire l'impact des catastrophes naturelles et d'origine humaine.	62
3.7.	Gestion de l'utilisation durable des ressources naturelles pour des villes intelligentes qui tire parti de la numérisation, des énergies et des technologies propres.	64
3.8.	Construire la structure de gouvernance urbaine : Établir un cadre de soutien	67
3.8.1.	3.8.1. Décentralisation pour permettre aux gouvernements locaux et sous-nationaux d'assumer les responsabilités qui leur incombent.....	67
3.8.2.	Approches participatives, tenant compte de l'âge et du sexe en matière de politique et de planification urbaines.....	70
3.8.3.	Participation des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux de décision	71
3.9.	Planification et gestion du développement de l'espace urbain.....	73
3.9.1.	Mise en œuvre des politiques de développement territorial intégrées et équilibrées.....	73
3.9.2.	Culture comme composante prioritaire de la planification urbaine	77
3.10.	Mise en œuvre des extensions urbaines planifiées et le remplissage, la rénovation urbaine et la régénération des zones urbaines	79
3.10.1.	Amélioration les capacités de planification et de conception urbaines, ainsi que la formation des urbanistes à tous les niveaux de l'administration.....	80
3.10.2.	Moyens de mise en œuvre.....	82
3.11.	Développement des capacités.....	82
3.11.1.	Possibilités de développer la coopération entre les villes	82
3.11.2.	Engagement des associations de collectivités locales en tant que promoteurs et fournisseurs du développement des capacités.....	83
3.11.3.	Mise en œuvre des programmes de développement des capacités en matière de planification et de gestion financières.....	83
3.12.	Technologies de l'Information et Innovation.....	84

3.12.1. Accroître le déploiement des technologies et des innovations de pointe pour améliorer la prospérité partagée des villes et des régions.....	84
3.12.2. Mise en œuvre des outils numériques, notamment des systèmes d'information géospatiale pour améliorer la planification urbaine et territoriale, l'administration des terres et l'accès aux services urbains	86
3.13. Réponse à la pandémie de COVID 19.....	87
3.14. Suivi et examen de l'Agenda 2036	89
CONCLUSION	91
BIBLIOGRAPHIE	I
ANNEXES	II
Annexe 1 : Formulaire	II
Annexe 2 : Indicateurs	XXI
Annexe 3 : Equipe de rédaction	XXII

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BIP	Budget d'Investissement Public
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
CAMTEL	Cameroon Télécommunications
CAMWATER	Cameroon Water Utilities Corporation
CAVIE	Enquête Cadre de Vie
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CEREG	Centre d'Etude et de Recherche en Economie et Gestion
CFC	Crédit Foncier du Cameroun
CNUEH	Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CU	Communauté Urbaine
CUD	Communauté Urbaine de Douala
CUY	Communauté Urbaine de Yaoundé
CVUC	Communes et Villes Unies du Cameroun
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EDSC	Enquête Démographique de Santé au Cameroun
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
ENEO	Energy of Cameroon
FEICOM	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention intercommunale
INS	Institut National de la Statistique
MAETUR	Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux
MINAC	Ministères des Arts et de la Culture
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINDCAF	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINHDU	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINFI	Ministère des Finances
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINTP	Ministère des Travaux Publics

MINT	Ministère des Transports
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONACC	Observatoire National sur les Changements Climatiques
ONEFOP	Centre d'Etude et de Recherche en Economie et Gestion
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'Égalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes
ONJ	Observatoire National de la Jeunesse
PACDDU	Programme d'Appui aux Capacités de Développement Urbain
PADY	Projet d'Assainissement de la ville de Yaoundé
PANEJ	Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes
PDU	Plan Directeur d'Urbanisme
POS	Plan d'Occupation des Sols
PGU	Programme de Gouvernance Urbaine
PSU	Plan Sommaire d'Urbanisme
PIB	Produit Intérieur Brut
PDVIR	Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes
PDUE	Projet de Développement des secteurs Urbain et de l'approvisionnement en Eau
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PNFMV	Programme National de Formation aux Métiers de la Ville
PPAB	Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles
REDD	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
PTF	Partenaire Technique et Financier
PULCI	Projet d'Urgence de Lutte Contre les Inondations
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SIC	Société Immobilière du Cameroun
SND	Stratégie Nationale de Développement
VRD	Voiries et Réseaux Divers
ZEP	Zones d'Éducation Prioritaire

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3. 1 Répartition du nombre d'emplois créés entre 2020 et 2021 par région et selon les acteurs.....	27
Tableau 3. 2 Répartition des logements du Programme de Construction des cités municipales.	38
Tableau 3. 3 Evolution du nombre et pourcentage de titres fonciers délivrés par immatriculation directe entre 2016-2022, selon le sexe.	40
Tableau 3. 4 : Nombre de jeunes insérés à partir du FNE.	53
Tableau 3. 5 : Répartition des entreprises par types.....	56
Tableau 3. 6. Évolution des PME créées en lignes de 2016 à 2020, selon la ville et le sexe ..	57
Tableau 3. 7. Dépenses publiques du Cameroun en matière de préservation, protection et conservation du patrimoine culturel et naturel de 2017 à 2022.	78

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 3. 1 Evolution du taux brut de scolarisation (%) au Cameroun entre 2016 et 2021	31
Graphique 3. 2. Niveau d'instruction de la population de 6 ans ou plus selon le sexe en 2018	32
Graphique 3. 3 Nombre total de promoteurs immobiliers par région en 2022.....	54
Graphique 3. 4 Evolution du nombre de promoteurs immobiliers autorisés à exercer sur l'ensemble du territoire National entre 2016 et 2021	55
Graphique 3. 5 Nombre de personnes formées dans la formation professionnelle par année.	59
Graphique 3. 6. Evolution de la proportion des femmes responsables dans les services centraux des Ministres et assimilés	72
Graphique 3. 7 Nombre de villes disposant des DPU par type en 2022	75
Graphique 3. 8 : Evolution du nombre de PCD entre 2016 et 2022.....	76
Graphique 3. 9 Evolution par nature des appuis alloués (en millions de FCFA) au CTDs par l'Etat dans le domaine culturel sur la période 2017-2021	78

LISTES DES FIGURES

Figure 3. 1 : Cadre logique pour la mise en cohérence des différents documents de planification	76
Figure 3. 2 : Réseau de transport international de la CAMTEL.	84
Figure 3. 3 : Réseau actuel de transport -National.....	85
Figure 3. 4 : Réseau de transport National-Projet ENEO	86

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Collecte, conditionnement et acheminement des déchets par les jeunes dans le cadre du PPAB.	42
Photo 2 : Recyclage des déchets plastiques en pavés par la Fondation « Cœur d'Afrique ». 66	
Photo 3 : Recyclage des déchets plastiques en flocons et sangles PET par la société « Namé Recycling Sarl ».....	66

DECLARATION LIMINAIRE

Dans un élan de solidarité planétaire aux côtés des pays membres des Nations Unies, **S.E.M. Paul BIYA, Président de la République, Chef de l'Etat** du Cameroun, est l'un des premiers Présidents africains à s'être engagé dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable de l'agenda 2030, adopté en septembre 2015 à New-York.

En Octobre 2016 à Quito en Equateur, le Cameroun prenait part à la Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Urbain dénommée « **HABITAT III** », événement au cours duquel le « **Nouveau Programme pour les Villes** » a été adopté. Ce Nouveau Programme pour les Villes (Agenda 2036) prend en compte les ODD et l'agenda 2063 de l'Union Africaine dont l'ambition est d'éradiquer la pauvreté, favoriser l'avènement des sociétés pacifiques et préserver la planète pour les générations futures.

En effet, l'avenir est urbain. Selon les estimations des Nations-Unies d'ici 2030, plus de 8,1 milliards de personnes soit 95, 29% de la population mondiale habiteront les villes. A l'ère d'une urbanisation galopante sans précédent, le monde a réalisé que les villes et communautés qui constituent **l'ODD11** méritent une attention particulière, pour leur permettre de jouer leur rôle d'accélérateurs dans l'atteinte des ODD en général. Le Cameroun est concerné, nos villes contribuent à 60% du Produit Intérieur Brut national.

Le Gouvernement à travers le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) et avec l'appui du Système des Nations-Unies, a conduit en 2015 le processus de contextualisation des ODD. A cet effet, le Ministère en charge des questions urbaines a été responsabilisé dans le suivi de la mise en œuvre de l'ODD 11, en relation avec les administrations concernées. Les Nations-Unies ont par ailleurs désigné les structures nationales en charge des questions urbaines pour conduire le processus de suivi-évaluation du Nouveau Programme pour les Villes suivant une démarche participative, pour une prise en compte des paradigmes du développement durable dans les politiques urbaines, la planification et la gestion du développement spatial, la mise en place des structures de gouvernance urbaine, la législation et la réglementation urbaines, le système de financement et la mise en œuvre locale, afin de rendre les villes inclusives, sûres et résilientes.

Au regard de la multiplicité des acteurs qui agissent dans la ville, cette responsabilité confiée à la structure dont j'ai la charge nécessite une mobilisation tous azimuts des différents acteurs urbains (publics, privés, sociétés civiles, partenaires techniques et financiers), appelés plus que par le passé à initier des actions concertées et cohérentes, en droite ligne des politiques et stratégies nationales et adaptées aux mutations politiques, économiques et sociales de l'heure.

Dans cette synergie d'actions, l'Etat tend la main à toutes les composantes et à toutes les couches sociales, pour ainsi répondre aux besoins réels de la population sans laisser

personne de côté. Pour cela, l'appropriation du Nouveau Programme pour les Villes à tous les niveaux (central et local) est un impératif et la mise en place d'un cadre national inclusif pour le suivi de la mise en œuvre de l'ODD11 et du Nouveau Programme pour les Villes est cruciale.

En s'inscrivant en 2022 aux travaux de l'Assemblée Générale de l'ONU prévu le 28 avril 2022 à New-York sur l'évaluation des rapports nationaux volontaire sur la mise en œuvre de l'ODD 11 et du Nouveau Programme pour les Villes, nous avons voulu, au nom du Chef de l'Etat et du Gouvernement tout entier, réaffirmer l'engagement du Cameroun à œuvrer à l'amélioration des conditions de vie des populations et à tirer profit des meilleures pratiques nationales, régionales et locales, pour identifier les solutions aux défis et contraintes susceptibles d'entraver la marche harmonieuse de notre pays vers une réalisation satisfaisante de l'ODD11 et du Nouveau Programme pour les Villes.

Aussi, la démarche retenue pour l'élaboration du Rapport d'examen Volontaire du Cameroun sur la mise en œuvre de l'ODD11 et du Nouveau Programme pour les Villes intitulé « **VNR HABITAT III+6** », a mis un point d'honneur sur la participation de tous les acteurs et a abouti au présent rapport qui présente les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ODD 11 et du Nouveau Programme pour les Villes, les leçons apprises et défis à relever, ainsi que les perspectives pour une plus grande dynamique dans leurs mises en œuvre au Cameroun.

En exprimant au nom du Gouvernement, ma profonde gratitude à l'ensemble des acteurs qui ont contribué à l'élaboration de ce premier Rapport, permettez-moi de noter que les résultats atteints pendant les six dernières années sont importants sur le plan institutionnel, politique, stratégique et infrastructurel. Le Gouvernement enregistre des progrès notamment dans la promotion d'un environnement propre à travers la campagne et les prix nationaux d'hygiène et de salubrité, ainsi que les meilleures pratiques des collectivités locales sur la localisation des ODD (prix FEICOM). Cependant, beaucoup reste à faire en matière d'urbanisme et d'habitat pour rendre nos villes durables et compétitives.

Le principal défi auquel notre pays fait face concerne la mobilisation des ressources et les partenariats adéquats, pour le financement d'une urbanisation rapide et mal maîtrisée, ainsi que le renforcement du système de production des données pour le suivi-évaluation des indicateurs. A cet égard, le Cameroun suggère aux pays africains de :

- mettre un accent sur la planification urbaine inclusive et résiliente à travers notamment le renforcement de la coordination dans la production des statistiques sur le milieu urbain et des outils de planification urbaine entre les départements ministériels chargés de la gestion foncière, de

l'aménagement du territoire et de l'habitat, pour une meilleure transformation structurelle ;

- renforcer la synergie et les partenariats entre les acteurs publics, privés et la société civile, ainsi que l'action des CTD en faveur de la mobilité urbaine, du développement des activités génératrices de revenus en zones rurales, de la création d'emplois, de la collecte et du recyclage des déchets, de l'aménagement des espaces verts et d'un contrôle rigoureux de l'occupation anarchique.

S'agissant de la position du Cameroun à l'égard de la réunion de Haut niveau :

- nous envisageons de poursuivre la coordination et le partenariat multipartites pour la fourniture des logements adéquats et abordables aux ménages à faible revenu;
- le Gouvernement a hâte de faciliter l'appropriation et la poursuite de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les Villes dans les communautés d'Afrique centrale en collaboration avec d'autres Etats membres.

RESUME EXECUTIF

L'année 2015 a été marquée par l'adoption de l'agenda 2063 « l'Afrique que nous voulons » et du Programme mondial pour le développement durable à l'horizon 2030. En octobre 2016 à Quito, le monde a adopté le Nouveau Programme pour les Villes dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Urbain, dénommée « HABITAT III ».

Chaque pays avait alors la latitude de s'organiser pour la mise en œuvre de ces agendas en tenant compte de son contexte et de ses spécificités.

Dans cette perspective, le Gouvernement entend renouveler son engagement en faveur des ODD, à travers l'élaboration d'une contribution nationale volontaire sur la mise en œuvre de l'ODD 11 et du Nouveau Programme pour les Villes, à l'Assemblée Générale des Nations-Unies qui aura lieu le 28 avril 2022 à New-York.

La méthodologie ayant encadré la préparation de la participation du Cameroun à cette importante rencontre s'est déclinée en quatre principales phases :

- la mise en place d'une équipe de coordination du processus ;
- la revue documentaire et la collecte des données et informations sur l'état de mise en œuvre de l'ODD11 et de l'agenda 2036;
- la production du rapport ;
- la validation du rapport.

L'analyse contextuelle et situationnelle de la mise en œuvre de l'ODD11 et de l'agenda 2036 révèle que :

1. Inclusion sociale et élimination de la pauvreté

En ce qui concerne **l'élimination de la pauvreté et l'atténuation des inégalités dans les zones urbaines**, selon les projections élaborées en 2014 par l'INS, le taux de pauvreté au Cameroun est passé de 35,9% en 2016 à 33,0% en 2020. Le Taux de chômage au niveau national est estimé à 2,6% en 2016, soit 6,7% en zone urbaine. L'accroissement de l'offre d'emplois décents constitue l'un des défis à relever pour inverser la tendance du chômage et du sous-emploi. Pour lutter contre le sous-emploi, le Gouvernement a opté pour une migration de la main d'œuvre du secteur informel vers le secteur formel. Le développement de nouveaux modes de consommation et de production durables est perçu comme une

opportunité, pour générer un potentiel de création de nouveaux emplois et de transformation des emplois existants.

En matière d'inclusion sociale, le taux brut de scolarisation de la jeune fille au primaire est passé de 118% en 2016 à 126% en 2017, et 108,3% en 2019. En 2018, s'agissant du niveau d'instruction, l'écart est maintenu en faveur des hommes aux niveaux primaire, secondaire et supérieur. En plus de la Politique Nationale Genre (2010-2020) qui vise la promotion et l'intégration du genre et/ou l'égalité des sexes dans tous les secteurs de développement, les instruments juridiques existants en matière de protection de la femme ont été renforcés à travers : la Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre (2017-2020) et le profil genre pays (2020) ; le Plan d'Action National de mise en œuvre des Résolutions 1325 et Connexes du Conseil de Sécurité sur Femmes-Paix et Sécurité (2018-2020).

S'agissant de l'accès aux espaces publics, le Cameroun fait face à une insuffisance des espaces publics dans les villes et campagnes. Il n'existe pas de situation de référence à l'échelle nationale en matière d'espaces publics urbains. Le Gouvernement et les CTD investissent une part importante de leurs budgets pour la construction, la réhabilitation et l'entretien des routes rurales et urbaines, ainsi que des espaces verts et de détente. Les données existantes au MINH DU sur la voirie des villes de Bafoussam, Bertoua, Kribi, Ebolowa et Nkongsamba datent de 2021, celles des villes de Bafang, Bafia, Garoua, Maroua, ainsi que de deux (02) communes (Pète-Bandjoun, Yaoundé 2e) ont été collectées en 2017. Ces données révèlent que les voiries sont pour la plupart dépourvues de pistes cyclables. Certaines voiries ne disposent pas de trottoirs. L'adressage des rues n'est pas encore suffisamment implémenté par les communes.

Les défis à relever pour éliminer la pauvreté sont notamment d'obtenir une véritable transformation structurelle de l'économie du pays et rendre plus visible le développement social inclusif en milieu rural et urbain. L'Etat entend poursuivre la promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique, ainsi que le renforcement du cadre de promotion et de protection des droits de la femme, des jeunes et des enfants.

2. Accès à un logement adéquat

S'agissant du logement adéquat et abordable, le déficit en 2016 est estimé à 1 389 342 logements. 49% de logements sont construits en matériaux définitifs, 34,0% en matériaux semi-définitifs et 17,3% en matériaux provisoires. Le taux de mal-logement est estimé à 19,1%. On estime à 40,3% la proportion de ménages

vivant dans des logements décents (*source : SND30, page 166*). Les difficultés liées à : l'accès au foncier par l'Etat du fait de l'accaparement des terres par les populations, ainsi qu'au crédit pour les promoteurs immobiliers et les populations à revenus modestes ; le coût élevé de l'expertise immobilière et la cherté des matériaux, sont quelques facteurs qui justifient le coût élevé d'un logement décent au Cameroun. Le programme gouvernemental de construction de 10 000 logements sociaux et d'aménagement de 50 000 parcelles constructibles en cours de mise en œuvre est réalisé à 50.23% et totalise 2980 logements achevés au 24 septembre 2021. Une Politique Nationale de l'Habitat (PNH) a été élaborée en 2018. En plus de ces opérations phares, plusieurs opérateurs privés nationaux et internationaux accompagnent l'Etat.

En ce qui concerne l'accès à des options de financement de logements durables, le Gouvernement à travers le MINHDU a signé en 2021 un Accord avec Shelter Afrique pour la construction de 3000 logements sociaux. Le CFC propose des produits attrayants pour permettre l'accès des promoteurs immobiliers et des populations à revenus modestes au crédit. Un programme de construction des cités municipales est en cours, en vue de renforcer l'offre de logements décents dans les villes secondaires.

Quant à l'établissement de la sécurité d'occupation, l'enquête EC-ECAM 2016 révèle que plus d'un ménage sur deux (54,9%) sont propriétaires de leurs logements. Plus d'un ménage sur quatre (28,1%) sont locataires. Cette proportion est légèrement plus élevée dans la ville de Yaoundé (58,7%) que dans les autres villes du pays. Parmi les propriétaires, environ 29% détiennent un titre foncier et un PC ou un PI. Les commissions de délivrance des actes administratifs d'urbanisme instituées par le Gouvernement ne fonctionnent pas de manière optimale.

Pour la mise en place des programmes d'amélioration des bidonvilles, le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB) engagé en 2009 dans les quartiers pilotes de Nkolbikok (Yaoundé 6) ; Afan-Mabe (Kribi 2) et Sisia (Bamenda 3), a inspiré l'élaboration d'une stratégie nationale d'amélioration des bidonvilles, en voie de finalisation. Le Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) qui a démarré en 2019 avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale cible 651 000 personnes à sortir des bidonvilles. En perspectives, la politique prévoit notamment : la création du Conseil National de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'aménagement du territoire (CNUHAT) et d'un Fonds Spécial pour l'Habitat Social, pour des besoins de mobilisation des ressources.

3. Accès aux services urbains de base

Selon l'enquête EC-ECAM 4 en 2016, l'eau potable est accessible à près de 3 citadins sur 4 (contre 61,5% en 2014), 72,9% en 2018. Mais, seulement 55% des ménages pauvres y ont accès, contre 77% des ménages non pauvres. Seuls 25% des ménages urbains disposent d'un branchement individuel. Les ménages pauvres résident en moyenne à 2,5 km d'un point de branchement au réseau d'eau.

Pour améliorer l'offre en eau et électricité, le Gouvernement a construit des barrages hydroélectriques en cours de mise en service (Mekin, birni), des centrales thermiques et, avec l'appui de ses partenaires, a construit des forages et explorent des formes alternatives d'énergies (solaire, éolienne) pour suppléer au déficit. Concernant les deux grandes métropoles où les besoins journaliers évoluent très rapidement, on peut mentionner le projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé (PAEPYS) sous financement chinois, évalué à 399 milliards de FCFA pour 300 000 m³/jour).

En matière d'assainissement, l'enquête EC-ECAM 4 en 2016 révèle que le taux des personnes se lavant les mains avec de l'eau et du savon, qui était de 14,9% en 2014 est passé à 28,8% en 2017.

En matière d'évacuation des ordures ménagères, le volume total des déchets produits ou collectés dans les villes n'est pas connu. Seules les villes de Douala, Yaoundé, Edéa et Dschang disposent de décharges réunissant les conditions minimales. D'une manière générale, malgré les moyens déployés par l'Etat et les municipalités, l'absence d'un service de pré-collecte rend le service offert à la population largement insuffisant. Toutefois, l'Etat s'est efforcé à renforcer les capacités de la principale société en charge de la collecte des ordures ménagères.

S'agissant de l'évacuation des eaux pluviales, le problème des inondations se pose avec acuité dans certaines régions du pays. Des actions sont menées pour réduire la fréquence et la sévérité des inondations. Des études de drainage sont menées et des drains sont construits annuellement par le MINH DU et les CTD dans les villes. Le Projet de Drainage de la Ville de Douala (PDVD) et le projet PADY (Projet d'Assainissement de Yaoundé), qui visent notamment l'amélioration des moyens de lutte contre les inondations sont en cours.

Pour l'accès à un système de transport public sûr et efficace, le Cameroun fait partie des pays élus au projet « Mobilise Your city » qui concilie mobilité et protection du climat. Un programme national couvrant la période 2022-2032 a

été élaboré pour améliorer la mobilité urbaine. Un Cadre Stratégique de gestion de la Mobilité Urbaine a été élaboré en 2019.

En somme, l'accès à l'eau et à l'électricité reste à améliorer. La gestion des déchets solide est une véritable gageure. Les modes de transport sont diversifiés mais nécessitent d'être mieux structurés et complétés par des systèmes plus performants et écologiques. La SND30 à ce sujet prévoit : la promotion et le développement des transports collectifs de masse dans les grandes agglomérations (notamment à Douala et Yaoundé) ; la réforme du cadre légal et réglementaire de la gestion des déchets centrée sur la libéralisation du marché et la pénalisation de l'insalubrité.

4. Économie urbaine inclusive

S'agissant de **l'emploi productif**, la population inactive en milieu urbain et rural est constituée en majorité des personnes en cours de scolarité (72,3% et 60,2%) (INS-EDS, 2018). La population active occupée est composée de 52,2% d'hommes et de 47,8% de femmes. En milieu urbain, l'on retrouve 56,3% d'hommes et 43,7% de femmes contre 50,1% d'hommes et 49,9% de femmes en milieu rural (CEREG, 2021). Le PIB réel par personne occupée était de 1 161 055,43 milliards de Francs CFA en 2016. Il a évolué pour atteindre 183 880 98 milliards de Francs CFA en 2017, 1 223 306,41 milliards de Francs CFA en 2018, 1249 028,87 milliards de Francs CFA en 2019 et 1 231 134 76 milliards de Francs CFA en 2020.

Le Gouvernement a mis sur pied plusieurs programmes/projets et structures spécialisées pour l'insertion socioéconomique des jeunes urbains, notamment le Fonds National d'Insertion des Jeunes (FONIJ) qui enregistre à date 404 projets jeunes financés pour 1212 emplois. Pour sa contribution à l'emploi jeune entre 2016 et 2022, le MINHDU a formé et inséré 335 jeunes dans le cadre de ses travaux HIMO.

Pour **l'économie informelle**, la part de l'emploi informel dans le secteur non agricole était de 72,2% en 2016. Les femmes enregistrent la proportion la plus élevée (76,1%) relativement à celle des hommes (69,1%).

S'agissant du **Soutien des Petites et Moyennes Entreprises**, la part du chiffre d'affaire des PME dans le chiffre d'affaire des entreprises est de 30% en 2017. Le tissu productif est marqué par la prédominance de Très Petites Entreprises (TPE) et Petites Entreprises (PE) qui représentent 98,5% de l'ensemble des entreprises. Le principal défi est celui de développer d'autres incitations au développement des entreprises et à l'emploi des jeunes. Des mesures sont en cours pour une

simplification des procédures de réduction des délais de délivrance d'un titre foncier à 72 heures, telles que la création d'un guichet unique de facilitation des transactions foncières opérationnel à Yaoundé et à Douala.

5. Prospérité durable pour tous les postes

S'agissant de la **diversification de l'économie urbaine et la promotion des industries culturelles et créatives**, la loi n°2020/011 du 20 juillet 2020 régissant les associations artistiques et culturelles au Cameroun vise à structurer le secteur des arts et de la culture en corps de métier, l'organisation des festivals d'envergure, l'élaboration de la cartographie des industries culturelles et créatives, la mise en place d'un compte satellite de la culture (la conception des indicateurs sociaux culturels).

Pour le **Développement des compétences techniques et entrepreneuriales**, entre 2017 et 2021, 244 905 personnes ont reçu une formation professionnelle. Le Gouvernement a mis en place des outils pour le renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales, orientées vers les jeunes pour créer les opportunités d'emplois et renforcer l'entrepreneuriat jeune. Grâce aux initiatives du FNE entre 2016 et 2020, 252 722 jeunes ont été insérés dans le monde du travail.

6. Résilience, atténuation et adaptation des villes et des établissements humains

S'agissant de **l'étalement urbain et des adaptations aux changements climatiques**, les villes camerounaises s'étalent sans limites. Le pays subit les effets de la désertification, aggravée dans la partie septentrionale par les feux de brousse. Entre 2017 et 2018, plus de 4 270 000 plans ont été mis en terre pour restaurer les zones dégradées de la zone soudano sahélienne, avec un taux de régénération moyenne d'environ 65%. Selon l'OMS en 2016, le taux de mortalité normalisé selon l'âge attribué à la pollution de l'air domestique était de 141 décès pour 100 000 habitants en 2016. Le taux de mortalité attribué à l'eau insalubre, à l'assainissement insalubre et au manque d'hygiène était de 45,2 décès pour 1000 habitants. Le Gouvernement a investi un montant de 360 millions de FCFA en financement extérieur et 50 millions de FCFA en financement propre en 2017 pour l'amélioration de la résilience des populations aux effets des changements climatiques. L'Observatoire sur les changements climatiques (2019) et une Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (2020) ont été élaborés. L'Etat a par ailleurs lancé une étude sur l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre des politiques de transport bas carbone.

En ce qui concerne le **développement des systèmes pour réduire l'impact des catastrophes naturelles et d'origine humaine**, les documents de planification urbaine prescrivent notamment les zones inconstructibles sauf prescription spéciale, les terrains exposés à un risque naturel (inondation, érosion, éboulement, séisme, etc.). Le MINAT a enregistré environ 20 cas d'inondations, 13 morts, 6 disparus et d'importants dégâts matériels en 2022. Des actions sont menées par le Gouvernement et ses partenaires à l'instar d'ONU-Habitat dans le cadre du soutien au renforcement des efforts de relèvement et de résilience par le biais de NEXUS humanitaire, paix et développement à Zamai et Fotokol dans la Région de l'Extrême-Nord, visant l'amélioration des conditions de vie et des moyens de subsistance des populations vulnérables résidant dans deux municipalités de la région de l'extrême-nord touchées par des crises multiples.

Le Gouvernement s'emploie davantage à : renforcer les capacités des institutions chargées de la veille climatique et opérationnaliser le dispositif de veille, de prévention et de riposte aux effets des changements climatiques ; intensifier les actions de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la pollution.

En ce qui concerne la **gestion de l'utilisation durable des ressources naturelles**, un Plan d'Action National de Gestion des Zones Marines et Côtières a été élaboré, avec plus de 20 000 plants de palétuviers transplantés. Dans sa démarche, le Gouvernement entend notamment promouvoir les actions de reboisement et améliorer l'information sur l'état de la ressource forestière, élaborer des cartes d'aptitude des sols et pédologiques pour une meilleure connaissance et exploitation des sols.

7. Construire la structure de gouvernance urbaine

S'agissant de la **décentralisation**, la loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées adopté le 24 décembre 2019, fixe le cadre.

Pour les **approches participatives en matière de politique et de planification urbaine**, la loi régissant l'urbanisme prescrit la participation en disposant que tous les acteurs urbains sont associés à l'élaboration des documents de planification urbaine et à la mise en œuvre des projets urbains. Cette participation s'exerce à travers les réunions publiques, les comités de résidents et autres associations de quartiers. Le contrat de ville et le contrat plan sont des outils que le Gouvernement développe au fil des années pour renforcer le partenariat autour des communes.

En ce qui concerne la **participation des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux de décision**, le Plan d'Action National d'Appui à la Participation des Femmes à la prise de décision a été élaboré en 2018. 39 (10,83 %) femmes

maires titulaires sur la période 2020-2022. 26 femmes sont au Sénat et 61 femmes à l'Assemblée Nationale pour la période 2020-2025. Sur 8405 postes clés, 2435 (29,01 %) sont confiés aux femmes. La proportion des femmes occupant les postes de Directeur et assimilés a augmenté entre 2016 et 2019, passant de 18,88 % en 2016 à 20,80 % en 2019. En perspectives, il est envisagé de : finaliser le processus de réforme foncière en cours en accordant plus de maîtrise du foncier aux CTD et combattre la spéculation foncière ; de réformer la fiscalité locale pour diversifier et améliorer son rendement, consolider la mobilisation et les modalités de transferts effectifs des produits de ladite fiscalité aux CTD.

8. Planification et gestion du développement de l'espace urbain

S'agissant de la mise en œuvre des politiques de développement territorial, le pays dispose d'une Stratégie Nationale de Développement (SND30) élaborée en 2020. Une Politique Urbaine Nationale est en cours d'élaboration avec l'appui d'ONU-Habitat. Des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire sont en cours d'élaboration pour les 10 Régions du pays. Le Cameroun fait partie des pays pilotes du projet Urban an Rural Linkage (URL) d'ONU-Habitat. La planification urbaine est rendue systématique par l'Etat. 130 documents de planification urbaine élaborés dans les 10 Régions du pays, pour 128 municipalités sur les 374 communes que compte le Cameroun, soit 33,5% de villes couvertes. A côté des documents de planification urbaine, d'autres outils sont développés. Dans la période 2016-2022, on est passé de 249 à 360 PCD élaborés. En 2022, 100 % des communes disposent d'un PCD.

En ce qui concerne la **Culture comme composante prioritaire de la planification urbaine**, un décret de 2020 fixe les modalités d'application de la loi régissant le patrimoine culturel. Un Arrêté pris la même année classe les éléments du patrimoine culturel immatériel au patrimoine national. Dans ce cadre, des actions sont menées pour préserver, conserver le patrimoine culturel et naturel. Le Gouvernement a dépensé environ 5 481 021 771 milliards de FCFA pour la conservation, la préservation et la protection du patrimoine culturel et naturel, a appuyé 140 projets de construction, réhabilitation et de conservation du patrimoine culturel, 25 bibliothèques municipales, 54 musées d'intérêt local et 41 projets de réhabilitation de chefferies en 2017.

En ce qui concerne la **mise en œuvre des extensions urbaines planifiées et le remplissage, la rénovation urbaine et la régénération des zones urbaines**, les documents de planification urbaine prescrivent depuis 2019 la constitution des réserves foncières destinées à la mise en place des espaces verts publics, ainsi que l'aménagement des lotissements dans les périphéries. Des

concertations sont engagées entre le MINH DU et les CTD en matière de gestion de leurs extensions urbaines. L'Etat a élaboré des programmes et projets et prend des mesures pour planifier les extensions urbaines et la régénération urbaine organisée. Le Programme de constitution des réserves foncières destinées au développement des projets d'intérêt général a mis à disposition 634 991 ha sécurisés par le MINDCAF pour satisfaire la forte demande exprimée par les promoteurs des projets structurants.

Quant à l'**amélioration des capacités de planification et de conception urbaines**, un guide méthodologique en matière d'élaboration et un manuel de procédure et de suivi de l'élaboration des documents de planification urbaine ont été élaborés et validés par l'ensemble des acteurs clés de la planification urbaine au Cameroun, respectivement en 2018 et 2019. Entre 2016 et 2021, le PNFMV a formé 2191 personnels communaux dans 89 % de villes en matière de planification urbaine. L'adéquation entre planification stratégique et mise en œuvre sur le terrain reste un défi pour le Gouvernement qui entend :

- promouvoir le développement des villes secondaires de l'armature urbaine régionale pour les faire émerger en tant que pôles d'équilibre régionaux ;
- doter toutes les municipalités des outils de planification urbaine (Plan Directeur d'Urbanisation, Plan d'Occupation des Sols ou Plans Sommaires d'Urbanisation) à l'initiative des communes, renforcer les ressources humaines des BET et des CTD afin d'améliorer la qualité desdits documents et leur mise en œuvre effective, tout en veillant au respect des prescriptions d'urbanisme qui y sont contenues.

10 . Moyens de mise en œuvre

Au Cameroun, le financement de la mise en œuvre de l'agenda 2036 est porté par l'Etat central et les communes, avec le soutien de partenaires techniques et financiers, notamment : FADDEL, AFD, COMONWE ALTH, UE, GIZ, les Nations Unies et ses démembrements.

11. Développement des capacités

S'agissant des coopérations développées entre les villes, 107 CTD au total participent à des programmes de coopération décentralisée à travers des réseaux, des syndicats avec les communes locales et européennes.

En ce qui concerne **l'engagement des associations de collectivités locales en tant que promoteurs et fournisseurs du développement des capacités**, le budget des CVUC représente 1% des comptes administratifs de chaque commune et des syndicats de communes. Il s'élève à 1 607 292 000 milliards de FCFA, de 2016 à 2020. Il est chiffré à 3 718 737 503 milliards FCFA en 2021 et 3 057 112 232 milliards de FCFA en 2022.

Quant à la **mise en œuvre des programmes de développement des capacités en matière de planification et de gestion financières**, ONU-Habitat a formé une centaine de personnes à l'utilisation d'outils de financement et de revenus fonciers. Le Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR), le programme C2D, le PNFMV renforcent les capacités des services communaux pour améliorer la gestion des villes, à travers l'apport aux municipalités d'outils de gestion municipal y compris gestion de l'entretien, de collecte des revenus, de formation et d'assistance technique.

11. Technologies de l'Information et Innovation

S'agissant de **l'accroissement et du déploiement des technologies**, il faut noter une densification des stations de transmission optique et l'augmentation des capacités du réseau de transmission du réseau national. En 2016, un troisième câble sous-marin (NCSCS) s'est ajouté et relie le Cameroun et le Nigeria. Le quatrième câble sous-marin (SAIL) a été mis en service en 2021 et relie le Cameroun au Brésil. Ces aménagements ont permis à la CAMTEL de passer de 300 000 lignes de fibres optiques en 2016 à 600 000 lignes en 2021. Le taux de couverture du back bone national est de 100% pour les régions, 89,7% pour les départements et 56,9% pour les arrondissements.

En ce qui concerne la **mise en œuvre des outils numériques**, un Système d'Information Géographique sur le milieu urbain est mis en place au MINH DU depuis 2018. Un observatoire national sur l'habitat urbain et rural est en cours d'élaboration sur les villes de Douala et Batouri à travers le PDVIR. Un cadre d'échange est mis en place en 2022 entre le MINH DU, le MINTP (qui dispose d'un SIG codifié sur les routes) et les concessionnaires de réseaux, pour harmoniser l'extension des réseaux urbains et la construction/réhabilitation/entretien de la voirie, coordonner les actions sur la voirie et limiter les déplacements de réseaux à travers un partage et des échanges numériques et réguliers des informations géospatiales. Le Gouvernement entend : passer totalement de l'analogique au numérique et développer des parcs numériques ; sécuriser globalement les réseaux.

12. Réponse à la pandémie de COVID 19

Pour le relèvement post-Covid, ONU-HABITAT, le MINHDU, l'Agence Internationale de Développement Suédoise (SIDA) ont élaboré un diagnostic de la situation de la pandémie dans trois municipalités du Cameroun (Yaoundé 2, Bafoussam 3 et Douala 4), qui ont chacune élaboré des plans de relèvement autour des idées de projets parmi lesquelles cinq (05) ont été retenues pour chacune des municipalités et seront financées par lesdits partenaires.

13. Suivi et examen de l'Agenda 2036

Le Cameroun a élaboré la loi N°2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique, qui conforte la décentralisation de la production statistique. Le MINHDU a signé une Convention avec l'INS d'une part et le BUCREP d'autre part, pour un appui technique dans la production des indicateurs de performance et du NPV, ainsi qu'avec l'INC pour les données spatiales devant permettre d'étayer les rapports d'examen volontaire. Le reporting est organisé autour d'une équipe technique interne au MINHDU, élargie aux administrations publiques productrices des variables, au secteur privé et à la société civile. Les défis sont les suivants :

- produire les données statistiques et géospatiales à une fréquence régulière;
- amener les CTD à mettre en place leurs Systèmes d'Informations Géographiques, à produire les données de référence (statistique et géospatiales) sur les établissements humains et procéder à une mise à jour régulière des informations.

En perspective, il est prévu d'appuyer les communes pour une prise en compte de l'ODD11 et de l'Agenda 2036 dans la mise en œuvre de leurs projets, la mise en place et l'utilisation d'un SIG, la mise en œuvre des activités identifiées et une production régulière des informations.

RECOMMANDATIONS CLES

Les principales recommandations ci-après permettront d'améliorer les progrès dans la mise en œuvre de l'ODD 11 et du Nouveau Programme pour les Villes au Cameroun. Il s'agit de:

1. Mettre un accent sur la planification urbaine inclusive et résiliente à travers notamment le renforcement de la coordination dans la production des statistiques sur le milieu urbain et des outils de planification urbaine entre les départements ministériels chargés de la gestion foncière, de l'aménagement du territoire et de l'habitat, pour une meilleure transformation structurelle ;

2. Renforcer la synergie et les partenariats entre les acteurs publics, privés et la société civile, ainsi que l'action des CTD en faveur de la mobilité urbaine, du développement des activités génératrices de revenus en zones rurales, de la création d'emplois, de la collecte et du recyclage des déchets, de l'aménagement des espaces verts et d'un contrôle rigoureux de l'occupation anarchique ;
3. Soutenir la mobilisation des Ministres en charge de l'habitat et du développement urbain de l'Afrique Centrale pour promouvoir la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les Villes en vue de l'atteinte de l'ODD11 ;
4. Mettre en place à court terme un comité « HABITATIII » en synergie avec le comité national de suivi des ODD ;
5. Mobiliser les ressources en vue de la production des statistiques nécessaires au suivi de la mise en œuvre des ODD en général et du NPV.

INTRODUCTION

La communauté internationale à la quête du bien-être pour l'humanité a adopté en septembre 2015 la résolution 70/1 « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » qui est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité. Il s'appuie sur 17 objectifs transversaux, dont l'ODD11 consacré aux communautés et villes, s'appuie sur 10 cibles et 11 indicateurs de suivi pour « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ».

Le Programme de développement durable alimente d'autres agendas thématiques mondiaux tels que celui sur les villes, intitulé « Nouveau Programme pour les Villes » (Agenda 2036) adopté à Quito en Equateur en octobre 2016 dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Urbain, dénommée « **HABITAT III** ».

En effet, le monde ayant pris conscience du rôle crucial de moteur de croissance que doivent jouer les villes pour impulser le développement durable, l'agenda 2036 a été défini pour orienter la dimension urbaine du développement durable, sur la base de l'intégrité des territoires et avec une participation de tous les acteurs.

Chaque pays était appelé à rendre volontairement compte tous les quatre (04) ans des progrès accomplis, dans le cadre des panels de haut niveau des Nations-Unies, dont l'Assemblée Générale consacrée en 2022 à l'évaluation de la mise en œuvre de l'ODD 11 et du Nouveau Programme pour les Villes, pour partager les progrès réalisés en matière d'urbanisme et d'habitat durable, échanger sur les problèmes de développement et mieux exploiter les valeurs économiques et sociales d'une urbanisation transformée.

A cet effet, ONU-Habitat a élaboré et mis en ligne un formulaire et un document de métadonnées des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'agenda 2036, pour guider l'élaboration desdits rapports, articulés autour de 16 domaines qui en constituent l'ossature: Inclusion sociale et élimination de la pauvreté ; accès à un logement adéquat et aux services urbains de base ; économie urbaine inclusive ; économie informelle ; prospérité durable pour tous les postes ; résilience et adaptation aux changements climatiques ; gouvernance ; planification et gestion du développement spatial ; culture ; mise en œuvre des extensions urbaines planifiées ; moyen de mise en œuvre ; développement des capacités ; technologie de l'information et innovation ; et suivi-évaluation.

C'est en prélude à l'Assemblée Générale des Nations-Unies du 28 avril 2022, que le Cameroun se propose de présenter son premier rapport d'examen volontaire sur les progrès dans la mise en œuvre de l'ODD 11 et de l'agenda 2036 au Cameroun, pendant la période 2016-2022. Les données sont issues des enquêtes d'envergure nationale (ECAM, EESI, EDS, MICS...), des statistiques officielles auprès des sectorielles, des acteurs privés et de la société civile.

De manière spécifique, ce rapport vise à :

- évaluer l'état de mise en œuvre de de l'ODD11 et de l'agenda 2036 dans tous les domaines suscités;
- analyser le contexte de mise en œuvre et les défis auxquels le pays est confronté ;
- présenter les perspectives et les recommandations.

Le rapport s'articule autour des points suivants : (i) la méthodologie de l'élaboration du rapport ; (ii) le Cameroun et sa politique de développement, (iii) les progrès réalisés ; (iv) les moyens de mise en œuvre, (vi) les perspectives.

CHAPITRE 1 : METHODOLOGIE ET PROCESSUS D'ELABORATION

L'élaboration participative du Rapport National d'examen Volontaire sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ODD11 et du Nouveau Programme pour les Villes au Cameroun a observé une approche participative, déclinée comme suit :

1.1. Mise en place d'une équipe de coordination

Un groupe de travail interne a été mis en place par Madame le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain. Il comprend l'ensemble des directions techniques et projets sous tutelle du MINH DU. Il est placé sous la supervision de la Division des Etudes et la coordination technique de la structure du MINH DU en charge des statistiques. Il a bénéficié d'un appui technique d'ONU-Habitat.

De manière générale, les tâches accomplies ont conduit tour à tour à : l'élaboration d'un plan de collecte des données et d'une maquette du rapport ; la recherche documentaire ; la collecte des données manquantes auprès des structures ; le traitement et l'analyse de l'ensemble des données collectées ; la rédaction ; l'organisation de l'atelier de finalisation ; puis la validation par la haute hiérarchie du MINH DU.

1.2. Revue documentaire

Une revue documentaire a été faite au sein de l'équipe technique à travers les sites officiels des institutions nationales et internationales, les rapports d'études et d'enquêtes existants, les journaux officiels, etc. A l'issue de cette étape, un draft du rapport a été produit et présenté lors de la JMH 2021 célébrée à l'échelle mondiale au Cameroun.

1.3. Collecte des données auprès des acteurs

Les données manquantes à l'issue de la revue documentaire susvisée ont fait l'objet d'une collecte des données de source administrative. Aussi, une fiche de collecte calquée sur le formulaire de rédaction des rapports nationaux élaboré par ONU-Habitat a été administrée aux structures publiques et parapubliques (MINDDEVEL, MINDCAF, MINEPAT, MINATD, MINTP, MINEPDED, MINT, MINAT, MINAS, MINPROFF, MINIMIDT, MINPMEESA, MINANTE, MINEDUB, MINESEC, MINJEC, MINAC, MINPOSTEL, MINTOUR, MINADER, MINFI, MINJUSTICE, INS, INC, CAMTEL, CVUC) privées (ENEO, CAMWATER, SONATREL, ART, ARSEL), aux ordres

professionnels du secteur (ONUC, ONAC, ONIGC, OGEC), certaines Universités phares (Yaoundé I et II), aux CTD (10 Conseils Régionaux et 14 Communautés Urbaines) et la société civile(ASSOAL, RHC).

1.4. Exploitation de l'ensemble des données et rédaction du rapport

Les questionnaires renseignés ont été exploités, les informations ont été analysées et commentées, afin d'améliorer le premier draft produit à l'étape précédente. Un atelier multi-acteurs ayant impliqué l'ensemble des acteurs de développement notamment le Gouvernement, le secteur privé, la société civile, les métropoles de Douala et Yaoundé, ainsi que les universitaires, s'est tenu les 28 et 29 mars 2022, pour compléter les informations et valider sur le plan technique le contenu du rapport. Le document issu de l'atelier a été ensuite consolidé et soumis à la validation de la hiérarchie.

1.5. Validation du rapport

La validation stratégique du document a été faite par Madame le Ministre de l'habitat et du Développement Urbain. Une copie a été transmise dans les services du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, du Ministre des Relations Extérieures et de la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Cameroun.

CHAPITRE II : PRESENTATION DU CAMEROUN

2.1. Situation géographique

Le Cameroun communément appelé « *Afrique en miniature* » est situé en Afrique centrale, entre le 2^{ème} et le 13^{ème} degré de latitude Nord, le 9^{ème} et le 16^{ème} degré de longitude Est. Il s'étend sur une superficie de 475 650 Km², avec 98% de terres et 590 Km de côtes très découpées le long de l'Océan atlantique. Le Cameroun est limité au Nord par le Lac Tchad, au Nord-Est par la République du Tchad, à l'Est par la République Centrafricaine, au Sud par la République du Congo, la République Gabonaise et la République de Guinée Équatoriale, à l'Ouest par la République Fédérale du Nigeria. Son climat est marqué par deux grands domaines climatiques (le climat équatorial et subéquatorial au sud et les domaines tropicaux au nord). Administrativement, le Cameroun est subdivisé en dix (10) Régions placées chacune sous l'autorité d'un Gouverneur.

Le relief du Cameroun est très diversifié. Il est formé de hautes terres inégalement réparties, de plateaux et de plaines. Les hautes terres comprennent essentiellement trois ensembles : les monts Mandara, le plateau de l'Adamaoua et les hautes terres de l'Ouest. Ces hautes terres sont limitées au Nord et au Sud par la vallée de la Donga et la trouée de Bakossi, à l'Ouest par la cuvette de la Cross River et à l'Est par la plaine du Mbam. Les hautes terres sont également le lieu de nombreux sommets et massifs volcaniques dont les plus importants sont : le Mont Cameroun (4070 m), le Mont Manengouba (2 396 m), les Monts Bamboutos (2 740 m) et le Mont Oku (3 008 m). Les plaines côtières s'étalent entre l'Océan Atlantique et le plateau Sud Cameroun. Le plateau de l'Adamaoua constitue un véritable « château d'eau » pour le pays.

Dans la partie septentrionale, on observe des périodes de sécheresse plus longues et une recrudescence des inondations. Dans la zone équatoriale, les saisons de pluies s'allongent et s'étalent sur de longs mois, ce qui bouleverse les cycles de production agropastoraux. Ces changements climatiques pourraient être un obstacle à la réalisation de nombreux ODD dans la mesure où ils affectent la production agropastorale, provoque des migrations et maintien de nombreux ménages ruraux dans la précarité.

La végétation est une mosaïque qui se dégrade au fur et à mesure que l'on va vers le nord. En effet, l'on passe de la forêt équatoriale du sud à la steppe au nord. Le sud du littoral est occupé par la mangrove et les hautes terres de l'ouest par la forêt claire.

2.2. Situation démographique

Le Cameroun est un pays multiculturel, avec une population jeune et dynamique. Le pays compte plus de 230 ethnies appartenant aux grands groupes soudanais, hamites, sémites, bantous, semi bantous et aux pygmées.

Selon les données du Bureau Central de Recensement et d'Etude de la Population au Cameroun (BUCREP), la population camerounaise, qui croit à un rythme annuel moyen de 2,4%, est estimée en 2018 à 23 millions d'habitants. 50,6% de cette population est constituée des femmes tandis que 54% est constituée des jeunes de moins de 20 ans. Les jeunes de moins de 15 ans représentent 42,5% de l'ensemble de la population alors que les plus de 65 ans représentent 3,6%. Le taux d'urbanisation est évalué à un peu plus de 60% en 2021.

En fonction de l'importance numérique de l'effectif de leur population, les régions du Cameroun peuvent être classées en trois (3) grandes catégories :

- les régions les plus peuplées avec plus de 2 millions d'habitants ; ce sont les régions du Centre (3 525 664 habitants), de l'Extrême-Nord (3 480 414 habitants), du Littoral (2 865 795 habitants) et du Nord (2 050 229 habitants) ;
- les régions dont l'effectif de la population se situe entre 1 et 2 millions d'habitants : ce sont les régions du Nord-Ouest (1 804 695 habitants), de l'Ouest (1 785 285 habitants), du Sud-Ouest (1 384 286 habitants) et de l'Adamaoua (1 015 622 habitants) ;
- les régions ayant moins d'un million d'habitants : ce sont les régions de l'Est (801 968 habitants) et du Sud (692 142 habitants).

En ce qui concerne les densités, les plus fortes sont observées dans les régions du Littoral (141,5 habitants au km²), de l'Ouest (128,5 habitants au km²), du Nord-Ouest (104,3 habitants au km²) et de l'Extrême-Nord (101,6 habitants au km²). Par contre, les régions de faibles densités sont celles de l'Est (7,4 habitants au km²), du Sud (14,7 habitants au km²) et de l'Adamaoua (15,9 habitants au km²).

La fécondité des femmes demeure élevée, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) étant estimé à 5,1 enfants par femme, de même que la fécondité précoce, avec un taux de 127% à 15-19 ans. Le taux d'accroissement annuel moyen qui était estimé à 1,9 % en 1950 et 2,9 % en 1987, a été évalué à 2,8 % en 2005. Cette quasi-stabilité du taux d'accroissement est imputable à la baisse de la mortalité et à une fécondité relativement constante mais dont le niveau demeure élevé. À

ce rythme de croissance, la population doublerait en moins de 30 ans ; en d'autres termes, si ce rythme de croissance se maintenait jusqu'en 2035, le Cameroun compterait environ 35 millions d'habitants.

2.3. Contexte institutionnel et politique

Le Cameroun est régi par la Constitution du 18 janvier 1996 qui consacre la séparation des trois pouvoirs :

- le pouvoir exécutif, exercé par le Président de la République, Chef de l'Etat, et le Gouvernement placé sous l'autorité d'un Premier Ministre ;
- le pouvoir législatif, exercé par le Parlement qui comprend deux chambres (Assemblée Nationale et Sénat) ;
- le pouvoir judiciaire, qui relève d'un ensemble de juridictions à la tête desquelles se trouve la Cour Suprême.

Etat unitaire décentralisé organisé en communes et Régions, le Cameroun a opté pour deux (02) langues officielles : le français et l'anglais. Le pays est subdivisé en 10 Régions administrées par les Présidents de Région, 360 communes d'arrondissement administrées par les Maires et 14 Communauté Urbaines administrées par des Maires des Villes.

2.4. Contexte économique et sécuritaire

Sur le plan **économique**, la croissance du pays est soutenue par le secteur secondaire de plus en plus dynamique (Bâtiments et Travaux Publics, Industrie extractive et dans une certaine mesure de l'Agro-industrie) et la poursuite des performances des secteurs primaire et tertiaire. Après la crise financière internationale de 2008 qui a confirmé la vulnérabilité de l'économie camerounaise face aux chocs extérieurs notamment la dépendance aux fluctuations des cours des matières premières, l'on a observé une reprise en main de la politique économique nationale. La persistance de la crise sanitaire liées au COVID 19 apparue en 2020 n'a pas fait perdre de vue le cap que le Cameroun s'est fixé dans le cadre de sa Stratégie Nationale de Développement 2020-2030. En dépit des répercussions négatives sur le tissu économique, le Cameroun a poursuivi l'égalisation de ses projets structurants grâce à une mobilisation soutenue des recettes non pétrolières, aux mesures internes de redressement budgétaires et à l'accompagnement de ses partenaires au développement.

La volonté du Gouvernement camerounais de concilier la création d'emplois, la croissance économique durable et la préservation de l'environnement se manifeste depuis quelques années dans les programmes de développement élaborés et mis

en œuvre. Les interventions des pouvoirs publics ont progressivement intégré des principes tels que la GAR et la recherche de la performance. Cette dynamique a été confortée par la loi portant régime financier de l'Etat de 2018.

A la faveur des ressources financières mobilisées au plan interne et externe, des investissements considérables ont été effectués entre 2016 et 2021 en vue de l'achèvement des projets structurants de première génération.

Malgré les pressions inflationnistes alimentées par la revalorisation des prix du carburant de juillet 2014, le taux d'inflation est resté en deçà du seuil de convergence de 3% et se décline en 0,9% en 2016, 0,6 % en 2017, 1,1% en 2018 et 2,5% en 2019 et 2020. Les troubles sécuritaires observés dans quelques zones frontalières avec le Nigéria et la hausse des prix de certaines denrées alimentaires, l'indice de prix à la consommation est passé de 2,8% en 2015 à 2,2% en 2016.

Outre les mesures en faveur de l'accroissement de l'offre des biens et services, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des actions visant à contenir les prix. Il s'agit notamment : de la lutte contre la spéculation et/ou les pénuries artificielles sur les produits de grande consommation tels que le gaz domestique, le sucre, le poisson, etc. ; de l'intensification des missions de contrôle des prix, à travers notamment l'obligation de l'affichage des prix et le contrôle des marges commerciales tolérables ; du maintien de l'homologation des prix des produits de première nécessité, notamment le gaz, le pain, le sucre, le lait, les médicaments, les livres scolaires, les logements sociaux, les carburants.

Sur le plan **sécuritaire**, le Cameroun est confronté depuis 2013 à trois crises majeures aggravées par une évolution préoccupante des replis identitaires au sein des différents groupes de la population et compromettant les perspectives de croissance : la crise dans le bassin du Lac Tchad issue des attaques du groupe terroriste BOKO HARAM dans la Région de l'Extrême-Nord; la crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; les conséquences de l'afflux de réfugiés centrafricains à l'Est du pays. Au 28 février 2022, on dénombre 492 888 et 579 136 personnes déplacées respectivement dans la Région de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et Sud-Ouest. Le nombre de réfugiés centrafricains installés dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord est passé de 245 000 en 2018 à 346 784 personnes en 2022. En ce qui concerne les stratégies de rapatriement organisés par l'accord tripartite HCR-Cameroun RCA, 122 réfugiés rapatriés par avion au Nigéria 2017, 3881 rapatriés en 2021 sous la coordination conjointe HCR-Cameroun, avec 800 retours spontanés. Du côté

centrafricain, l'on compte environ 5545 personnes rapatriées dont 5498 des zones rurales et 47 urbains. (MINAT, 2022).

2.5. Stratégies de développement du Cameroun

Les politiques de développement mises en œuvre par le Gouvernement tirent leur source de la « Vision 2035 ». La Stratégie Nationale de Développement (SND30, horizon 2030) a été élaborée en 2020 au titre de la 2^e phase de la Vision. Un Plan Triennal d'Urgence (PLANUT, 2015-2017) institué par le Chef de l'Etat et un Plan Triennal 2019-2021, ainsi que des Stratégies sectorielles sont en cours de mise en œuvre pour une accélération de la Croissance.

2.5.1. Vision 2035

La Vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035 élaborée en 2009 est de « *devenir un pays émergent, démocratique et uni dans la diversité.* ». Elle se décline en cinq (05) facteurs principaux qui en constituent les défis majeurs : la consolidation du processus démocratique et du renforcement de l'unité nationale ; la croissance économique et l'emploi ; la vigueur démographique ; le développement urbain et l'aménagement du territoire ; la gouvernance.

L'objectif global de la « Vision 2035 » qui est celui de « *faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035* » se décline en objectifs intermédiaires : la réduction de la pauvreté ; l'atteinte du stade de pays à revenus intermédiaires ; l'atteinte du stade de Nouveau Pays Industrialisé ; La consolidation du processus démocratique et de l'unité nationale dans le respect de la diversité qui caractérise le pays.

2.5.2. Stratégies sectorielles et Plan Triennal 2019-2021

Un Plan Triennal 2019-2021 a été élaboré pour encadrer l'action du gouvernement en intégrant les différents changements observés sur la dernière décennie. Il consacre sept (07) grands secteurs : les infrastructures, l'industrie et les services, le secteur rural, la santé, l'éducation et la formation professionnelle, les services sociaux, la gouvernance. En effet, depuis l'entrée en vigueur en 2013 de la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat, le Cameroun a élaboré et mis en œuvre deux cycles de budget programme (2013-2015 et 2016-2018) qui ont montré quelques limites.

Durant la période 2019-2021, plusieurs réformes relatives à la transposition des directives CEMAC vont aboutir notamment à l'actualisation de la loi portant régime

financier de l'État, l'adoption du Code de transparence et l'entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature sectorielle.

2.6. Stratégie Nationale de Développement (SND30)

Pour mettre en œuvre les grandes orientations contenues dans la « Vision 2035 », le Gouvernement a élaboré pour la période 2020-2030, la Stratégie Nationale de Développement alignée aux ODD et considérée comme le cadre de référence de la politique et de l'action Gouvernementale, ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires au développement. Les orientations de la SND30 qui interpellent le sous-secteur urbain sont les suivantes :

- **En matière de développement urbain**, le défi est de créer un espace économique national intégré, à travers : une maîtrise du développement des villes pour en faire des centres de production et de consommation nécessaires à l'essor du secteur industriel ; une promotion de l'émergence des agglomérations périphériques, le développement des villes moyennes ou secondaires capables de structurer les activités économiques dans l'espace urbain et de concourir au développement des zones rurales environnantes.
- **En matière d'habitat**, il s'agira de « mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays » ; améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi ».

CHAPITRE III : PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ODD 11 ET DU NOUVEAU PROGRAMME POUR LES VILLES AU CAMEROUN

L'évaluation des progrès réalisés par le Cameroun dans la mise en œuvre de l'ODD 11 et du Nouveau Programme pour les Villes concerne l'ensemble des domaines de mise en œuvre définis par ONU-Habitat, à savoir :

- l'inclusion sociale et l'élimination de la pauvreté ;
- l'accès à un logement adéquat et aux services urbains de base ;
- l'économie urbaine inclusive et la prospérité durable pour tous les postes;
- la résilience, l'atténuation et l'adaptation des villes et des établissements humains ;
- la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles ;
- la gouvernance urbaine ;
- la planification et la gestion du développement de l'espace urbain ;
- les moyens de mise en œuvre et le développement des capacités ;
- les technologies de l'information et l'innovation.

3.1. Inclusion sociale et élimination de la pauvreté.

Au Cameroun, le Gouvernement et ses partenaires nationaux et internationaux travaillent à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes ; s'attaquent aux inégalités dans les zones urbaines en promouvant des opportunités et des avantages partagés de manière égale ; renforcent l'inclusion sociale des groupes vulnérables et garantissent l'accès aux espaces publics.

3.1.1. Elimination de la pauvreté sous toutes ses formes, atténuation des inégalités dans les zones urbaines.

Selon les projections élaborées en 2014 par l'INS, le taux de pauvreté au Cameroun est passé de 35,9% en 2016 à 33,0% en 2020. Environ 37,7% des femmes contre 37,2% d'hommes vivaient en-dessous du seuil de pauvreté pendant cette période. Le pays s'est donné pour objectif de ramener le taux de pauvreté de 37,1% en 2014 à 30,8% en 2030 et de porter le taux de couverture sociale de 22% en 2018 à 50% en 2030. La cinquième Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM-5) en cours de finalisation, devra fournir des données plus récentes, qui permettront d'actualiser les données et d'affiner les analyses afin de mieux appréhender la situation récente de ce phénomène.

Le Taux de chômage au niveau national était estimé à 2,6% en 2016, Soit 2% chez les hommes et 3% chez les femmes. En zone urbaine, ce taux est beaucoup

plus élevé (6,7%). Le pic du chômage s'observe dans la tranche d'âge 15-24 ans (6%). Les personnes handicapées sont les plus concernées (5,8%).

Selon le Centre d'Etude et de Recherche en Economie et Gestion (CEREG), 26% de jeunes camerounais (soit 31,2% de garçons et 20,8% de filles) ont un emploi en 2021. Entre 2020 et 2021, 522 130 emplois ont été créés dans les 10 Régions du pays à travers les projets relevant du BIP, des entreprises, des coopératives, des CTD et des ONG.

Tableau 3. 1 Répartition du nombre d'emplois créés entre 2020 et 2021 par région et selon les acteurs.

	2020						2021					
	Projets relevant du BIP	Entreprises	Coopératives	CTD	ONG	Total général	Projets relevant du BIP	Entreprises	Coopératives	CTD	ONG	Total général
ADAMAOUA	4 371	1 796	337	2 601	-	9 105	5 352	958	423	557	-	7 291
CENTRE	62 242	8 209	5 665	430	2 333	78 879	82 336	7 549	7 784	821	4 469	102 960
EST	4 121	2 692	204		-	7 017	7 921	1 744	26	4 829	-	14 520
EXTREME-NORD	13 256	775	868	1 429	61	16 389	18 679	239	512	769	1 136	21 335
LITTORAL	15 247	16 720	1 500	153	-	33 620	17 386	23 630	2 256	296	12	43 579
NORD	13 158	7 527		4 048	-	24 733	12 322	208	84	273	-	12 887
NORD-OUEST	3 083	483	497	939	19	5 021	10 428	35 006	1 205	783	7	47 429
OUEST	10 408	566	1 985	607	27	13 593	13 858	509	1 905	691	106	17 069
SUD	7 344	903	130	688	5	9 070	33 643	4 701	240	159	9	38 753
SUD-OUEST	3 779	35 983	388	349	-	40 499	7 298	6 618	400	414	50	14 781

Source : ONEFOP, 2022

Encadré 1 : Pour lutter contre le sous-emploi, le Gouvernement a opté pour une migration de la main d'œuvre du secteur informel vers le secteur formel. Le développement de nouveaux modes de consommation et de production durables est perçu comme une opportunité pour générer un potentiel de création de nouveaux emplois et de transformation des emplois existants.

Une cartographie des emplois verts a été élaborée en 2017. Le Programme de Promotion des Emplois Verts (PPEV) formulé en 2018 est en cours de mise en œuvre. Il comporte onze (11) projets pilotes créateurs d'« emplois verts » dans divers domaines du développement durable. Le Gouvernement a organisé en 2019 le premier forum national de l'économie verte pour favoriser une

concertation multisectorielle de promotion de l'économie verte en vue de la création des emplois verts.

La collecte et le traitement des déchets sont les activités vertes qui génèrent le plus d'emplois au Cameroun. Plusieurs nouvelles entreprises de collecte et de traitement des ordures ménagères, des huiles usées, de transformation des déchets plastiques naissent dans les villes et contribuent à la réduction du chômage. 92 permis en matière de gestion des déchets ont été délivrés en 2016, 163 nouveaux permis entre 2017 et 2018.

Le Gouvernement et ses partenaires en droite ligne de la réduction des inégalités développent par ailleurs deux composantes-projets d'appui aux activités spécifiques et entrepreneuriales des femmes »¹ à travers des activités connexes le long de certains axes routiers en construction (Batchenga-ntui-yoko ; Bamenda-Ndop-Kumbo-Nkambe-Bamenda-Wum), afin de contribuer à l'amélioration des revenus des ménages.

L'approche HIMO est une option qui permet d'accroître le volume des emplois décentés et réduire le chômage des jeunes camerounais. Le projet « Filet Sociaux » mis en œuvre depuis 2014 avec l'appui financier de la Banque Mondiale et de l'Agence Française de Développement vise à appuyer et mettre en œuvre des programmes pilotes de transfert monétaire et de travaux HIMO destinés aux personnes les plus pauvres et les plus vulnérables. En 2021, sur un total de 245.000 bénéficiaires des Filets Sociaux, 75.000 ménages dont 80.000 victimes de la COVID-19 ont bénéficié des transferts monétaires ordinaires, 22.500 des transferts monétaires d'urgence. 67.500 emplois ruraux ont été créés à travers les travaux HIMO. Le MINH DU a par exemple inséré des centaines de jeunes dans les communes de Douala 2^{ème} (New-Bell Haoussa) ; Douala 4^{ème} (Soliditi) Yaoundé 2^{ème} (Nkomkana) ; Yaoundé 7^{ème} (Messebé) ; Yaoundé 1^{er} (Zoa-Toupsi et Eman carrefour Déo Gracia) ; Yaoundé 6^{ème} : (Akok-Ndoé 1 et Biyemassi entrée école Parlement Eto'o) ; Yaoundé 7^{ème} : Afemé Sud ; Yaoundé 5^{ème} : Ngouso-Ntem Sud 1 ; Yaoundé 2^{ème} : Etétack-Mont Messa 3 ; Douala 5^{ème} : Makèpè Missoké) ; (Yaoundé 4^{ème} : Ekounou Gazolent ; Yaoundé 3^{ème} : Ngoa-Ekellé 3) et Bangangté (quartier 1).

3.1.2. Renforcement de l'inclusion sociale des groupes vulnérables

La Constitution du Cameroun énonce les mêmes droits pour tous les citoyens, sans distinction de sexe, d'âge, de langue, de handicap, d'appartenance culturelle ou religieuse. Le genre est pris en compte dans les politiques, stratégies et programmes de développement.

¹ ONU Femmes, Projets Genre et Route et Projet Ring Road (projet en cours de réalisation)

Sur le plan institutionnel, depuis 2004, un Ministère est dédié à la promotion, au respect des droits de la femme et à la protection de la famille. En plus de la Politique Nationale Genre (2010-2020) qui vise la promotion et l'intégration du genre et/ou l'égalité des sexes dans tous les secteurs de développement, les instruments juridiques existants en matière de protection de la femme ont été renforcés à travers :

- la Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre (2017-2020) et le profil genre pays (2020) ;
- le Plan d'Action National de mise en œuvre des Résolutions 1325 et Connexes du Conseil de Sécurité sur Femmes-Paix et Sécurité (2018-2020) ;
- le Plan d'action multisectoriel relatif au mariage d'enfant (2019);
- le programme d'appui à la réforme de l'éducation, destiné à promouvoir l'excellence scolaire des jeunes filles musulmanes ;
- la politique des bourses d'excellence, qui impose un quota de 40% de bourses à attribuer aux jeunes filles;
- le projet « Ecole Amie des Enfants – Amie des Filles », qui encourage la petite fille à se scolariser ;
- le projet « éducation 2 », qui équipe en kits scolaires la jeune fille et sensibilise la communauté éducative (parents, chef de village, etc).

Bons nombres d'actions ont été développées par le Gouvernement autour du Décret No 76/165 du 20 avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier, modifié et complété par le Décret No 2005/481 du 16 décembre 2005, afin : d'accorder aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres ; promouvoir, sensibiliser et vulgariser les opportunités d'accès à la terre et à la propriété aux femmes et aux jeunes. Il s'agit en l'occurrence : de l'organisation des cliniques juridiques et des causeries éducatives des femmes et filles dans les villages en marge de la Journée Mondiale de la Femme Rurale ; du partenariat MINDCAF/ ACAFEJ dédié à la sensibilisation des femmes des 10 régions du pays sur leurs droits en l'occurrence foncières, domaniales et patrimoniales ; de la mise en place d'une Equipe Focale Genre en charge principalement des questions foncières liées au genre ; de la mise à disposition des assiettes foncières pour la réalisation des projets des jeunes de la diaspora dans le cadre de l'initiative DIALY (Diaspra and Local Youth Joint-Venture) porté par le MINJEC ; de l'acquisition et la sécurisation des milliers d'hectares de terrain pour soutenir l'installation des jeunes dans les activités de production agricole ou d'élevage (conjointement par le MINADER, le MINEFOP, le MINEPIA et le MINJEC).

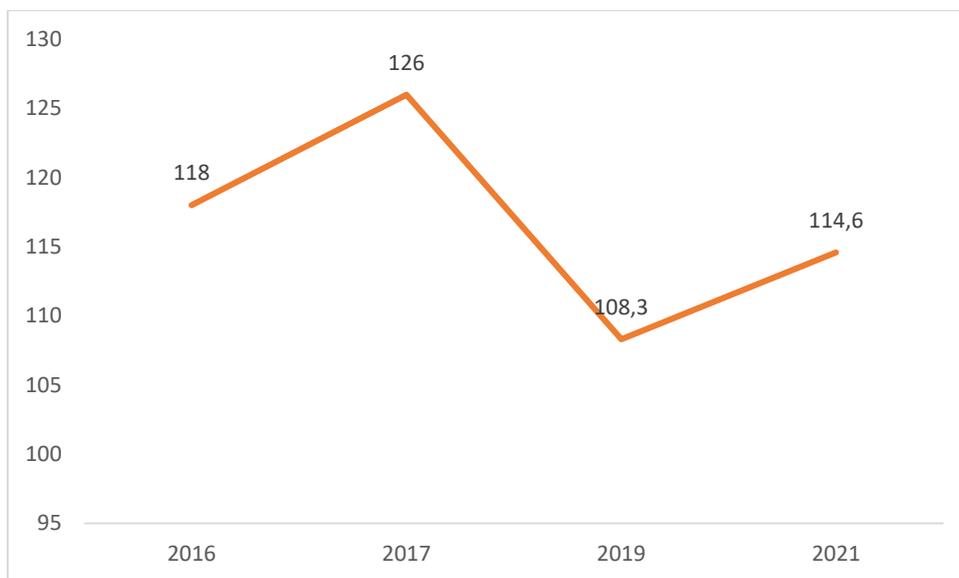
Certaines mesures sont également prises pour favoriser l'accès des personnes vulnérables aux logements construits par l'Etat (accès physique pour les personnes handicapées, choix des acquéreurs en accordant une marge pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées).

Le Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) est une initiative du Gouvernement en 2019 à travers le MINH DU et financé conjointement par la Banque Mondiale, pour implémenter l'inclusion sociale dans le cadre des projets concrets impliquant les bénéficiaires.

D'autres initiatives communautaires ont été développées en faveur de la lutte et de la prévention de la délinquance juvénile en l'occurrence : les opérations d'identification et de retrait des Enfants De la Rue (EDR) ; l'écoute et prise en charge psychosociale des EDR ; le placement institutionnel des enfants retirés de la rue en vue de la restructuration de leur personnalité ; le retour des EDR en famille et leurs accompagnements par les Unités ; l'appui à l'initiation professionnelle et à la réalisation des AGR par les ex EDR pris en charge ; le placements scolaires des ex EDR (Source : MINAS, 2022).

Sur le plan éducatif en 2021, le taux brut de scolarisation au préscolaire est de 38,4% contre 37,8% en 2019, mais en baisse par rapport à 2020. Le taux d'achèvement du cycle primaire est passé de 70,6% en 2018/2019 à 71,1% en 2019/2020. Ce résultat est encore loin de la cible qui est d'atteindre un taux d'achèvement de 100% au niveau primaire à l'horizon 2030. Le taux brut de scolarisation de la jeune fille au primaire est passé de 118% en 2016 à 126% en 2017, et 108,3% en 2019.

Graphique 3.1 Evolution du taux brut de scolarisation (%) au Cameroun entre 2016 et 2021

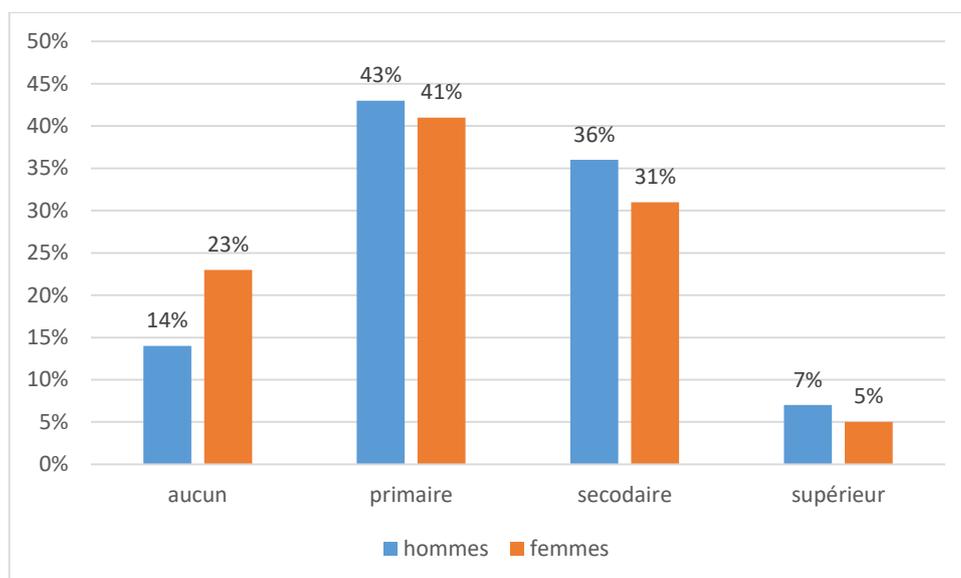


Source : MINEDUB, 2022

Le pourcentage des filles dans les centres publics et privés de formation professionnelle est passé de 43,4% en 2016 à 50,6% en 2018, pour un total respectif d'apprenants de 40 366 et 43 000. Les filles accèdent de plus en plus aux formations professionnelles relevant des structures publiques (93%).

En 2018, s'agissant du niveau d'instruction, l'écart est maintenu en faveur des hommes aux niveaux primaire, secondaire et supérieur. Toutefois, cet écart n'est pas élevé au niveau primaire (43 % chez les hommes et 41 % chez les femmes) et supérieur (7 % chez les hommes et 5 % chez les femmes). 23 % des femmes de 6 ans ou plus contre 14 % d'hommes n'ont aucun niveau d'instruction. Les proportions d'hommes et de femmes ayant un niveau d'instruction secondaire incomplet sont respectivement de 32 % et de 28 %. Les pourcentages de femmes et d'hommes ayant complété ce niveau sont très faibles (respectivement 3 % et 4 %). Dans l'ensemble, le nombre médian d'années d'études complétées est de 4,7 chez les femmes et de 5,4 chez les hommes. Entre 2011 et 2018, le nombre médian d'années complétées a augmenté, passant de 3,7 à 4,7 pour les femmes et de 4,7 à 5,4 pour les hommes. Au niveau secondaire, l'IPG augmente lorsqu'on passe des ménages du quintile le plus bas à ceux du quintile le plus élevé.

Graphique 3. 2. Niveau d'instruction de la population de 6 ans ou plus selon le sexe en 2018



Source : INS-EDS, 2018

Le Gouvernement camerounais en 2019/2020 a mené plusieurs actions visant l'accroissement et le renforcement de l'offre d'éducation, le renforcement des capacités des encadreurs (1 345 inspecteurs pédagogiques et 6 523 enseignants formés sur la méthode d'enseignement par l'Approche Par Compétences), le soutien à la scolarisation de la jeune fille, la professionnalisation et l'amélioration de la qualité des enseignements, la production des supports pédagogiques, la promotion de la recherche-développement.

Sur le plan sociopolitique, on a noté une augmentation du nombre des femmes ayant participé aux élections présidentielles de 2018, ainsi qu'aux élections législatives, municipales et sénatoriales de 2020. Au total, 210 Conseillères représentant 23,4% de femmes Conseillères au sein des Conseils Régionaux sont dénombrées en 2022. (ELECAM, *Rapport Général sur le déroulement de l'élection présidentielle du 09 octobre 2011*, pp. 23 et 46). Pendant le scrutin de 2020, 12 bureaux de votes pilotes dotés de rampes d'accès, d'isoloirs appropriés et d'urnes disposées à même le sol ont été aménagés spécifiquement pour les personnes handicapées dans 09 localités du pays.

Par ailleurs en 2017, 11% d'hommes contre 10% de femmes sont servis par les banques, tandis que 42% d'hommes contre 37% de femmes utilisent d'autres produits et services formels non bancaires. Par contre, 16% de femmes contre 13% d'hommes utilisent des mécanismes informels, 40% de femmes contre 34% d'hommes en sont financièrement exclus. (INS, 2017, *Enquête FinScope Consommateur au Cameroun*).

3.1.3. Accès aux espaces publics (rues, trottoirs, pistes cyclables).

Le Cameroun ne dispose pas de situation de référence en matière d'espaces publics urbains à l'échelle nationale. Le Gouvernement et les CTD investissent une part importante de leurs budgets à la construction, la réhabilitation et l'entretien des routes rurales et urbaines, ainsi que des espaces verts et de détente.

En ce qui concerne la voirie, le Gouvernement à travers le MINH DU a investi entre 2016 et 2022, un montant de 389 833 853 000 FCFA (trois cent quatre-vingt-neuf milliard huit cent trente-trois millions huit cent cinquante-trois mille) des financements BIP, Fonds Routier, CAN, PLANUT pour l'entretien (595 Km), la réhabilitation (390km) et la construction des voiries urbaines dans l'ensemble des 10 régions du pays, ainsi que des autoroutes des axes Yaoundé-Douala et Yaoundé-Nsimalen. A travers le programme C2D « Capitales régionales » financé par l'AFD, 55 km de voirie urbaine ont été réalisés en Béton Compacté au Rouleau et en pavés, techniques durables et relativement faciles d'entretien. Le programme devra se poursuivre dans les villes de Bamenda et Maroua.

Avec l'appui des structures nationales en charge de la Statistique (INS) et de la Cartographie (INC), le MINH DU s'est engagé à élaborer une situation de référence en matière d'espaces publics et d'équipements. Pour ce qui est des données disponibles en 2021, dans la ville de Bafoussam par exemple, 36,7 Kml du linéaire de voirie disposent des trottoirs, sur les 1 113,28 Kml inventoriés. 75 Km/691,39 Kml dans la ville de Bertoua soit 10,85% de la voirie totale de la ville ; 20,87 Km/106,11 Km pour la ville de Bafia soit 19,67% ; 127,44 Km/446,1 Km pour la ville de Kribi soit 28,57% ; 79,27 Km/372,2 Km pour la ville d'Ebolowa soit 21,30 % ; 21,5 Km/287,2 Km pour la ville de Nkongsamba soit 7,5% du linéaire de la ville. Ces données révèlent par ailleurs que les voiries sont pour la plupart dépourvues de pistes cyclables. L'adressage des rues n'est pas encore suffisamment implémenté par les communes.

Au total, la notion d'inclusion sociale est ancrée dans les politiques et stratégies. Des actions sont menées sur le terrain pour une localisation effective de ce principe à tous les niveaux. Les défis à relever pour éliminer la pauvreté sont notamment d'obtenir une véritable transformation structurelle de l'économie du pays et rendre plus visible le développement social inclusif en milieu rural et urbain. L'accroissement de l'offre d'emplois décents constitue l'un des défis majeurs que le Cameroun devra relever pour inverser la tendance du chômage et de sous-emploi (qualitatif et quantitatif) et concrétiser sa Vision

à long terme. A cet effet, le Gouvernement dans sa stratégie nationale entend continuer à :

- promouvoir l'emploi et l'insertion économique notamment à travers la systématisation des approches Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) dans les projets d'investissement public ;
- poursuivre le renforcement du cadre de promotion et de protection des droits de la femme, des jeunes et des enfants.

3.2. Accès à un logement adéquat.

Au Cameroun, l'Etat et ses partenaires développent des initiatives visant à favoriser l'accès à un logement adéquat et abordable, à des options de financement durables, établir la sécurité d'occupation des logements et mettre en œuvre des programmes d'aménagement des bidonvilles.

3.2.1. Accès à un logement adéquat et abordable.

Une étude sur l'offre et la demande en logements et parcelles à usage d'habitation réalisée en 2016 dans les 360 communes du Cameroun par le MINH DU avec l'appui technique de l'INS dans le cadre de l'EC-ECAM 4, indique un déficit estimé à 1 389 342 logements, une population urbaine qui souhaite occuper les logements individuels bâtis sur des espaces d'au moins 100 m² et redoute, pour la plupart, des logements collectifs et des parcelles de moins de 50 m². La même étude a révélé que 49% de logements sont construits en matériaux définitifs, 34,0% en matériaux semi-définitifs et 17,3% en matériaux provisoires. Dans ces logements, 689 206 ménages vivent en situation de surpeuplement, le taux de mal-logement est estimé à 19,1%. Par ailleurs, 1 189 095 logements ont des chambres de 10 m² de superficie. Les deux grandes métropoles (Yaoundé et Douala) sont les plus convoitées par les ménages pour l'acquisition d'une parcelle. Ces villes concentrent près de 60% de la demande en parcelles, soit 28,7% à Douala et 31,3% à Yaoundé. La superficie moyenne des terrains sollicités par les ménages est de 441 m². Ces derniers sont prêts à débours en moyenne près de 7000 F CFA par mètre carré en milieu urbain et 2000 FCFA en milieu rural, aménagés ou non. Ils utilisent tous les moyens pour devenir propriétaires (tontine, épargne bancaire...) malgré leurs revenus modestes pour la majorité des ménages, et dans la plupart des cas, ne font pas recours aux promoteurs et agents immobiliers pour avoir le logement/parcelle souhaité (achat, location ou construction assisté).

Au Cameroun, l'urbanisation galopante et le niveau de revenu des ménages créent un besoin en logements décents et à moindre coût. On estime à 40,3% la proportion des ménages vivant dans des logements décents (source : SND30, page 166). On assiste aux écroulements d'immeubles devenus récurrents dans les grandes villes, des installations anarchiques dans les espaces interdits, la recrudescence des quartiers précaires, les extensions urbaines illimitées à la recherche des terrains moins chers. En effet : le non-respect des plans d'urbanisation, les difficultés liées à l'accès au foncier par l'Etat du fait de l'accaparement des terres par les populations, ainsi qu'au crédit pour les promoteurs immobiliers et les populations à revenus modestes ; la spéculation foncière et le coût élevé de l'expertise immobilière ; la cherté des matériaux et de l'expertise immobilière, sont quelques facteurs qui justifient le coût élevé d'un logement décent au Cameroun.

Le Programme Gouvernemental de construction de 10 000 logements sociaux et d'aménagement de 50 000 parcelles constructibles lancé en 2009 par le Chef de l'Etat est en cours de mise en œuvre dans plusieurs villes :

- 1520 logements dans six (06) villes du Cameroun, par le biais de la coopération Sino-Camerounaise ;
- 800 logements dans le cadre du Plan d'Urgence Triennal (PLANUT) instruit en 2015 par le Chef de l'Etat, à raison de 100 logements dans les villes de Maroua, Garoua, Bertoua, Ebolowa, Ngaoundéré, Bafoussam, Bamenda et Buea ;
- 640 logements par la firme « COFFOR CEMAC S.A », sous financement initial d'un pool bancaire ;
- 10 000 logements sociaux par la firme étrangère « PIZZAROTTI », avec une phase pilote de 1000 logements et l'implémentation d'une usine de préfabrication ;

Au 24 septembre 2021, le taux de réalisation de la première phase du programme est évalué à 50.23% pour 2980 logements achevés, soit : 640/1675 logements réceptionnés provisoirement à Yaoundé (140) et Douala (500); 1520 logements sociaux produits à travers la coopération Sino-Camerounaise et provisoirement réceptionnés en 2017, à raison de : 660 logements à Yaoundé ; 660 logements à Douala ; 50 logements à Sangmélina ; 50 logements à Bamenda ; 50 logements à Limbé ; 50 logements à Bafoussam. Pour le compte du PLANUT, 600/800 logements réalisés et réceptionnés, à raison de : 100 logements à Bertoua ; 100 logements à Ebolowa ; 100 logements à Bafoussam ; 100 logements à Ngaoundéré ; 100 logements à Garoua ; 100 logements à

Maroua. Toutefois, les produits de ce programme ne ciblent jusque-là pas le plus grand nombre.

Le Gouvernement a élaboré une **Politique Nationale de l'Habitat** (PNH) en 2018, afin de « Diversifier l'offre en logements convenables pour tous et améliorer les cadres de vie de toutes les couches de populations tant en milieu urbain que rural". Elle est alignée sur les cadres nationaux, notamment la Vision 35, ainsi que sur les engagements internationaux souscrit par le Cameroun, notamment le Nouveau programme pour les Villes. Cinq (05) principes directeurs ont guidé la formulation de la finalité et de l'objectif général, à savoir : (i) Le droit au logement convenable pour tous, (ii) la durabilité et résilience dans l'habitat, (iii) Une gouvernance institutionnelle et opérationnelle efficace, (iv) la solidarité nationale et (v) l'efficacité économique et sociale. Cinq objectifs stratégiques ont été déclinés en initiatives politiques articulés autour de cinq piliers stratégiques : (i) les ménages, (ii) le foncier, (iii) le financement, (iv) l'industrie appliquée à l'habitat et (v) l'organisation et la gouvernance. Il est proposé pour leur matérialisation : (i) un dispositif institutionnel additionnel qui vient améliorer l'environnement actuel, (ii) la refonte d'outils législatifs et règlementaires, ainsi que des procédures propres pour sa mise en œuvre et (iii) un programme national d'habitat dimensionné à une échelle suffisante pour induire une contribution significative du secteur de l'habitat à la croissance du PIB et créer durablement les conditions d'un fonctionnement stable des marchés fonciers et immobiliers. Il a été démontré qu'un programme permettant la réalisation d'ici 2035, entre 300.000 et 500.000 logements, est capable de contribuer, grâce à ses différents effets multiplicateurs, à porter jusqu'à deux chiffres la croissance du PIB, souhaitée pour que les effets redistributifs aient un impact significatif sur l'amélioration des revenus des ménages.

Le caractère inclusif de la PNH traduit la recherche du bien-être de toutes des ménages. Les actions sont orientées vers la restructuration des institutions destinées à promouvoir la production de logements décents pour le plus grand nombre : la Mission d'Aménagement et d'Équipement des Terrains Urbains et Ruraux (MAETUR) pour la mise à disposition des assiettes foncières aménagées. Le Crédit Foncier du Cameroun (CFC) pour le financement, la Société Immobilière du Cameroun (SIC) pour la réalisation des logements et la Mission de Promotion des Matériaux Locaux(MIPROMALO) pour la promotion des matériaux locaux. Le décret n°2019/200 du 25 avril 2019 portant transformation de la MAETUR en société à capital public lui confère entre autres fonctions le control de conformité des projets avec les documents de planification urbaine. A ce titre, elle collabore depuis 2021 avec les CTD en vue d'apposer son visa sur les plans de lotissement de certains

promoteurs privés ; la promotion de l'aménagement concerté dans les projets d'aménagement urbain ; l'implication des acteurs locaux dans toute la démarche d'élaboration des projets urbains en mettant un accent particulier sur l'ingénierie sociale.

Le projet de construction de 120 logements en matériaux locaux par la MIPROMALO à Yaoundé (Olembé), ainsi que le Programme de Construction des Cités Municipales (PCCM) par le triptyque FEICOM, CUCV et CFC contribuent à rehausser le volume du parc de logement construits par l'Etat, qui prend des mesures pour réduire les coûts de la construction et surtout encadrer l'auto-construction qui représente plus de 90% de la production des logements. Une étude sur les matériaux locaux disponibles par région a été menée et un guide de l'auto-construction dans le grand Centre (régions du Centre, Littoral, Est et Sud) a été élaboré en 2018, pour aider la population de cette partie du pays à utiliser les matériaux locaux pour construire des logements de qualité et moins chers. De même, la MIPROMALO dotée d'un stock important d'équipements pour la recherche et la production en masse des matériaux locaux de construction a élaboré plusieurs matériaux de construction écologique (blocs de terre comprimés, briques cuites, pierres de taille tuiles en micro-béton, carreaux en granulats-ciment, briques réfractaires, poterie et céramique fine). Toutefois, cette production reste insuffisante faute de financement pour la mise en place d'une chaîne de production industrielle.

En plus de ces opérations phares, plusieurs opérateurs privés nationaux et internationaux accompagnent l'Etat dans des programmes de production de logements décents (Chine, Canada, Maroc). Un partenariat SIC-MIPROMALO-CIMENCAM est établi en 2021 pour la production des logements terre-ciment. Des conventions d'assistance signées et des cadres de collaboration sont mis en place entre le MINH DU et la société civile, pour la création, la formation et l'encadrement des coopératives d'habitat du secteur public et informel, qui se déploient avec des moyens modestes sur le terrain et imaginent des options de financement de logements auxquelles adhèrent les populations aux revenus faibles (CPC, ASSOAL). La Commune de Douala 1^{er} avec l'appui financier de l'Union Européenne a lancé en 2021 le projet « **Unesco heritage for Sustainable City (USC)** », dont l'une des composantes vise la mise en place d'une briqueterie municipale industrielle pouvant produire 30 000 briques par jour. Des études menées par ASSOAL ont permis de proposer des modèles de logements décents et abordables pour les couches vulnérables. Au total, Cinq (05) logements témoins ont été construits, à hauteur de 5 500 000 FCFA pour le modèle en brique de terre stabilisée et de 3 500 000 FCFA pour le bois. Parallèlement, cette organisation a

accompagné la mise en place d'une dizaine de coopératives d'habitat, dont sept (07) d'entre elles disposent de programmes coopératifs de construction. A cet effet, 17 logements ont été rénovés.

3.2.2. Accès à des options de financement de logements durables

Au Cameroun, des mécanismes innovants sont développés pour améliorer l'accessibilité financière au logement. Le Gouvernement à travers le MINH DU a signé en 2021 un Accord avec Shelter Afrique pour la construction de 3000 logements sociaux. Le CFC propose des produits attrayants pour permettre l'accès au crédit pour les promoteurs immobiliers et les populations à revenus modestes, il s'agit du : prêt foncier social destiné aux personnes à faibles revenus à des taux de 3% ; prêt classique jeunes destiné aux personnes de moins de 35 ans ; prêt classique social ordinaire au taux 4,193% HT ; prêt promo foncier ordinaire au taux d'intérêt de 5,871% HT ; prêt promo foncier social au taux de 3,355% HT ; Prêt promo acquéreur au taux de 5,032% HT (l'apport personnel passe de 20% à 10%) ; convention signée avec les OMF pour les personnes n'ayant pas accès au CFC. Dans ce cadre, des crédits à hauteur de 3 000 000 000 sont disponibles pour les clients du secteur informel (projet un moto taximan- un logement) ; financement de la construction d'une cité de 11 logements à Bertoua pour les employés de la société HYSACAM ayant un salaire de moins de 100 000 FCFA, sur une superficie de 6344 m² appartenant à un privé qui, avec le concours du MINDCAF, a cédé le m² au prix de 2000 FCFA.

Entre 2016 et 2022, le CFC, le FEICOM et les CVUC ont formulé le Programme de Construction des Cités Municipales en vue de renforcer l'offre de logements décentes dans les villes secondaires. Les réalisations en cours dans ce cadre concernent certaines municipalités.

Tableau 3. 2 Répartition des logements du Programme de Construction des cités municipales.

Cités Municipales	Nombres de logements
Adamaoua-Mbé	29
Adamaoua-Ngaoundéré ^{1^{er}}	24
Centre-Biyouha	12
Centre-Eséka	40
Centre-Mengang	12
Centrale-Messondo	30
Centre-Ngoumou	28
Centre-Nguibassal	13
Est-Betaré Oya	13

Extrême-Nord/KAI-KAI	18
Extrême-Nord/Touloum	18
Extrême-Nord/Bogo	20
Littoral-Penja	15
Nord-Poli	24
Nord-Figuil	31
Nord-Guider	26
Nord-Lagdo	31
Nord-Ouest/Ndop	35
Ouest-Bafang	24
Ouest-Pete-Bandjoun	35
Sud-Djoum	30
Sud-Mengong	22

La MAETUR a bénéficié en 2014 d'une dotation d'un parc d'engins de génie civil d'une valeur de 1,5 milliards de FCFA, pour renforcer ses capacités opérationnelles. Elle a produit à date plus de 50 000 parcelles et aménagé des espaces abritant près de 2 millions de citoyens dans 15 villes du Cameroun. La mise en place d'un fond spécial provenant de la responsabilité sociétale des entreprises pour le financement des logements est en voie.

3.2.3. Etablissement de la sécurité d'occupation

L'étude sur l'offre et la demande en logement et parcelle à usage d'habitation menée au Cameroun dans le cadre de l'EC-ECAM 2016 révèle que plus d'un ménage sur deux (54,9%) sont propriétaires de leurs logements. Dans les villes de Yaoundé et Douala, plus d'un ménage sur trois est propriétaire de son logement, cette proportion est de 39,9% en moyenne dans les autres centres urbains. La location est plus fréquente en milieu urbain qu'en milieu rural. Plus d'un ménage sur quatre (28,1%) sont locataires. Dans la ville de Douala, 54,5% des ménages ont le statut de locataire. Cette proportion est légèrement plus élevée dans la ville de Yaoundé (58,7%) que dans les autres villes du pays. Tandis qu'en milieu rural, 12,1% des ménages sont locataires. La location-vente est le statut le moins fréquent. Près d'un ménage sur cent est concerné par ce statut dans les villes de Yaoundé et Douala.

Parmi les propriétaires, environ 29% détiennent un titre avec un PC ou un PI, plus de 70% en sont dépourvus (soit 60% en milieu urbain et 84,6% en milieu rural). Parmi les locataires, environ un ménage sur deux possède un contrat de bail dans les villes de Yaoundé et Douala. Cette proportion est de 25,7% dans les autres centres urbains. Un ménage sur dix (10,5%) propriétaire de son

logement possède un document qui lui confère la propriété de sa parcelle. Cette proportion est d'environ 2,3% respectivement en milieu rural et urbain. Dans la ville de Yaoundé par exemple, un ménage propriétaire sur deux (52,5%) déclare posséder un document attestant de ses droits sur la parcelle qu'il occupe. A Douala, cette proportion est de (30,1%) et de 23,8% dans les autres centres urbains. Dans l'ensemble, 79,9% de ces ménages propriétaires possèderaient un titre foncier, 9,8% déclarent avoir un titre mère ou un morcèlement en cours et 5,2% sont installés dans un ensemble titré sans morcèlement acquis ou en cours.

L'introduction du permis d'implanter permet à ceux des populations n'ayant pas encore obtenu de titre de propriété, mais surtout ceux construisant en matériaux provisoires, de s'assurer qu'un minimum de règles d'urbanisme et de construction sont respectées au moment de l'implantation de leur immeuble.

Tableau 3. 3 Evolution du nombre et pourcentage de titres fonciers délivrés par immatriculation directe entre 2016-2022, selon le sexe.

Année	Hommes		Femmes		Collectivités		Total
2016	2872	56,09%	966	18,87%	1282	25,04%	5120
2017	3082	58,93%	1007	19,25%	1141	21,82%	5230
2018	4213	57,36%	1535	20,90%	1598	21,76%	7345
2019	2149	49,09%	719	16,42%	1516	34,63%	4378
2020	3330	63,25%	810	15,38%	1125	21,37%	5265
2021	5489	56,03	2665	27,20%	1643	16,77%	9797

Source : MINDCAF, 2021

Une étude diagnostique menée par le MINHDU en 2018 en partenariat avec l'INS a permis de relever que les commissions de délivrance des actes administratifs d'urbanisme instituées par le Gouvernement ne fonctionnent pas de manière optimale. Les données lorsqu'elles sont produites à travers cette activité ne sont pas archivées. Les populations ne sont pas suffisamment sensibilisées sur l'importance des actes d'urbanisme. Les coûts de délivrance ne sont pas harmonisés et peuvent contribuer à décourager les populations au regard de la faible demande observée lors de l'étude. Des réflexions sont en cours et les mesures sont prises pour un archivage des données au niveau des CTD.

3.2.4. Mise en place des programmes d'amélioration des bidonvilles

Au Cameroun, comme dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, les zones impropres à l'habitat représentent une proportion importante en milieu urbain. Ici, les bidonvilles couvrent plus de 65% des superficies des villes.

Le Gouvernement avec l'appui de partenaires techniques et financiers au développement (Banque Mondiale, BAD, UE, PNUD, AFD, ONU Habitat, etc.) a engagé depuis deux décennies, un ensemble de programmes visant l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations dans les bidonvilles. Le programme participatif d'amélioration des bidonvilles (PPAB) engagé en 2009 dans les quartiers pilotes de Nkolbikok (Yaoundé) ; Afan-Mabe (Kribi 2) et Sisia (Bamenda 3). Après la phase 2 de formulation d'une stratégie d'intervention, la zone de Nkolbikok a bénéficié de la mise en œuvre, en phase 3 d'actions pilotes, pour un montant total de 1 million de dollars USD (soit près de 550 millions CFA), dont 260 000 USD de contrepartie camerounaise. Les interventions ont porté sur l'assainissement, le drainage, la mobilité, l'éclairage public et le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes (Etat central et local, municipalités, secteur privé, société civile). L'intervention sur ces trois sites a permis au Gouvernement noter que la participation est fondamentale pour l'amélioration des quartiers précaires, le foncier est central, le financement est la clé du succès. C'est fort de ces leçons-clés que le Gouvernement s'est engagé à étendre les études à cinq autres sites à Yaoundé, Douala, Garoua, Bafoussam, Bamenda, Kribi, sur une superficie totale de 1 580 ha, regroupant près de 500 mille habitants. Des points criminogènes ont été identifiés par les populations et les lampadaires ont été installés par les jeunes formés et organisés en association dans le cadre du projet. Ces jeunes se sont par ailleurs investis dans la pré-collecte (payante) des ordures ménagères (cf. photos).

Photo 1 : Collecte, conditionnement et acheminement des déchets par les jeunes dans le cadre du PPAB.



Source : PGU/MINHDU, 2022.

Encadré 2 : Si les difficultés d'accès aux services urbains de bases se posent avec acuité, les problèmes fonciers freinent les actions du Gouvernement dans les bidonvilles. Ces actions guidées par le principe du développement participatif et inclusif sont orientées vers la consolidation des droits fonciers des ménages qui ne sont pas déguerpis et la production des parcelles sociales en vue de la prévention des bidonvilles.

Une stratégie nationale d'amélioration des bidonvilles est en voie de finalisation. Elle constituera l'instrument privilégié du Gouvernement pour les interventions à l'échelle nationale. Au centre de cette activité, les municipalités à qui incombe désormais la responsabilité de l'amélioration des quartiers précaires, conformément à la loi sur la décentralisation, s'activent pour la mise à niveau de ces territoires qui, jusqu'alors, consacrent l'exclusion d'une grande partie de leurs populations.

Le Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) qui a démarré en 2019 sous la tutelle du MINHDU avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale en est également une illustration. Les principaux bénéficiaires seront les résidents de certains quartiers sous-équipés dans les sept villes ciblées par le projet, à savoir Yaoundé, Douala, Ngaoundéré, Maroua,

Kousséri, Kumba et Batouri, soit environ 651 000 personnes à sortir des bidonvilles. Les travaux structurants de voirie ont débuté dans les villes concernées (Yaoundé, Douala, Ngaoundéré et Batouri). Les travaux de proximité sont à la phase de contractualisation pour certains et des études pour d'autres. Ce projet vient à la suite du Projet de Développement des secteurs Urbain et de l'Approvisionnement en Eau (PDUE) clôturé en 2018, qui a permis de développer dans les villes de Douala, Yaoundé, Bamenda, Mbalmayo et Maroua à travers une approche participative, l'accès des populations urbaines et celles des quartiers précaires en particulier aux infrastructures et services de base.

De manière générale, l'accès à un logement décent est un défi majeur à relever. Il est question de : réussir l'ancrage entre les démarches propres à l'habitation et à l'environnement, pour en faire un package indissociable de l'offre d'habitat durable ; pouvoir amener les municipalités à développer des programmes de bidonvilles. Pour relever ces défis, des actions prévues dans la politique nationale du pays concernent en l'occurrence :

- la création du Conseil National de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'aménagement du territoire (CNUHAT), pour piloter entre autres, l'ensemble du processus des réformes ainsi que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des programmes de logements réalisés avec l'assistance de l'État sous forme de logements sociaux ;
- la création à terme du Fonds Spécial pour l'Habitat Social, dont la mission sera la mobilisation massive de ressources financières à long terme à travers l'émission des titres et d'obligations, en vue du refinancement du crédit hypothécaire, le financement des différents programmes d'habitat, haut standing, économique, habitat social, humanitaire, ou d'urgence, immobilier de l'État. L'étude est achevée depuis 2019. Des réflexions sont menées sur l'ancrage institutionnel.
- la création du Bureau National d'expertise et d'évaluation immobilière qui jouera le rôle d'observatoire du marché et d'institution de référence pour déterminer les valeurs des objets fonciers et immobiliers
- la création dans les villes millionnaire d'agences foncières qui seraient chargées de la recherche, l'acquisition et la mise à disposition de terrains destinés à l'habitat et d'Agences d'Urbanisme et d'Habitat au service des villes pour les appuyer dans l'observation du développement urbain, la planification territoriale, et la programmation de l'habitat. Des plaidoyés sont engagés avec les partenaires d'aide au financement en occurrence avec l'Union Européenne pour l'accompagnement et la création d'une agence pilote d'urbanisme au Cameroun.
- les réformes sectorielles à mener dans d'autres domaines connexes (foncier, finance de l'habitat et fiscalité immobilière, industrie de la construction, commerce extérieur, recherche et formation) afin d'assurer

la cohérence de l'action gouvernementale et créer un environnement qui favorise la production de logements à bas coûts.

- le lancement d'un programme décennal d'habitat, d'une envergure de 300.000 logements, suffisante pour servir de catalyseur aux réformes structurelles, couvrir un dixième au moins de la demande et créer une dynamique d'accélération de la croissance du PIB, grâce à ses divers effets d'entraînement du secteur de l'habitat
- le regroupement des actions relatives à l'habitat et la transformation du CFC en Banque de l'Habitat pour lui permettre d'accéder à des ressources autres que publiques, La création d'un fichier central des hypothèques sur lequel s'appuiera le marché des valeurs immobilières pour le financement des prêts hypothécaires qui favorise la mobilisation de financements massifs pour une production de masse. Et de constituer un pool bancaire (640 logements par la firme « COFFOR CEMAC S.A », sous financement initial d'un pool bancaire) autour des opérations programmées d'habitat et dont il sera le chef de file.
- le renforcement de la fonction de programmation de l'habitat en fonction des besoins des populations et de leurs capacités contributives réelles d'une part, équitablement réparties afin de réduire les inégalités d'accès au logement convenable, tant entre les villes qu'à l'intérieur de celles-ci d'autre part.
- la promotion du partenariat public- privé, des matériaux locaux, les opérations d'aménagement concerté pour la construction des logements, de la transformation en une "industrie performante" les activités éparses liées à l'habitat, notamment par l'amélioration du tissu industriel local de fabrication des matériaux et équipements, la mise à niveau des entreprises nationales et des artisans, la mise à niveau des curricula de formation technique aux niveaux secondaire et supérieur, l'impulsion donnée à la recherche.

Encadré 3 : Le Gouvernement redonne une place centrale à la planification urbaine, afin que les zones d'habitat puissent être développées en cohérence avec les autres fonctions urbaines. Il œuvre par ailleurs pour un ensemble d'initiatives politiques cohérentes et interdépendantes, d'une part, pour accroître substantiellement l'offre publique et privée de logements, accroître la disponibilité et l'accessibilité des réserves foncières et des parcelles aménagées, résorber l'habitat indécemment en milieu rural et urbain, produire des logements pour le plus grand nombre et à des prix correspondants au pouvoir d'achat des populations.

3.3. Accès aux services urbains de base

3.3.1. Accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'élimination des déchets solides.

Accès permanent à l'eau potable

Selon l'enquête EC-ECAM 4, l'eau potable est accessible à près de 3 citadins sur 4 (contre 61,5% en 2014), 72,9% en 2018. L'accès à l'eau potable s'est nettement amélioré. Le taux d'accès est passé de 61% en 2014 contre 62,5% en 2016 à 72,9% en 2019. Toutefois, ce taux masque les disparités suivant les milieux de résidence et le revenu des ménages. Seulement 55% des ménages pauvres y ont accès, contre 77% des non pauvres. Ces pourcentages incluent les ménages qui se ravitaillent aux bornes fontaines ou achètent l'eau chez le voisin. Seuls 25% des ménages urbains disposent d'un branchement individuel. Les ménages pauvres résident en moyenne à 2,5 km d'un point de branchement au réseau d'eau. A Douala, près de 10% de la population déclaraient s'approvisionner dans les puits, sources, rivières ou marigots. Dans les villes secondaires, la situation est plus préoccupante, avec une fourniture insuffisante de l'eau du réseau conventionnel.

La capacité de production de l'office public de l'eau CAMWATER (Cameroon Water Utilities Corporation) est passée de 650 000 m³/j en 2015 à 731 080 m³/j en milieu urbain. Sa capacité de stockage est passée de 249 884 m³ en 2017 à environ 253 374 m³ en 2018. En plus de cette capacité, il faudra ajouter celle de plus de 30 000 forages en eau potable répartie sur le territoire national. Les campagnes de branchements sociaux qui ont été organisées à partir de 2010 ont permis de porter le nombre d'abonnés en milieu urbain de 411 874 en 2017 à 427 902 en 2018 (Rapport DSCE, 2018). Les ressources allouées en termes de crédit de paiement dans le domaine de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement sont passées de 112 347,5 millions de francs CFA en 2016 à 34 147 646 milliers de FCFA en 2018.

Depuis 2019, le pays ambitionne un taux global d'accès à l'eau potable de 75% avant la fin de l'année 2022, un taux de desserte de 85% en 2032. Dans cet élan, le Gouvernement à travers la CAMWATER a signé en 2018 un accord avec l'entreprise indienne WPIL pour la construction des centres des production d'eau potable dans une vingtaine de villes (Ombessa, Nanga-Eboko, Ngoumou, Akonolinga, Bafia, Bokito, Mbandjock, Kumba, Mamfe, Manjo, Dibombari, Bambui, Bambili, Nkambe, Fundong, Bali, Bana, Bansa, Ebolowa) dans 6 Régions

du pays (Nord-Ouest, Ouest, Littoral, Sud, Centre, Sud-Ouest), pour 34 milliard FCFA.

Plusieurs projets à l'initiative du Gouvernement sont en cours d'exécution à travers le pays, notamment :

- les barrages hydroélectriques en construction ou en cours de mise en service (Mekin, birni), pour améliorer l'offre en électricité.
- le programme d'alimentation en eau et assainissement en milieu rural (PAEA – MRU), pour 180 millions de francs CFA;
- le projet d'Eau Potable et Assainissement en Milieu Semi-Urbain (PAEPAMSU), à hauteur de 75 millions de francs CFA ;
- le projet de construction de 3000 forages dans le septentrion réalisé à travers le MINEE, réalisé à 70% ;
- le projet AEPA à Yaoundé, Bertoua, Edéa et NGaoundéré ;
- la réhabilitation de 201 ponts d'eau sur 215 prévus;
- la réhabilitation des 350 stations SCANWATER.

Concernant les deux grandes métropoles où les besoins journaliers évoluent très rapidement, on peut mentionner des projets et programmes à financements conjoints, notamment :

- le projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et 46 localités avoisinantes (PAEPYS), par le captage-traitement-transport à partir du fleuve Sanaga, sous financement chinois évalué à 399 milliards de FCFA pour 300 000 m³/jour), avec plus de 5 milliards alloués;
- le vaste projet de captage-traitement-transport de l'eau de Douala depuis Yatto sur le fleuve Mounjo (coopération chinoise) ;

Assainissement

L'enquête EC-ECAM 2016 révèle qu'à peine trois personnes sur vingt habitent dans des ménages qui disposent d'un lieu de lavage des mains avec eau, savon ou autre produit nettoyant. Grâce au projet d'assainissement liquide, le taux de personnes se lavant les mains avec de l'eau et du savon qui était de 14,9% en 2014 est passé à 28,8% en juin 2017.

Evacuation des ordures ménagères

Le volume total des déchets produits ou collectés dans les villes n'est pas connu. Les tonnages moyens des ordures à Douala et Yaoundé collectées quotidiennement dans chacune des villes en 2021 est de 3359 m³. La société HYSACAM couvre la plus grande part du service public de ramassage des ordures ménagères et n'est installée que dans les grandes villes (Yaoundé, Douala) et certaines villes moyennes. 4 675 ml de drains ont été curés dans plusieurs communes.

Le traitement des déchets est loin d'être systématique : seules les villes de Douala, Yaoundé, Edéa et Dschang disposent de décharges réunissant les conditions minimales. Dans les autres villes, en l'absence de dispositifs adéquats, les ordures sont déversées dans des décharges sauvages. Les déchets industriels et hospitaliers posent des problèmes en termes de techniques de traitement adéquates. **Un concours « Villes propres »** a été initié par le Gouvernement à travers le MINHDU pour une localisation des actions concrètes en matière d'hygiène et de salubrité dans les communes.

D'une manière générale, malgré les importants moyens déployés par l'Etat et les municipalités, l'absence d'un service de pré-collecté rend le service offert aux populations largement insuffisant. Toutefois, l'Etat s'est efforcé à renforcer les capacités de la principale société en charge de la collecte des ordures ménagères. A la faveur de la mise en place d'un comité par le Premier Ministre, Chef du gouvernement, la Société HYSACAM a été transformée en société mixte. Cette mesure vise à maximiser la collecte avec l'appui financier des collectivités territoriales décentralisées.

Evacuation des eaux pluviales

La question de l'écoulement des eaux pluviales est cruciale. Le problème des inondations se pose avec acuité dans les régions du Littoral, du Nord, du Centre et de l'Extrême- Nord (Douala, Maroua, Kousseri et Yaoundé). De manière générale, les conditions d'écoulement sont difficiles, en particulier dans les zones sous-structurées. Des actions sont menées pour réduire la fréquence et la sévérité des inondations. Des études de drainage sont menées et des drains sont construits annuellement par le MINHDU et les CTD dans les villes. Des actions ponctuelles sont également menées comme le curage des cours d'eau, la construction des caniveaux de collecte des eaux de pluies et des exutoires. En réponse à ce problème d'inondation, des programmes de construction de drains ont été lancés à Yaoundé et Douala à l'instar :

- du projet de construction de 32 km de canaux sur 9 cours d'eaux, recalibrage des exutoires, aménagement de 9 km de canaux en terre, aménagement paysager, pavage de 20 km de voies sur berges dans la ville de Douala ;
- du projet de drainage de la ville de Douala (PDVD), qui prévoit 48 km de drains : aménagement des canaux le long des cours d'eau (New-Bell Nord, New-Bell Sud, Mgoua, Mboppi et Leclerc, Bonnes Courses, Bonassama, Mbanya, Tongo'a Bassa et Kondi); les travaux de la 2ème phase des projets de désenclavement des quartiers ; la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement des déchets solides de Douala ; la réalisation de l'orthophoto de Douala-STI ;et l'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement liquide de Douala ;
- du projet PADY (Projet d'Assainissement de Yaoundé), qui vise notamment à améliorer les moyens de lutte contre les inondations, préserver la santé des populations vis-à-vis des maladies hydriques, réduire le chômage grâce à la promotion des travaux HIMO, susciter l'adoption des attitudes positives vis-à-vis de l'hygiène. À ce jour, 14 km de canaux sont construits le long du Mfoundi, l'aménagement des voies sur berges, la construction d'une station de dépotage à Etoa et 5 centres de santé réhabilités /équipés. La phase complémentaire dudit projet (PCADY) prévoit la réhabilitation de 5 centres de santé, le renforcement des capacités des services intervenant en matière d'hygiène et de santé, la construction des plateformes de pré-collecte et de tri des déchets solides, et l'acquisition du matériel léger de pré-collecte pour les associations et ONG.

Pour ces deux derniers projets de drainage, on totalise 21km et 33 km de drains construits respectivement à Yaoundé et Douala.

Le projet « Douala ville durable » piloté par la municipalité en partenariat avec un institut de recherche (IRD) et l'université de Douala est également un exemple d'initiative qui aide à l'amélioration des connaissances et à la prise en compte de l'aléa « inondation » ainsi que les effets des changements climatiques dans la mise en œuvre les documents de planification urbaine existants. Ce projet permettra d'avoir des modèles adéquats pour le dimensionnement de futurs drains et une meilleure gestion des eaux pluviales.

Accès permanent à l'énergie domestique

L'accès à l'énergie domestique reste une préoccupation pour le Gouvernement, qui multiplie des initiatives pour pallier au faible accès des ménages à l'énergie domestique.

Plusieurs programmes ont été mis en œuvre dans le cadre du vaste programme national de construction des barrages hydro-électriques et des centrales thermiques, pour améliorer l'offre en énergie, notamment : les Barrages de LOM PANGAR11, MEMVELE, MEKIM ; l'aménagement hydroélectrique de 75MW à Warak sur la BINI avec ligne de transport électrique (réalisé à 100%) ; le développement de l'hydroélectricité sur la Sanaga (réalisé à 100%) ; l'électrification de 1000 localités par système solaire photovoltaïque ; la construction des centrales thermiques (MINEE, 2022).

D'autres projets parallèles sont réalisés par les privés à travers le financement des bailleurs qui explorent des formes alternatives d'énergies (solaire, éolienne) pour suppléer au déficit, réalisent des opérations déterminées de manière participative pour (et avec) les populations des zones défavorisées des centres urbains. Par ailleurs, L'Etat veille à éviter les pénuries et à réduire les augmentations des prix du pétrole lampant et du gaz domestique.

3.3.2. Accès à un système de transport public sûr et efficace

Au Cameroun, l'offre actuelle de transport est composée de taxis, minibus, régulièrement inscrits au registre de transporteurs d'une part, et de moto-taxis et clandestins communément appelés «opep», d'autre part. Cette offre bien que diversifiée ne permet pas de répondre aux besoins des populations surtout aux heures de pointe.

La mobilité urbaine pas très satisfaisante aux heures de pointe est un obstacle à la durabilité des systèmes de transport. Elle est une conséquence directe de l'insuffisance de la couverture des villes par un réseau viaire principal (primaire et secondaire) adapté aux transports collectif et semi-collectif.

Un **Cadre Stratégique de gestion de la Mobilité Urbaine** composé d'une **Politique Nationale de Mobilité Urbaine et des Plans de Mobilité Urbaine Soutenables des villes de Yaoundé et de Douala** a été élaboré en 2019. Ces instruments visent à promouvoir une planification de la mobilité urbaine aux niveaux national et local, ainsi que des systèmes de mobilité urbaine et des technologies du transport écologique basés sur la participation de tous les

citoyens pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (>50% jusqu'en 2050).

Encadré 4 : *La mise en place d'un système de transport de masse est l'une des solutions préconisées par le Gouvernement (Bus Rapid Transit, Métro, Tramway, Autobus, Trolleybus). Il s'agit d'inciter les catégories sociales moyennes à préférer les bus aux véhicules particuliers pour leurs déplacements.*

Le programme de développement urbain prescrit dans la SND30 vise une amélioration de la mobilité urbaine. Un programme national couvrant la période 2022-2032 a également été élaboré par le Gouvernement pour un coût d'environ 250 milliards. Il permettra d'améliorer la mobilité urbaine à travers le relèvement du niveau de service du réseau existant, tout en résorbant progressivement le déficit constaté. A date, on peut noter : les Communautés Urbaines de Douala et Yaoundé qui gèrent des sociétés chargées des transports collectifs. La société de transport « SOCATUR » à Douala bénéficie par exemple d'une subvention annuelle de 500 millions ; l'adoption d'un plan de mise en place d'un réseau Tramway dans les villes de Yaoundé et Douala ; la construction de l'autoroute Yaoundé-Douala (en cours); l'achèvement du projet de construction de l'Autoroute Yaoundé Nsimalen section rase campagne (L=11,8 km) ; la construction d'une voie de contournement et d'une rocade dans la ville de Yaoundé, qui permettra d'améliorer les échanges entre les ports de Douala/Kribi et le TCHAD, la RCA, le GABON Etc...et de décongestionner le noyau urbain de la ville.

Le Cameroun fait partie des pays élus au projet « **Mobilise Your city** », qui concilie mobilité et protection du climat. L'étude sur l'élaboration de la stratégie nationale de développement du transport fluviale sur les fleuves Logone, Wouri, Sanaga et Nkam évaluée à environ 210 milliards sur une durée de 10ans est également en voie.

Au total, le Gouvernement prend des mesures pour l'accès des ménages aux services urbains de base. L'accès à l'eau et à l'électricité reste à améliorer. La gestion des déchets solides est une véritable gageure. Les modes de transport sont diversifiés mais nécessitent d'être mieux structurés et complétés par des systèmes plus performants et écologiques.

La SND30 a ce sujet prévoit : la construction et la consolidation des systèmes de traitement et de dépollution des eaux usées en milieu urbain; la création d'un cadre favorable à l'installation des sociétés privées de production et de distribution

d'eau potable dans les localités non couvertes dans le réseau ; la mise en place d'un programme d'investissement pour améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural ; le développement d'un mix-énergétique basé sur l'énergie hydroélectrique, photovoltaïque, thermique à base du gaz et de la biomasse ; l'extension des réseaux de drainage des eaux de pluie dans les centres urbains ; la mobilisation de ressources suffisantes pour entretenir les voiries urbaines ; l'élaboration et la mise en œuvre des plans de déplacement dans les centres urbains ; la promotion et le développement des transports collectifs de masse dans les grandes agglomérations (notamment à Douala et Yaoundé) ; la réforme du cadre légal et réglementaire de la gestion des déchets centrée sur la libéralisation du marché et la pénalisation de l'insalubrité ; la construction et/ou l'extension des réseaux de drainage des eaux de pluie dans les centres urbains ; l'aménagement des zones d'habitat densifié en améliorant la desserte, l'assainissement et l'équipement des quartiers précaires ; la construction et la réhabilitation des réseaux d'égouts en milieux urbain et périurbain ; le contrôle régulier des installations d'eaux usées des industries installées en zone urbaine et particulièrement en zone rurale.

3.4. Économie urbaine inclusive

3.4.1. Emploi productif pour tous, y compris pour les jeunes,

Au Cameroun, la population inactive en milieu urbain et rural est constituée en majorité des personnes en cours de scolarité (72,3% et 60,2%). Les femmes au foyer et les malades de longue durée sont plus représentés dans cette proportion en milieu rural, respectivement 17,4% et 11,2% (INS-EDS, 2018).

La population active occupée est quant à elle composée de 52,2% d'hommes et de 47,8% de femmes. En milieu urbain, l'on retrouve 56,3% d'hommes et 43,7% de femmes contre 50,1% d'hommes et 49,9% de femmes en milieu rural (CEREG, 2021).

Le PIB réel par personne occupée était de 1 161 055,43 milliards de Francs CFA en 2016. Il a évolué pour atteindre 183 880 98 milliards de Francs CFA en 2017, 1 223 306,41 milliards de Francs CFA en 2018 ; 1 249 028,87 milliards de Francs CFA en 2019 et 1 231 134 76 de Francs CFA en 2020. L'évolution de la courbe des variations du PIB par habitant a connu une forte baisse du taux de PIB per capita de -3,6% pour l'année 2020. L'inflation en pourcentage du PIB des prix de consommation perceptible sur le marché national, avec une forte hausse de 0,4 point de plus que celui de 2019 estimé à 2,4%. Le solde budgétaire global, dons compris, s'est situé à -4,5 % du PIB d'ici la fin 2020, contre -2,3% du PIB pour l'année 2019. Cette détérioration des finances publiques qui a résulté à la fois de

la baisse des recettes budgétaires et d'une augmentation relative des dépenses publiques. En outre, d'autres conséquences ont été la chute des prix des matières premières, la pénurie et la hausse de prix de certains produits alimentaires ou manufacturiers, les pertes d'emplois et par conséquent la baisse du pouvoir d'achat, du revenu du travail et de l'épargne.

Le Gouvernement a adopté un **Plan Directeur d'Industrialisation (PDI)** en 2016. Il a par ailleurs mis sur pied plusieurs programmes/projets et structures spécialisées pour l'insertion socioéconomique des jeunes urbains, ainsi que de ceux dits « migrant de retour ». Il s'agit notamment :

- du Fonds National d'Insertion des Jeunes (FONIJ), qui travaille depuis 2008 en collaboration avec les partenaires (établissements bancaires) au financement des projets développés par les jeunes. Ce fond utilise le mécanisme du **revolving fund**. A date, on enregistre 404 projets jeunes financés pour 1212 emplois.
- du **Programme d'Aide au Retour et à l'Insertion des Jeunes de la Diaspora (PARIJEDI)**, créé en février 2017 et essentiellement déployé en zone urbaine, concerne les jeunes de la diaspora rapatriés ou volontairement de retour dans leur pays et porteurs de projets. A date, on dénombre 33765 jeunes bénéficiaires, dont 42 ont réussi à créer des entreprises, y compris 09 jeunes migrants de retour ayant bénéficié des financements du FONIJ susmentionné ;
- de la Diaspora and Local Youth Joint-Venture (DIALYJ), qui met en relation les jeunes entrepreneurs du pays à leurs pairs de la diaspora afin de rompre le mythe occidental (Europe et Amérique) et de créer une synergie d'action pour l'insertion économique et le développement entrepreneurial. Au total, 186 projets enregistrés et en cours d'évaluation.
- du **Plan Triennal Spécial Jeunes «PTS-Jeunes»** mis en place en 2016 par le Président de la République, orienté vers les domaines de l'agriculture, de l'artisanat, de l'industrie, de l'élevage, de l'économie, du numérique et de l'innovation technologique, pour faciliter et accélérer l'insertion économique des Jeunes garçons et filles (15-35 ans) diplômés ou non. Une enveloppe de 102 milliards de FCFA consacrée, pour 1.052.793 jeunes enregistrés, 119 clusters et 139 villages créés, 21.903 emplois directs offerts.

Des structures efficaces pour le réarmement moral des jeunes en vue de création des emplois ont également été mises en place, à savoir :

- **l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement (ASCNPD)**, réorganisé en octobre 2018. Au total, 12 062 jeunes formés

dans les villes et campagnes du pays, 24 739 volontaires formés majoritairement en zone urbaine, 2 centres de formation de référence réhabilités, 3 centres de références de production construits (Laba, Langui et Mbalang) ;

- Les **Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ)**, pour entretenir un partenariat entre les jeunes et les promoteurs d'initiatives en leur faveur, assurer l'appui méthodologique, la planification et la réalisation du développement local et communautaire par et pour les jeunes, accueillir les jeunes en quête de formation ou disposant d'une expertise. 434 CMPJ différentes catégories créés sur l'étendue du territoire ;
- **Le Projet d'Appui à la Résilience Socio-Economique des jeunes vulnérables (PARSE)**, instrument de paix intertribal au sein des communautés des villes du septentrion pour contribuer à la stabilité et à la cohabitation pacifique dans les trois régions septentrionales à travers des travaux communautaires et d'intérêt général, notamment dans les domaines de la construction et de l'insertion dans des filières de production de richesses. 1704 jeunes (61% d'hommes pour 39% de femmes) enregistrés.
- **l'institutionnalisation de la « Carte Jeune Biométrique CJB »**, pour faciliter l'accès des jeunes à certains services et produits de base à des coûts préférentiels (gratuits/réduits) dans les villes et campagnes. Plus de 50 000 détenteurs en 2022 ;
- les **Conseils Municipaux Jeunes (CMJ)**, pour promouvoir la participation volontaire et citoyenne des jeunes au développement local, soutenir la participation des jeunes aux instances de prise de décision. 2182 conseillers municipaux jeunes installés dans 78 communes en 2022.
- **L'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ)** créé en 2016, qui recense les besoins des jeunes et oriente ceux-ci vers des guichets de financements adéquats. 1 052 793 jeunes inscrits.

Le Fonds National de l'Emploi a inséré en moyenne 4000 jeunes par an, entre 2016 et 2022 (cf. tableau 3.4).

Tableau 3. 4 : Nombre de jeunes insérés à partir du FNE.

2016	2017	2018	2019	2020	2021
45521	50347	44576	42040	30280	39958

Source : FNE, 2022

Pour sa contribution à l'emploi jeune entre 2016 et 2022, le MINH DU a formé et inséré 335 jeunes dans le cadre de ses travaux HIMO.

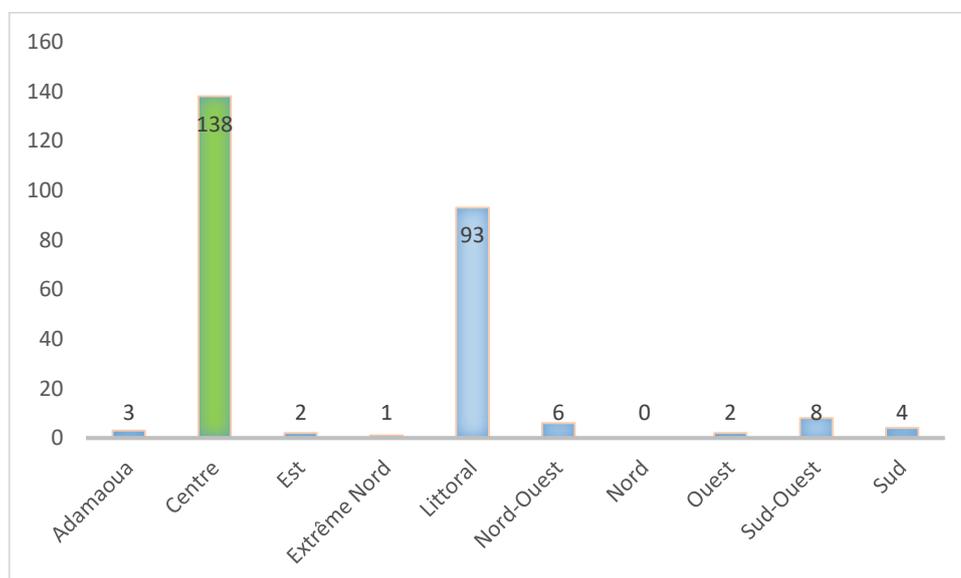
Encadré 5 : En dépit de ces efforts, la question de l'emploi jeune reste préoccupante. La situation sécuritaire du pays freine le rythme de l'action gouvernementale envers la jeunesse.

3.4.2. Economie informelle

L'économie informelle a gagné du terrain au Cameroun ces deux dernières décennies. Le secteur informel non agricole est le plus grand pourvoyeur d'emploi au Cameroun. La part de l'emploi informel dans le secteur non agricole était de 72,2% en 2016. Les femmes enregistraient la proportion la plus élevée (76,1%) relativement à celle des hommes (69,1%). Les informations issues de l'enquête EESI 3 menée par l'INS en 20 de ne sont pas encore diffusées.

Dans le domaine de l'immobilier, le nombre de promoteurs immobiliers agréés croît chaque année. Au total 258 professionnels enregistrés au tableau du MINH DU. Certaines régions n'en sont suffisamment pas nanties (Adamaoua, Est, Extrême- Nord, Nord-Ouest, Nord, Ouest, Sud-Ouest et Sud). La Région du Nord n'a aucun promoteur immobilier agréé. Cette situation interpelle le Gouvernement, dans la mesure où elle laisse prospérer la promotion immobilière informelle et ses dérives.

Graphique 3. 3 Nombre total de promoteurs immobiliers par région en 2022

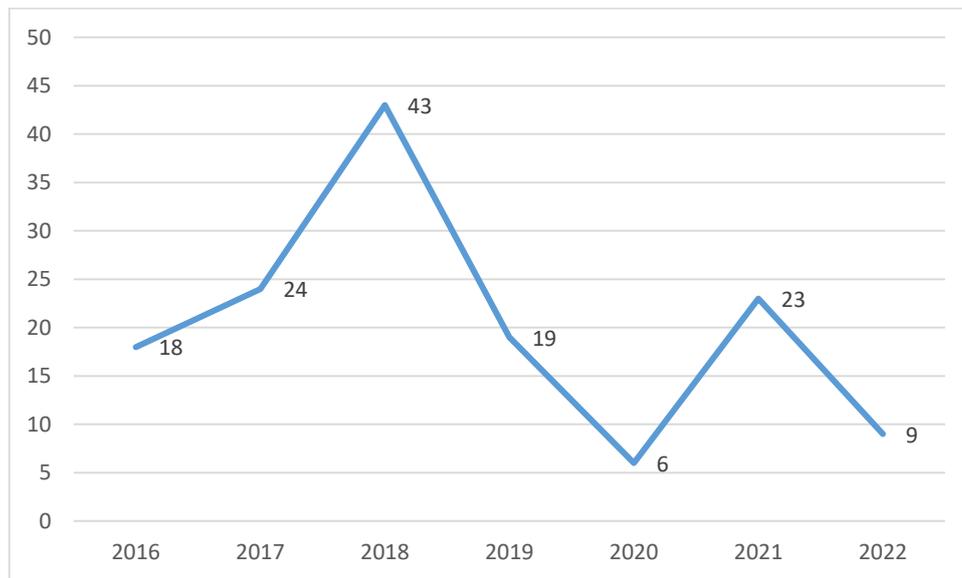


Source : MINH DU/DHSPI, 2022

Les professions d'Agents Immobiliers et de Syndics de Copropriété gagnent également du terrain. On dénombre respectivement 62 et 25 en 2022.

Entre 2016 et 2021, on dénombre 133/258 promoteurs immobiliers enregistrés, soit 51% de l'effectif. Le pic est atteint en 2018 avec au total 43 promoteurs immobiliers représentant le cumul des 10 régions.

Graphique 3. 4 Evolution du nombre de promoteurs immobiliers autorisés à exercer sur l'ensemble du territoire National entre 2016 et 2021.



Source : MINHDU/ DHSPI, 2022

Encadré 6 : L'offre publique de logement est insuffisante, la promotion immobilière privée formelle éprouve de réelles difficultés à prendre le relais et l'auto-construction gagne du terrain. Au fil des années, le volet « Habitat » et plus particulièrement celui du « logement » décent pour tous a pris de l'ampleur et fait désormais partie des défis les plus urgents à relever par les pouvoirs publics. La promotion immobilière privée formelle est l'un des leviers sur lequel l'Etat s'appuie pour booster l'offre en logements décents à travers des facilités et incitations diverses (fiscalo-douanières par exemple) aux promoteurs immobiliers qui acceptent de réaliser des projets à caractère social.

Dans le secteur du transport entre 2018 et 2021, 276 sessions spéciales de formation ont été organisées à l'attention des moto-taxi dans les 10 régions du Cameroun, profession qui occupent une part importante des jeunes. A cet effet, des permis de conduire ont été délivrés à 54 000 pratiquants.

3.4.3. Soutien des Petites et Moyennes Entreprises, Promotion d'un environnement favorable, équitable et responsable pour les entreprises et l'innovation

Selon le rapport sur la situation économique du Cameroun, la part du chiffre d'affaire des PME dans le chiffre d'affaire des entreprises est de 30% en 2017.

Le deuxième Recensement Général des Entreprises (RGE) mené en 2016 par l'INS a permis d'observer que le tissu productif est marqué par la prédominance de Très Petites Entreprises (TPE) et Petites Entreprises (PE) qui représentent 98,5% de l'ensemble des entreprises. Les Moyennes Entreprises (ME) et les Grandes Entreprises (GE) représentent quant à elles respectivement 1,3% et 0,2% (cf. tableau 3.5)

Tableau 3. 5 : Répartition des entreprises par types

<i>Type d'entreprise</i>	<i>Nombre</i>	<i>Proportion (%)</i>
TPE	160 995	79,1
PE	39 444	19,4
ME	2 541	1,3
GE	439	0,2
Total	203 419	100,0

Source : INS/RGE/2

Au rang des d'initiatives prises par le Gouvernement, nous pouvons noter :

- la mise sur pied en 2017 des CFCE (Centre des Formalités de Création des Entreprises) dans presque toutes les régions, qui ont permis de réduire les délais de création d'une entreprise, d'une semaine en moyenne à 3 jours ;
- le Guichet Unique de Douala qui facilite certaines transactions foncières et d'urbanisme ;
- l'existence d'une plateforme Etat-Secteur privé (Cameroon Business Forum) qui siège à fréquence régulière pour améliorer l'économie et le climat des affaires ;
- la « eRegulations Cameroun » (en ligne) facilite davantage les démarches administratives des entrepreneurs et des investisseurs à Douala, Yaoundé et Garoua (autorisations pour création d'entreprise, pièces à fournir, durée et coût...), ainsi que la mise sur pied en 2016 d'une application qui permet de créer les entreprises en ligne à l'adresse : Mybusiness.cm), avec 31 260 entreprises créées entre 2016 et 2020.

Tableau 3. 6. Évolution des PME créées en lignes de 2016 à 2020, selon la ville et le sexe

CFCE	SEXE	2016	2017	2018	2019	2020
DOUALA	Masculin	1847	4 446	3 778	4 790	1101
	Féminin	335	1 545	2 128	2 009	372
	Total	2 182	5 991	5 906	6 799	1 473
GAROUA	Masculin	102	278	421	320	372
	Féminin	25	81	15	123	158
	Total	127	359	436	443	530
YAOUNDE	Masculin	1 411	3 084	902	ND	ND
	Féminin	433	929	255	ND	ND
	Total	1 844	4 013	1 157	ND	ND
Total général		4153	10363	7499	7242	2003

Source : MINPMEESA/ mybusiness.cm 2020

Par ailleurs, certaines entreprises ont accédé à la certification ISO version 2015, notamment : le FEICOM en 2018, L'APME en 2019, la SOSUCAM, SAFACAM, SUDCAM, UCB (Groupe Kadji), BGF Bank, Cameroon et Multiprint sérigraphie et CDS HR Ltd en 2021, CAMTEL sur son segment wholesale, UNIMIX SA (ISO9001 : 2015 et ISO 22000 : 2005) en 2017.

En somme, pour favoriser une économie urbaine inclusive, le principal défi est celui de développer d'autres incitations au développement des entreprises et à l'emploi des jeunes. L'environnement des affaires reste peu favorable au développement des entreprises rurales, tant pour les sociétés privées que les exploitations familiales. Il existe une inadéquation entre le cadre fiscal (taxes et tarifs commerciaux) et monétaire qui n'incite pas à l'investissement dans une production respectueuse des pratiques responsables. Des réformes foncières sont engagées. Des mesures sont en cours pour :

- une simplification des procédures de réduction des délais de délivrance d'un titre foncier en 72 heures, telles que la création d'un guichet unique de facilitation des transactions foncières, structure opérationnelle à Yaoundé et Douala, y compris la déclaration électronique et le paiement par virement ou par voie électronique des redevances domaniales, des droits d'enregistrement... ;
- la construction des usines de fabrication d'engrais chimiques et autres produits de traitement, d'intensification, en finançant de manière adéquate la recherche agricole menée par l'IRAD ;

- la numérisation de tous les documents fonciers et la mise en place d'un réseau informatisé entre les conservations foncières au niveau national, en vue de la sécurisation des transactions foncières et du développement des activités économiques ;
- l'amélioration du climat des affaires pour favoriser l'investissement, la création des entreprises, l'installation des industries, la création des emplois, l'écoulement des produits agricoles, l'épanouissement de l'économie ;
- l'accompagnement des TPE en termes de fiscalité et d'accès aux micro-crédits, la migration des travailleurs du secteur informel vers les Très Petites Entreprises (TPE) du secteur formel et l'incitation des TPE à se transformer en PME/PMI, notamment par une simplification radicale des procédures administratives et un accès adapté des PME aux crédits bancaires.

3.5. Prospérité durable pour tous les postes

3.5.1. Diversification de l'économie urbaine et promotion des industries culturelles et créatives

Au Cameroun, la loi n°2020/011 du 20 juillet 2020 régissant les associations artistiques et culturelles au Cameroun vise à structurer le secteur des arts et de la culture en corps de métier, afin de leur permettre de contribuer au mieux au développement de l'économie culturelle nationale et la promotion de l'emploi décent.

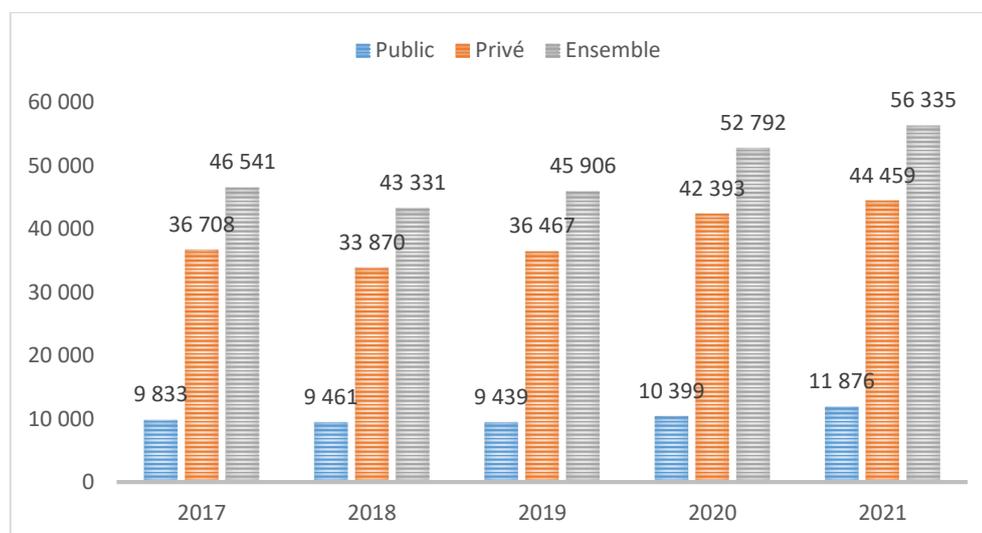
Dans la mise en œuvre, l'on peut noter l'organisation des festivals d'envergure tels que : le Festival National des Arts et de la Cultures (FENAC) institué par le décret présidentiel 91/93 du 08 avril 199. Les deux dernières éditions ont respectivement eu lieu à Yaoundé en 2016 et à Bertoua en 2018. Un Festival des Musiques et danses patrimonial (FESMUDAP) a également été organisé en 2019 pour exhiber la diversité culturelle du Cameroun.

D'autres initiatives sont en cours depuis 2019 pour la promotion des industries culturelles et créatives, en l'occurrence : l'élaboration de la cartographie des industries culturelles et créatives ; la mise en place d'un compte satellite de la culture (la conception des indicateurs sociaux culturels).

3.5.2. Développement des compétences techniques et entrepreneuriales pour prospérer dans une économie urbaine moderne.

Au Cameroun, entre 2017 et 2021, 244 905 personnes ont reçu une formation professionnelle. Cet effectif est élevé dans le secteur privé qui détient 79,17% de la part des personnes formées (MINEFOP, 2022) (cf. Graphique 3.3).

Graphique 3. 5 Nombre de personnes formées dans la formation professionnelle par année.



Source : MINEFOP, 2022.

Le Gouvernement a mis en place des outils pour le renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales orienté vers les jeunes. Il s'agit :

- du **Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U)**, fruit de la coopération Franco- Camerounaise qui depuis 2007 a accompagné **4 471** jeunes, dont 2 881 citadins en entrepreneuriat, financement et accompagnement post- financement;
- du **Programme Youth Connect Cameroon (YCC)**, lancé en 2019 pour créer des opportunités d'emplois et renforcer l'entrepreneuriat jeune ;
- du **Projet d'Insertion Socio-économique des jeunes par la création des micros- entreprises de Fabrication du Matériel Sportif (PIFMAS)**, qui vise l'insertion socioéconomique et inclusive des jeunes dans le secteur du textile, dans les trois (03) régions septentrionales du pays et la région du Nord-ouest. Depuis sa création en 2007, près d'une centaine de coopératives de fabrication du matériel sportif ont été créés et fonctionnent ;
- du **Programme de développement des incubateurs d'entreprises** dans les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ-Incubator), avec 427 jeunes installés en « junior-entreprises » ;
- de l'adhésion du Cameroun en 2021 au mouvement du COMMONWEALTH, intitulé SHESTRAIDE pour faciliter et renforcer les capacités des femmes entrepreneures à pouvoir exporter.

Par ailleurs, des **Centres d'Insertion de Jeunes (CIJ)** ont été construits par le MINHDU et forment les jeunes aux petits métiers du secteur urbain (fabrication et pose des pavés, horticulture ornementale...). Le MINHDU équipe également les

communes en unités de production de matériaux pour l'insertion des jeunes formés. Au 10 février 2021, on compte neuf (09) centres construits, équipés et fonctionnels dans dix (10) villes (y compris Douala et Yaoundé) parmi lesquelles la commune de Bassamba dans la Région de l'Ouest en 2017 et la ville de Garoua au Nord du pays en 2019. Plus de 3500 jeunes formés, 50 communes bénéficiaires d'unités de production des matériaux au 20 septembre 2021, dont : 03 communes en 2016 ; 08 communes en 2017 ; 06 communes en 2018 ; 06 communes en 2019 ; une commune en 2020. Deux (02) communes en 2021.

A travers le **Fonds National de l'Emploi** (FNE) entre 2016 et 2020, 252 722 jeunes ont été insérés dans le monde du travail, avec un effectif de 50 347 jeunes en 2017.

3.6. Résilience, atténuation et adaptation des villes et des établissements humains

3.6.1. Mise en œuvre des actions de limitation de l'étalement urbain, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Au Cameroun, l'occupation illimitée des sols urbains entraîne notamment une pression sur les équipements existants et contribue à une artificialisation des sols.

Encadré 7 : *La planification urbaine est la règle au Cameroun. Les maires sont appelés à délimiter le périmètre urbain de leur territoire, à prendre des mesures pour sécuriser les emprises, effectuer le contrôle régulier de l'occupation des espaces à travers leurs polices municipales qui bénéficient des formations de la part de l'Etat et de ses partenaires. Cependant, la mise en œuvre sur terrain n'est pas toujours effective.*

Le phénomène de réchauffement climatique est perceptible à travers de fortes variations de températures et des saisons. Le pays subit les effets de la désertification, aggravée dans la partie septentrionale par les feux de brousse. La mise en œuvre du plan national de la désertification à travers le projet « sahel vert » se poursuit dans les zones d'IP, notamment la zone soudano-sahélienne. Entre 2017 et 2018, plus de 4 270 000 plans ont été mis en terre pour restaurer les zones dégradées, avec un taux de régénération moyenne d'environ 65%. Cette activité a généré 1341 en 2017 contre 1073 en 2018. Par Ailleurs, à travers le programme « ville verte », des fonds sont mis à la disposition des CTD pour l'aménagement des espaces verts dans les villes.

Les problèmes de pollution concernent notamment le sol, l'eau, l'air et les nuisances diverses. A travers la loi cadre de 1996 relative à la gestion de l'environnement, le Cameroun a pris des dispositions pour faire face aux problèmes de pollution en

général et de pollution de l'air en particulier. Elle prescrit le respect des normes de pollution atmosphérique pour la construction et l'exploitation des immeubles, des installations industrielles et artisanales, des véhicules et autres mobiliers.

Selon l'OMS, le taux de mortalité normalisé selon l'âge attribué à la pollution de l'air domestique était de 141 décès pour 100 000 habitants en 2016. La proportion cumulée des populations ayant adopté les bonnes pratiques agrosylvopastorales mises en place dans les communes de Darack, Kousseri, Maga, Moulvouday, Touloum, Lagdo et Pitoa était de 57% en 2016 et 70% en 2017 (Source : *Annuaire statistique du MINEPDED, Edition 2019*).

Selon la même source et en faveur de l'amélioration de la résilience des populations aux effets des changements climatiques, le Gouvernement a investi un montant de 360 millions de FCFA en financement extérieur et 50 millions de FCFA en financement propre en 2017. En 2016, il y avait consacré 300 millions en FINEX et 80 millions en propre.

Plusieurs textes ont été élaborés :

- le décret n°2019/026 du 18 janvier 2019 réorganise **l'Observatoire sur les changements climatiques** ;
- un **Programme National de Prévention et de Gestion des Catastrophes** (PNPGC) est en cours de déploiement. Un Conseil National de la Protection Civile opère à travers ce programme ;
- une **Stratégie Nationale de Développement Durable** élaborée en 2017 ;
- une **Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes** (RRC) et son Plan d'Action avec l'appui de la coopération ACP-UE en 2020, aligné au Cadre Sendai ;
- une **stratégie nationale de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, de la gestion durable des forêts, de la conservation des stocks de carbone** élaborée en 2018 ;
- un **Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques**, pour intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies et politiques sectorielles nationales, en faveur de l'accès à une énergie durable et à la résilience climatique ;
- la convention de Stockholm et son plan national de 2016 visent la réduction des polluants de l'air à travers la réduction des feux de brousses et des incinérateurs ;
- un système national d'alerte climat est disponible;

L'Etat a par ailleurs lancé une **étude sur l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre des politiques de transport bas carbone** pour limiter les mouvements urbains. Un projet de loi en matière de pollution atmosphérique est en cours d'élaboration. Des contrôles réguliers sont effectués au niveau des entreprises pour se rassurer du niveau d'émission des gaz au seuil international. Des études diagnostic pour avoir une idée de la qualité de l'air dans les villes de Douala et Yaoundé sont en cours de réalisation. Une étude diagnostic en cours d'élaboration permettra de cerner les sources de pollution de l'air et de proposer des solutions durables.

Dans le cadre de la coopération technique entre l'Agence Internationale de l'Energie Atomique et le Cameroun, une campagne nationale de mesure du radon a été effectuée en 2019 par l'Institut de Recherches Géologiques et Minières (IRGM). Elle a permis de déployer des dosimètres de mesure du radon dans 1500 habitations sur l'étendue du territoire national. Les analyses sont en cours. La réglementation sur le radon et le plan national radon sont en cours d'élaboration par l'Agence Nationale de Radioprotection (ANRP) et l'IRGM.

Selon l'OMS en 2016, le taux de mortalité attribué à l'eau insalubre, à l'assainissement insalubre et au manque d'hygiène était de 45,2 décès pour 1000 habitants. Le principe de pollueur-payeur mis en œuvre lors des inspections des établissements classiques a déjà permis à quelques entreprises de s'arrimer à la dépollution industrielle, notamment du secteur des hydrocarbures, par la mise à niveau environnementale.

Certaines villes disposent d'une cartographie des risques élaborée par le MINEPDED dans trois (03) régions : Nord, Extrême-Nord, Adamaoua. D'autres villes ont pris des initiatives isolées pour se munir de cet outil (Douala). La Commune de Yaoundé III a développé en 2017 le projet PAADC « plan d'action en faveur d'un accès à une énergie durable et du climat pour l'énergie, l'hygiène publique et les stratégies urbaines », dont l'objectif est d'actualiser et mettre en harmonie son Plan de Développement Local (PDEL) et le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC). Le projet a conduit au renforcement des capacités des bénéficiaires sur les questions environnementales ; à la facilitation de l'accès à l'énergie durable et à la mise en œuvre du Plan Climat Energie de la Commune.

3.6.2. Développement des systèmes pour réduire l'impact des catastrophes naturelles et d'origine humaine.

Au Cameroun, la loi de 2004 régissant l'urbanisme définit comme zones inconstructibles, les terrains exposés aux risques d'origine naturelle (inondation,

érosion, éboulement, séisme, etc.) et humaine. Le décret n°2008/0239/PM du 23 avril 2008 fixant les règles d'utilisation des sols et de la construction précise que les actes administratifs relatifs à la construction tels que le Permis de Construire et le Permis d'Implanter ne peuvent être délivrés que si l'implantation visée respecte les règles générales de construction en vigueur. Le cadre réglementaire relatif au contrôle de l'utilisation du sol et de la construction a été revu dans ce sens, avec le décret N°2016/3058/PM du 28 juillet 2016 fixant les règles d'utilisation du sol et de la construction.

Les documents de planification urbaine sont considérés comme des instruments de base pour une maîtrise des risques au plan local. Il faut néanmoins relever les installations dans les zones à risques et des catastrophes qui en découlent. Le MINAT a enregistré en 2022 environ 20 cas suite aux inondations, avec 13 morts, 6 disparus et d'importants dégâts matériels.

De manière générale, le Gouvernement et ses partenaires mènent des actions d'atténuation des catastrophes/crises et ses conséquences. A titre d'exemples en cours de mise en œuvre, nous citerons notamment :

- le soutien au renforcement des efforts de relèvement et de résilience par le biais de NEXUS humanitaire, paix et développement à Zamai et Fotokol dans la région de l'Extrême-Nord, visant l'amélioration des conditions de vie et des moyens de subsistance des populations vulnérables résidant dans deux municipalités de la région de l'extrême-nord touchées par des crises multiples ;
- le Programme de participation communautaire à la gouvernance locale pour une prévention et une résolution efficace des conflits dans les régions du Littoral et de l'Ouest touchées par la crise du Nord-Ouest et du Sud-Ouest au Cameroun, pour une cohésion sociale, la prévention des conflits, l'amélioration des moyens de subsistance des populations ;
- l'aménagement des bassins versant de la benoué se poursuit chaque année, les collectivités ont entrepris l'aménagement des espaces verts dans les anciennes zones urbanisées et les nouveaux lotissements, ainsi que des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe conformes aux stratégies nationales ;
- un **plan directeur de la météorologie nationale** est en cours d'élaboration à l'effet de lutter contre les catastrophes d'origine météorologiques. La réhabilitation du réseau des stations météorologiques est effective. Une banque de données météorologiques numériques est disponible au Ministère en charge des transports. Les bulletins de prévisions météorologiques sont

produits à différentes échelles temporelles. Régulièrement, ils sont diffusés sur le site du MINT (www.MINT.gov) et au journal télévisé.

- **des cartographies multi-aléas** ont été élaborées par certaines municipalités notamment Ngaoundéré dans la Région de l'Adamaoua, à Maga et ses environs, de même que dans les villes de Santchou et Bénoué. La ville de Yaoundé dispose d'un plan Climat Energie.

Malgré les actions menées, le défi en matière de résilience urbaine reste celui de réduire l'occupation anarchique et sans limite de l'espace. Le Gouvernement s'emploie à davantage :

- renforcer les capacités des institutions chargées de la veille climatique et opérationnaliser le dispositif de veille, de prévention et de riposte aux effets des changements climatiques;
- intensifier les actions de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la pollution notamment dans les villes de Douala et de Yaoundé où certaines activités menées (transport, activités industrielles, etc.) entraînent une dégradation importante de l'environnement et de la qualité de l'air ambiant en particulier ;
- renforcer les mesures de protection sur l'ensemble du territoire et particulièrement dans les zones à écologie fragile ;
- concernant particulièrement les villes de Douala et de Yaoundé, les axes d'intervention porteront sur la lutte contre les inondations, les éboulements, le ravinement et le recul du trait de côte dans le Littoral par les communautés urbaines, en lien avec le ministère en charge de l'urbanisme, le ministère en charge de la planification, les autres administrations publiques concernées et les CTD.

3.7. Gestion de l'utilisation durable des ressources naturelles pour des villes intelligentes qui tire parti de la numérisation, des énergies et des technologies propres.

Dans l'optique d'observer une gestion rationnelle de ses ressources naturelles et développer la pratique du recyclage des déchets au Cameroun, le Gouvernement a élaboré des documents tels que :

- la loi du 14 décembre 2016 portant Code minier ;
- les lois de promotion du volontariat, de l'accès aux ressources génétiques et leurs dérivés, aux connaissances traditionnelles associées et le partage équitable des avantages issus de leur utilisation en 2021.
- le **Plan d'Action National de Gestion des Zones Marines et Côtières** pour une gestion intégrée des écosystèmes fragiles;

- le Plan Directeur de Recherche et de Suivi des Mangroves et des Ecosystèmes côtiers et son plan de mise en œuvre ;
- le Plan National de Gestion du bambou du Cameroun en 2017.

En termes d'initiatives sur le terrain, nous citerons :

- dans la zone côtière, les efforts de restauration de la mangrove qui se poursuivent, avec plus de 20 000 plants de palétuviers produits et transplantés le long de la côte dans la zone de Kribi Campo ;
- dans les départements de l'océan et de la Sanaga Maritime, 12,64 ha de mangroves ont été restaurées et plus de 113200 plants de palétuvier mis en terre en vue de cette restauration ;
- le « Projet d'aménagement durable de la ville de Yaoundé » lancé en 2016 favorisé la création de 27 emplois, la récolte de plus de 19 tonnes de déchets sortis des bas-fonds chaque mois pour les Points d'Apports Volontaires, l'assainissement de plus de 4 arrondissements de Yaoundé, la sensibilisation de plus de 50 000 ménages sur la gestion des déchets ;
- le lancement dans les dix (10) régions du pays du concours « villes propres » en marge de la célébration de la Journée Mondiale de l'Habitat. Il s'agit d'un concept qui entre dans la grande campagne nationale d'hygiène, de salubrité et d'embellissement des villes.

Notons en matière de gestion des ordures ménagères qu'en dehors de la société HYSACAM qui recycle les déchets en biogaz, la société civile mène également des actions sur le terrain en matière de tri et recyclage, en créant des nouveaux emplois, à l'exemple de :

- la Fondation « Cœur d'Afrique », qui depuis 2015 recycle les déchets plastiques pour la production des pavés de 5 m à 3500FCFA le m² contre 5000 pour les pavés classiques ;
- la Coopérative « EcoClean Environnement », qui transforme les déchets en charbon et blocs de plastiques agglomérés ;
- la société « Namé Recycling Sarl » créée en 2016 recycle les déchets plastiques en flocons et sangles PET. Au total, 73.924.986 bouteilles plastiques collectées en 2019, 100 emplois en usine et 600 emplois créés à travers les réseaux de collecte.

Ces projets favorisent le ramassage des déchets plastiques qui obstruent les drains (Cf. photos). Les activités relatives au recyclage des déchets dangereux ne sont pas encore suffisamment développées.

Photo 2 : Recyclage des déchets plastiques en pavés par la Fondation « Cœur d'Afrique ».



Photo 3 : Recyclage des déchets plastiques en flocons et sangles PET par la société « Namé Recycling Sarl ».



Source : Namé recycling, 2019

Par ailleurs, le Programme villes plus sûres porté par ONU-Habitat qui vise à équiper les services en charge des activités de la police municipale et à renforcer les capacités du personnel municipal et des jeunes sur le montage de l'énergie solaire, contribue à l'éclairage public et à la prévention de l'insécurité et de la criminalité urbaine.

La Commune de Bangangté a mis sur pied le projet « Femme et Energie renouvelable (ENERBA) lancé en octobre 2016, qui a permis : l'installation de 81 lampadaires dans la ville, 237 lampes et tubes LED et la construction d'une centrale solaire voltaïque de 20,16 KWC à l'Hôpital de district de Bangangté.

La Commune de Yaoundé IV a également mis sur pied en 2017 le projet PACAEDC (Plan d'action communal pour l'énergie durable et le climat), pour contribuer à l'amélioration de la participation citoyenne pour un accès continu de plus de 600 000 personnes à un logement décent, tout en assurant une meilleure planification

des énergies durables et du climat dans la commune. Le projet a permis de : toucher plus de 6 548 000 personnes à l'échelle nationale dont 500 600 personnes atteintes à Yaoundé 4 ; d'organiser 130 UIC (Universités Itinérantes Citoyennes) avec 4737 participants dont 3057 hommes et 1680 femmes, 2627 jeunes (moins de 40 ans) ; d'élaborer un Plan Climat-Energie; de construire 9 méthaniseurs communautaires ; d'approvisionner 400 foyers en kits et bornes solaires photovoltaïques, de construire 12 bornes solaires photovoltaïques et de former 130 jeunes à la maintenance de ces équipements.

Dans sa démarche, le Gouvernement à travers sa stratégie nationale entend notamment :

- élaborer des cartes d'aptitude des sols et pédologiques pour une meilleure connaissance et exploitation des sols ;
- encourager l'exploitation rationnelle des sols par des pratiques culturales responsables dont la restauration des sols, l'abstention des pratiques d'agriculture sur brûlis, l'utilisation rationnelle des engrais et pesticides, et autres techniques modernes facilitant la gestion durable des sols ;
- promouvoir les actions de reboisement et améliorer l'information sur l'état de la ressource forestière;
- promouvoir l'écotourisme, sécuriser les aires protégées et renforcer la lutte contre le braconnage.

3.8. Construire la structure de gouvernance urbaine : Établir un cadre de soutien

3.8.1. 3.8.1. Décentralisation pour permettre aux gouvernements locaux et sous-nationaux d'assumer les responsabilités qui leur incombent

Le cadre institutionnel, législatif et réglementaire du Cameroun a subi une mutation favorable au développement local et s'appuie sur les élus locaux. Il s'agit de :

- la création en 2018 d'un Ministère en charge de la décentralisation et du développement local ;
- la **loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées** adopté le 24 décembre 2019, qui fixe le cadre général de la décentralisation en renforçant les principes relatifs à la garantie de la libre administration et de l'autonomie fonctionnelle des Collectivités Territoriales, le principe de l'exclusivité de l'exercice des compétences transférées à ces entités. Les règles relatives à la tutelle de l'Etat ont été réaménagées, notamment par l'assouplissement

substantiel des pouvoirs des autorités administratives circonscrits au contrôle de légalité et à l'appui-conseil, à l'exclusion de toute appréciation d'opportunité. Dans l'optique du renforcement de leurs capacités financières, la loi prévoit que la fraction des recettes de l'Etat allouées aux CTD, au titre de la Dotation Générale de la Décentralisation, ne peut être inférieure à quinze pour cent (15%) ;

- **la Stratégie Nationale de la Décentralisation élaborée en 2017 ;**
- la loi N°2019/003 autorise le Président de République à ratifier la charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local ;
- **la loi N°2019/006 fixe le nombre, la proportion par catégorie et le régime des indemnités des conseillers régionaux ;**
- **le Décret N° 2021/744 du 28 décembre 2021 fixe les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat en matière d'urbanisme et d'habitat ;**
- le décret 2020/111 du 02 mars 2020 portant création, organisation et fonctionnement de la National School of Local Administration ;
- la réorganisation du Conseil National de la Décentralisation en 2020;
- Plusieurs **programmes d'aide à la décentralisation et la promotion des localités rurales** (projet GRASSFIELD, RUMPI², PARFAR, PADC), auxquels s'ajoutent les projets de développement rural sur financement de l'UE notamment à l'Est, à l'Extrême-Nord et au Nord-Ouest, qui contribuent surtout à la construction d'infrastructures rurales, l'appui à l'élaboration des plans de développement locaux, la mise en place des structures de gouvernance locale et la promotion des activités génératrices de revenus au profit des groupes vulnérables, particulièrement des femmes et des jeunes, les incitations à l'investissement privé dans la production Agro-Sylvo-Pastorale et Halieutique, la transformation agroalimentaire et les activités environnementales.

En 2022, environ 100 communes ont implémenté le budget programme (par leur propre initiative). La décentralisation est accompagnée par des organismes et projets tels que : le FEICOM qui centralise et procède à la redistribution des impôts et taxes régionaux ainsi que les centimes additionnels communaux, et autres impôts communaux et régionaux soumis à péréquation ; le Programme National de Développement Participatif (PNDP); l'Association des Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC) ; le Bureau National de l'Etat Civil (BUNEC). Les

partenaires techniques et financier encadrent et financent le processus (PNUD, GIZ, KFW, BAD...).

Le financement des CTD se fait à travers les ressources fiscales transférées, les dotations du Gouvernement et les ressources propres. Lorsqu'une compétence est transférée, la CTD l'exerce exclusivement ; l'exception étant que l'Etat peut agir de façon ponctuelle (principe d'exclusivité). Ce mécanisme de financement est régi par les outils tels que : le livre cinquième du code général des CTD, le régime financier des collectivités territoriales décentralisées, la fiscalité locale, une «taxe de développement local destinée à financer les services de base.

Les modalités d'évaluation et de répartition de la Dotation Générale de la Décentralisation sont connues. Sur le plan de la fiscalité, les CTD ont reçu de l'Etat central, au titre des Centimes Additionnels Communaux et autres impôts communaux soumis à péréquation, plus 50 milliards de FCFA en 2021. Pour ce qui est des dotations et transferts de l'Etat, les CTD ont perçu de 2016 à 2022 au titre de la Dotation Générale de la Décentralisation (DGD), 52 194 000 000 FCFA (valeur de référence). De même, 16 départements ministériels ont transféré aux Communes et Communautés Urbaines 143 541 157 000 FCFA, soit en moyenne 28 708 231 400 FCFA par an. Pour ce qui est des dotations et transferts de l'Etat, les CTD ont perçu de 2016 à 2017 au titre de la Dotation Générale de la Décentralisation (DGD), 2 500 000 000 FCFA (montant effectivement transférée) (FEICOM, 2022).

En ce qui concerne l'exécution des projets à gestion décentralisée, une dotation de 5 075 000 000 de francs CFA a été transférée aux CTD à travers le MINDDEVEL, pour la réalisation des projets d'infrastructures d'électrification rurale, d'hydraulique et d'assainissement liquide. À ce titre, 835 992 000 francs CFA ont été affectés à réalisation de 98 forages équipés à gestion décentralisées et 1 156 472 000 francs CFA pour la réalisation de 34 projets d'adduction d'eau potable (MINDDEVEL, 2022).

En 2022, le MINHDU a transféré plus de 7 milliards de crédits à 71 communes pour les projets de voirie urbaine, d'éclairage public, de viabilisation des espaces, d'aménagement.

Le Budget d'investissement communal du FEICOM était de 34 155 528 000 milliards de FCFA en 2016 et de 36 059 903 000 milliards de FCFA en 2021. Les CTD reçoivent également des financements directs de plusieurs organismes publics et programmes nationaux chargés de les appuyer. Ainsi, le FEICOM a

accordé entre 2016 et 2022 des financements pour 1905 projets d'un montant global de 191 836 379 033 FCFA. Depuis 2016, les Communes ont bénéficié dans ce cadre des investissements de l'ordre de 13 859 180 724 milliards de FCFA. Des **Prix FEICOM** sont décernés aux municipalités qui se démarquent de par leurs bonnes pratiques dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat.

Les partenaires techniques et financiers appuient par ailleurs de nombreuses collectivités locales dans des domaines tels que l'assainissement des eaux pluviales, la voirie, la restructuration et les logements sociaux. L'on peut citer : le projet de drainage pluvial financé par la Banque Mondiale à hauteur de 101 000 000 000 FCFA ; le projet C2D financé par l'AFD pour promouvoir le développement des capitales régionales de Bafoussam, Bamenda, Bertoua, Garoua et Maroua à travers la création d'équipements générateurs de revenus pour les Communautés Urbaines et communes concernées, le renforcement des capacités de ces maîtrises d'ouvrage notamment par l'accompagnement dans la mise en œuvre des programmes d'investissement prioritaires, le recrutement du personnel qualifié, les réformes en vue de l'amélioration de la gestion et l'entretien des équipements construits et du recouvrement des recettes; le PDVIR financé par la Banque Mondiale pour accompagner les communes dans la maîtrise d'ouvrage et une meilleure gestion de leurs recettes; le projet « cœur de ville » de la communauté urbaine de Yaoundé.

3.8.2. Approches participatives, tenant compte de l'âge et du sexe en matière de politique et de planification urbaines.

La participation au développement urbain est une préoccupation constante des pouvoirs publics camerounais. La loi régissant l'urbanisme prescrit par exemple que tous les acteurs urbains soient associés à l'élaboration des documents de planification (réunions publiques, consultations).

Encadré 8 : *La mobilisation sociale urbaine instituée par le MINHDU en 2019 permet l'identification des besoins réels des populations dans les quartiers précaires, avec les populations elles-mêmes.*

Dans la mise en œuvre des projets, la participation se fait à travers les comités de résidents et autres associations de quartiers. Une trentaine de projets visant l'amélioration des conditions de vie des populations ont respecté l'approche participative au MINHDU (éclairage public, points d'eau, aménagements des voiries). Avec l'appui d'ONU-Habitat par exemple, le soutien au renforcement des efforts de relèvement et de résilience par le biais de NEXUS humanitaire, paix et développement à Zamai et Fotokol dans la région de l'Extrême-Nord vise l'amélioration des conditions de vie et des moyens de subsistance des populations vulnérables résidant dans deux municipalités de la région de l'extrême-nord touchées par des crises multiples.

Le Gouvernement a par ailleurs développé **le contrat de villes et le contrat plan** pour renforcer le partenariat autour des communes, en vue d'une mise en œuvre harmonieuse des projets. L'on note plusieurs contrats de ville et conventions d'application signés en 2022 dans le cadre du PDVIR (Yaoundé, Douala, Batouri et Ngaoundéré). Dans le cadre du Programme C2D urbain, les 05 communautés urbaines et 14 communes concernées se sont engagées à travers des contrats de ville, à prendre en charge certains investissements complémentaires aux projets réalisés. Il est attendu dans ce cadre au cours des 05 prochaines années, des investissements annuels à hauteur d'au moins 10% des ressources propres de chaque commune. C'est également le cas du programme national d'accès des groupes vulnérables aux logements décentes abordables en cours, ainsi que du projet pilote de construction de 134 logements pour les conducteurs de Moto-taxi à Douala « projet un moto taxi- un logement décent abordable », qui vise à faciliter l'accès aux logements décentes par les plus démunis, avec la participation des bénéficiaires.

Le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles, l'approche budget participatif en cours illustrent également la démarche participative dans le développement des projets.

3.8.3. Participation des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux de décision

L'application des dispositions du code électoral du 19 avril 2012 a permis au pays d'enregistrer une augmentation de l'effectif des femmes à des postes de décision, chiffré à 31 femmes maires titulaires (8,6 %) entre 2013 et 2018 et à 39 femmes maires titulaires (10,83 %) pour la période 2020-2025. On enregistre par ailleurs 26 femmes au Sénat et 61 femmes à l'Assemblée Nationale pour la période 2020-2025.

Parmi les 10 626 conseillers municipaux que compte le pays, 2 541 sont des femmes, soit un taux de représentativité de 24%. Ce nombre quoiqu'en deçà des standards nationaux et internationaux (respectivement de 30% et 50%), n'est pas négligeable et témoigne de la volonté du Gouvernement à renforcer la participation de la femme dans les instances de prise de décision (FEICOM, les cahiers de l'Observatoire N°001, Juillet 2020).

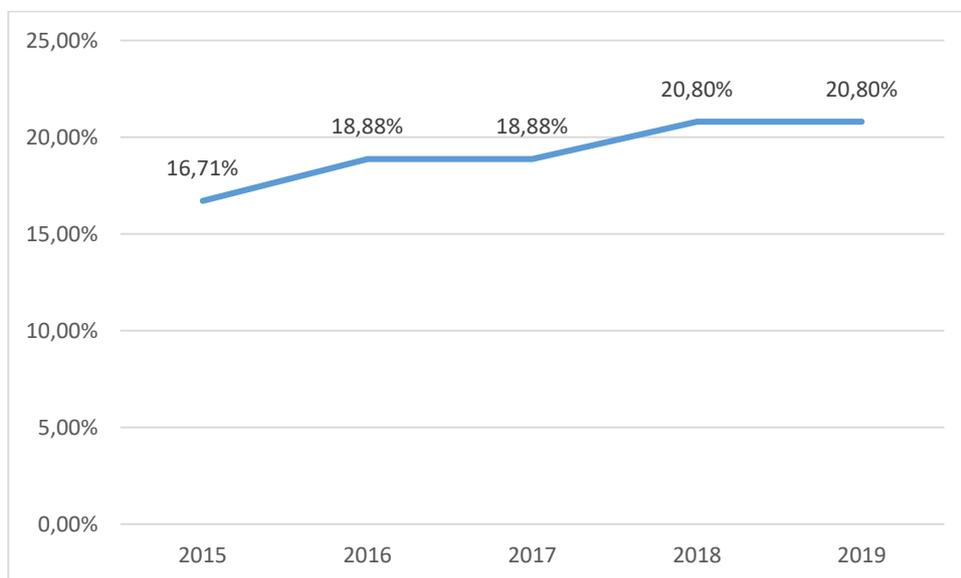
En outre, le palmarès genre des administrations publiques élargi aux organismes publics et parapublics montre que sur 9943 postes répertoriés en 2017, 2336 (23,48%) sont portés par les femmes. En 2019, sur 8405 postes clés, 2435 (29,01 %) sont confiés aux femmes. Dans les rangs de Chefs de Services régionaux la même année, sur les 33805 postes, 9031(26,71%) sont occupés par les femmes, soit une légère progression de l'ordre de 3,23% sur la période 2017-2019. La

proportion des postes gérés par les femmes dans les institutions (corps législatif national et local, service public et système judiciaire) par rapport aux distributions nationales est de 50,64% en 2021.

Au niveau de la fonction publique, depuis 2010, le nombre de femmes dans le Gouvernement augmente légèrement au fur et à mesure qu'il y'a formation d'un nouveau Gouvernement. Dans l'actuel Gouvernement, on totalise 11 femmes sur 67 qui occupent des fonctions

Dans les services centraux des ministères, la proportion des femmes occupant les postes de Directeur et assimilés a augmenté entre 2016 et 2019, passant de 18,88 % en 2016 à 20,80 % en 2019 (cf. Graphique 3.4).

Graphique 3. 6. Evolution de la proportion des femmes responsables dans les services centraux des Ministres et assimilés



Source : MINPROFF, *Palmarès Genre des administrations Publiques, 2022*

Le Gouvernement a élaboré le **Plan d'Action National d'Appui à la Participation des Femmes** à la prise de décision en 2018. A cet effet, au niveau familial globalement, 47 % des femmes de 15-49 ans en union ont participé à la prise des trois décisions à savoir : les soins de santé de la femme, les achats importants pour le ménage et les visites à la famille ou parents de la femme ; 31 % n'ont pas été impliquées aucune prise de décisions (INS/EDS, 2018).

En somme, la bonne gouvernance est une quête permanente pour les pouvoirs publics à travers le Gouvernement qui prévoit dans sa stratégie nationale :

- de renforcer la collaboration intercommunale sur les mesures préventives et d'adaptation aux effets et risques liés aux changements climatiques;

- de finaliser le processus de réforme foncière en cours en accordant plus de maîtrise du foncier aux CTD et combattre la spéculation foncière ;
- de procéder rapidement à la réforme du FEICOM pour lui permettre d'assurer une meilleure péréquation dans le transfert des ressources aux CTD, en tenant compte des disparités locales ;
- de réformer en profondeur les modalités d'exercice de la tutelle pour alléger son poids sur le fonctionnement des CTD et recentrer ses activités sur les missions non transférées de l'Etat ;
- d'accroître substantiellement les ressources transférées aux CTD ;
- de réformer la fiscalité locale pour diversifier et améliorer son rendement d'une part, consolider la mobilisation et les modalités de transferts effectifs des produits de ladite fiscalité aux CTD, d'autre part ;
- de mieux préciser à travers des décrets d'application les mécanismes de mise à disposition des fonds aux CTD. En effet, le mécanisme de recouvrement et de redistribution des impôts locaux et régionaux devra encourager les CTD à tirer le meilleur profit de l'intercommunalité, de la coopération décentralisée, de la diplomatie territoriale ainsi que des diverses formes de partenariat qu'offre le champ du développement local. Un accent sera mis sur la digitalisation accrue de la participation citoyenne dans le cadre de l'« open gouvernement ».
- la mise sur pied d'un kit d'infrastructures et d'équipement harmonisés au niveau des collectivités territoriales décentralisées qui définira le minimum et la qualité des infrastructures et des équipements requis dans une CTD selon sa taille et son économie.

3.9. Planification et gestion du développement de l'espace urbain

3.9.1. Mise en œuvre des politiques de développement territorial intégrées et équilibrées

Le Cameroun élabore et met en œuvre des politiques, stratégies, programmes et plans qui s'inspirent des objectifs globaux définis dans la **Vision 2035** visant un développement intégré et équilibré des territoires. La planification et l'aménagement durable du territoire passent par l'élaboration d'un certain nombre d'outils de planification contenus dans la loi N° 2011/008 du 06 mai 2011 d'orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire au Cameroun. Des plan-cadres ont été mis en exergue en partenariat avec des organismes tant nationaux qu'internationaux, au travers d'un mécanisme de benchmark, afin d'intégrer et appliquer les bonnes pratiques extérieures et les adapter à notre environnement.

Le pays dispose d'une **Stratégie Nationale de Développement** (SND30) élaborée en 2020 pour la 2^e phase de la mise en œuvre de la Vision et alignée aux principes du développement durable.

Une **Politique Urbaine Nationale** est en cours d'élaboration avec l'appui d'ONU-Habitat et répond à la dynamique de la population, assure un développement territorial équilibré et augmente la marge de manœuvre fiscale locale.

Un Plan de Zonage du Territoire National (PZTN) a été élaboré pour permettre au Cameroun d'une part, de disposer d'un cadre de référence en matière d'occupation du sol, et, d'autre part, de mettre à la disposition des différents acteurs une plate-forme commune pour orienter les décisions et planifier la mise en œuvre des projets de développement sur l'ensemble du territoire.

Un **Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du territoire** est en cours de finalisation, en tant que cadre commun de référence pour les principes de base et les orientations fondamentales de l'aménagement et du développement durable du territoire.

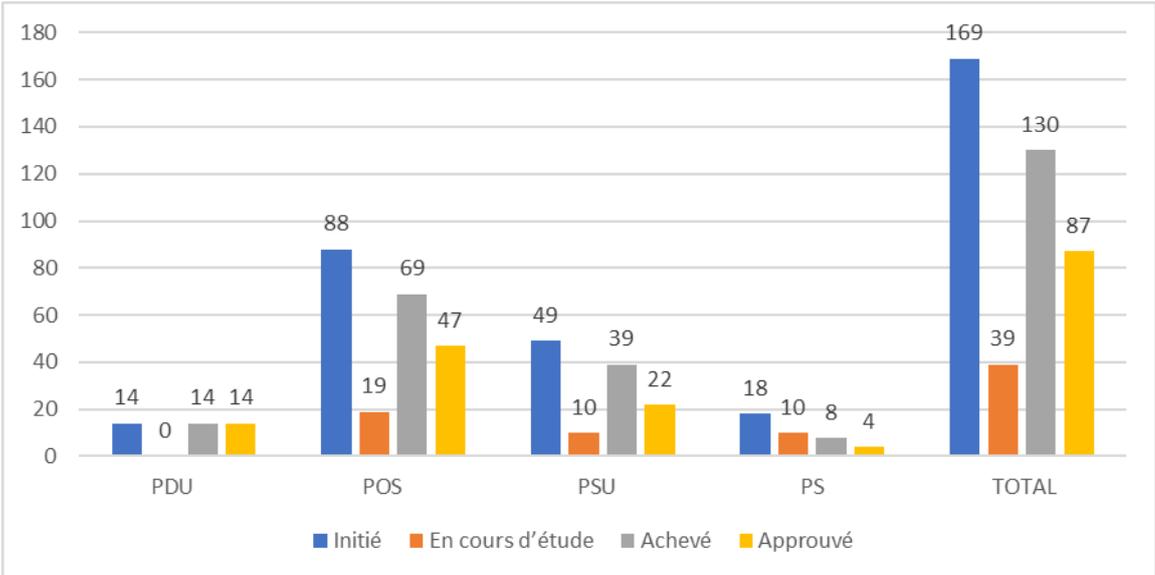
Des **Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire** sont en cours d'élaboration pour les 10 Régions du pays. Les schémas de l'Est et du Sud sont achevés pour répondre à la double nécessité d'accompagner et d'assurer la cohésion de l'ensemble des projets structurants. Pour les projets en cours, Il s'agit : des projets de conservation Ngoyla-Mintom ; du projet de construction du Complexe industrialoportuaire de Kribi ; du projet de construction de la cimenterie de Mintom, du projet de construction du barrage de Mekin et d'exploitation du fer de Mbalam, etc.

Le Cameroun fait partie des pays pilote pour le projet « **Urban an Rural Linkage** » (URL) initié par ONU-Habitat pour une meilleure prise en compte des liens entre villes et campagnes.

La **planification urbaine** prévue par la loi de 2004 régissant l'urbanisme précise que chaque commune doit être dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou d'un Plan Sommaire d'Urbanisme (PSU) le cas échéant, selon la disponibilité des ressources financières. Au fil des années, elle a été rendue systématique par l'Etat pour organiser l'espace, favoriser la mixité de l'utilisation des sols, la prise en compte de la culture, la délimitation des zones à occuper par fonction, des zones naturelles ou à risque, les réserves foncières, les projets prioritaires à réaliser par différents acteurs et les règles d'occupation des espaces urbains. En 2022, on compte environ 130 documents de planification urbaine élaborés à travers une

approche participative et opposables aux tiers, dans 128 municipalités des 10 Régions du pays sur les 374 que compte le Cameroun, soit 33,5% de villes couvertes. Dans cet effectif, 108 ont été élaborés à travers le MINH DU et les partenaires d'aide au développement, notamment la Banque Mondiale. Dans cet effectif de DPU élaborés au total, 89 sont approuvés. 30 autres documents d'urbanisme sont en cours d'élaboration avec par ailleurs l'appui technique et financier de la Banque Mondiale et d'ONU-Habitat.

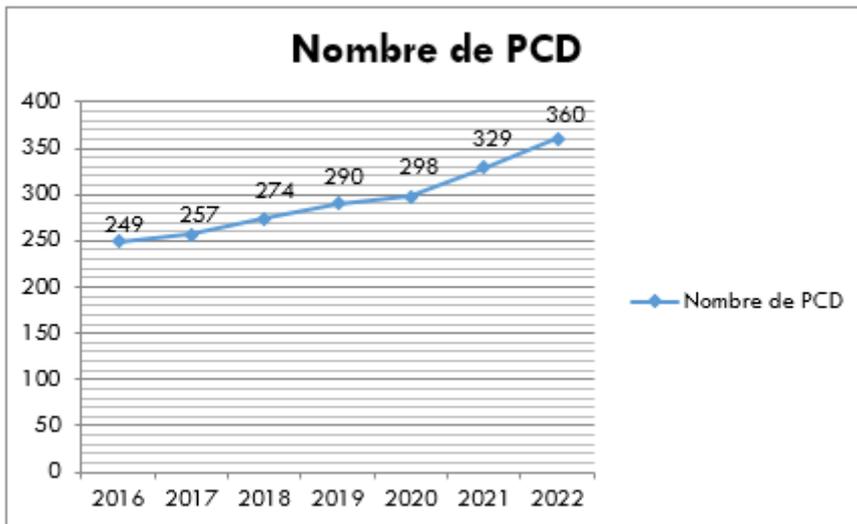
Graphique 3.7 Nombre de villes disposant des DPU par type en 2022



Source : MINH DU/ CEP, 2022.

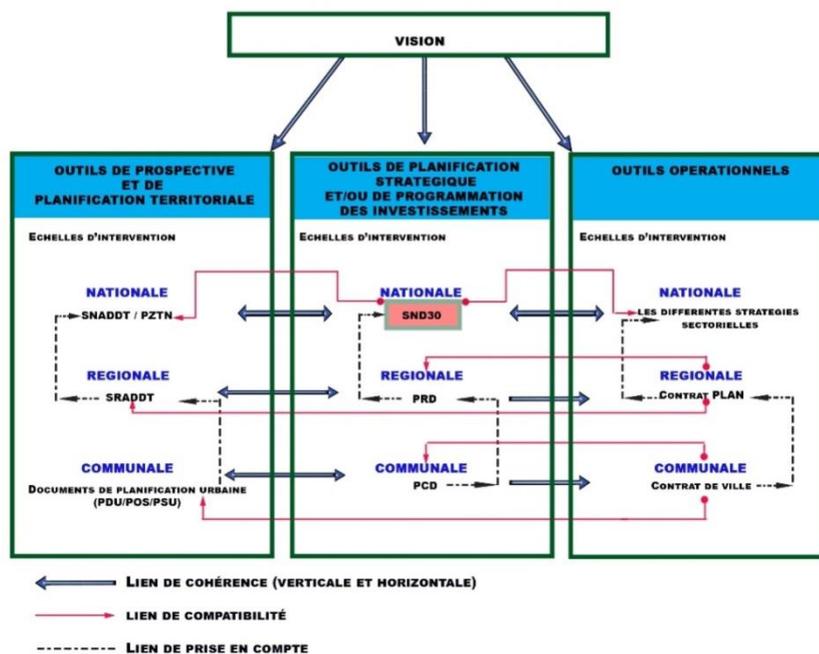
En plus des documents de planification urbaine, d'autres outils sont développés. Il s'agit du PRD (Plan Régional de Développement), du PCD qui fait l'état des besoins des communes, de leurs potentialités ainsi que des stratégies de développement envisagées, traduites par la suite dans un plan d'actions opérationnel permettant également de lever des financements pour l'exécution des projets identifiés. Dans la période 2016-2022, on est passé de 249 à 360 PCD élaborés. En 2022, 100 % des communes disposent d'un PCD (Cf. graphique 3.8).

Graphique 3.8 : Evolution du nombre de PCD entre 2016 et 2022.



Une cohérence est établie entre ces différents outils de planification stratégique et opérationnelle (Cf. figure 3.1).

Figure 3.1 : Cadre logique pour la mise en cohérence des différents documents de planification



Une **plateforme de concertation** existe entre le **MINHDU** et le **Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF)** pour promouvoir une **stratégie commune d'action de nature à favoriser l'accélération de l'accès au foncier, l'optimisation de la valorisation du foncier** dans le cadre de l'exécution des projets de développement et d'aménagement urbain, ainsi que des programmes de modernisation de l'habitat en zone rural. L'objectif final de cette collaboration est de donner de la visibilité aux chantiers transversaux, la sécurisation des sites d'implantation des logements, en créant des conditions de

mise à disponibilité des terres et d'identification de tous les facteurs qui doivent permettre la bonne exécution des grands projets structurants, résoudre en l'occurrence les problèmes de libération des sites pour l'exécution des travaux.

Cependant, le développement urbain fait face à dérives résultant d'une faiblesse dans la mise en œuvre des documents de planification, surtout observées dans les grandes métropoles (Yaoundé et Douala) où **l'exode rural** contribue à une montée du désordre urbain et de l'incivisme des populations, caractérisés par des constructions anarchiques avec des risques d'inondations et de pertes en vies humaines et matérielles, de plus en plus préoccupant au regard des contextes sécuritaires (Boko Haram et crise du Nord-ouest et Sud-Ouest) et sanitaires actuels (COVID 19), marqué par la recrudescence des déplacements internes, dont les effets néfastes concernent :

3.9.2. Culture comme composante prioritaire de la planification urbaine

Au Cameroun, la planification stratégique intègre de plus en plus les aspects culturels pour donner à chaque territoire son identité. Les bâtiments, les espaces et zones urbaines historiques ainsi que les nouvelles constructions conçues en accord avec les matériaux locaux améliorent l'espace urbain et renforcent l'identité culturelle. Les équipements culturels intégrés à la planification territoriale améliorent la diversité de l'espace public et le bien-être des citoyens.

Entre 2016 et 2022, le corpus législatif s'est enrichi par :

- le décret N°2020/4601/PM du 21 septembre 2020 fixant les modalités d'application de certaines dispositions de la loi N° 2013/003/du 18/04/2013 régissant le patrimoine culturel ;
- **l'arrêté N° 20/0006/ MINAC/CAB du 21/02/2020 portant classement des éléments du patrimoine culturel immatériel au patrimoine national ;**
- l'arrêté N° 0006/ MINAC/SG du 28/02/2019 portant classement des biens culturels et naturels au patrimoine national ;

Dans ce cadre, des actions sont menées pour préserver, conserver et sauvegarder le patrimoine culturel et naturel et améliorer la durabilité des villes et des établissements humains. Il s'agit de :

- l'inventaire des biens et éléments culturels dans les 10 régions, avec à date environ 600 biens et éléments culturels classés au patrimoine national ;
- la mise en place d'une plateforme MINAC-MINTOUL pour développer et promouvoir une synergie d'action entre les deux départements ministériels en vue de développer le tourisme culturel et de mémoire, tout en assurant la protection et la conservation du patrimoine naturel.

Le Gouvernement à travers son programme 181 (Conservation de l'art et de la culture camerounais) devenu 148 après l'alignement à la SND30, a par ailleurs mobilisé environ 5 481 021 771 milliards de FCFA pour la conservation, la préservation et la protection de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel.

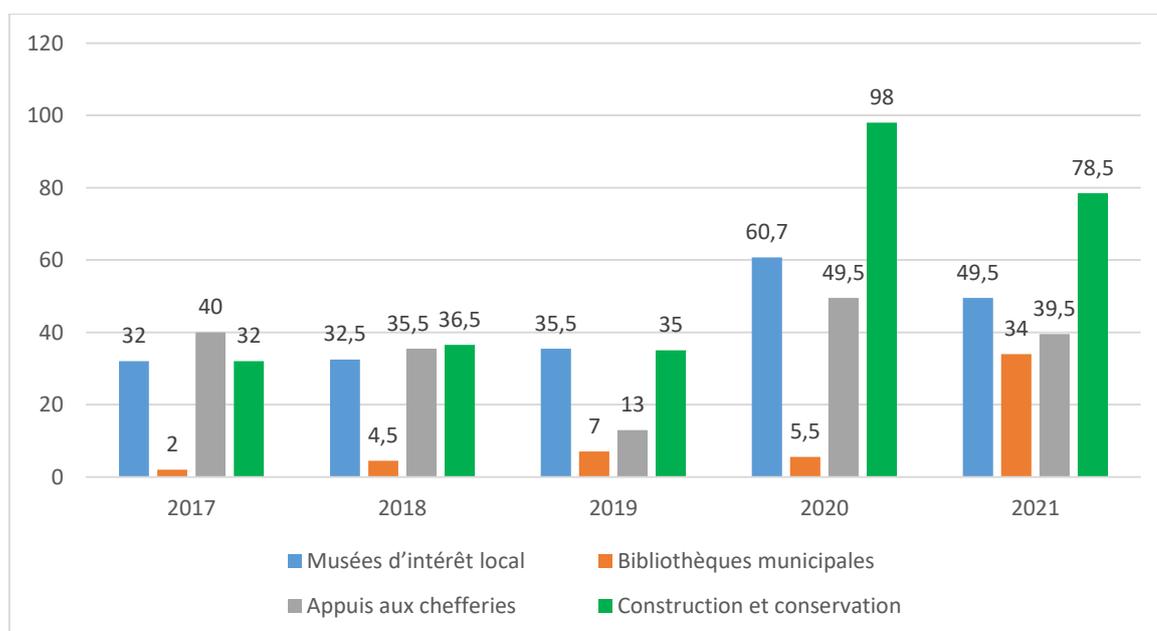
Tableau 3.7. Dépenses publiques du Cameroun en matière de préservation, protection et conservation du patrimoine culturel et naturel de 2017 à 2022.

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant (FCFA)	459 634 824	550 700 000	810 040 000	788 189 349	1 659 957 598	1 212 500 000

Source : MINAC, Plan de travail annuel et CDMT 2017-2022.

Dans le cadre des ressources transférées aux CTDs, le Gouvernement à travers le MINAC a appuyé entre 2017 et 2021, 140 projets de construction, de réhabilitation et de conservation du patrimoine culturel, 25 bibliothèques municipales, 54 musées d'intérêt local et 41 projets de réhabilitation de chefferies. On note chaque année une augmentation des ressources allouées à la construction et la conservation du patrimoine. Au cours de cette même période, les ressources de conservation sont passées de 32 millions à 78,5 millions, avec un pic en 2020 (98 millions) et celles dédiées aux bibliothèques, de 2 à 34 millions FCFA. Quant aux financements des chefferies, les ressources mobilisées évoluent en dents de scie.

Graphique 3.9 Evolution par nature des appuis alloués (en millions de FCFA) au CTDs par l'Etat dans le domaine culturel sur la période 2017-2021



Source : MINAC, 2022

3.10. Mise en œuvre des extensions urbaines planifiées et le remplissage, la rénovation urbaine et la régénération des zones urbaines

Au Cameroun, l'urbanisation galopante concerne aussi bien les deux grandes métropoles (Yaoundé et Douala) que les autres villes chefs-lieux de Régions et de départements. L'étalement et l'occupation anarchique de l'espace urbain entraîne une forte pression sur le foncier, contribuent à réduire l'attractivité des villes qui, par ailleurs, ne jouent pas suffisamment leur fonction de connectivité aux infrastructures, aux équipements socio-collectifs et numériques.

La loi de 2004 fixe les règles générales d'urbanisme traduites dans les documents de planification urbaine. Cette loi consacre le Magistrat municipal comme seul responsable de la délivrance des actes d'urbanisme, sous réserve, suivant les cas, de l'avis technique des services locaux de l'urbanisme ou des commissions consultatives élargies aux départements ministériels, organismes publics et autres acteurs de la société civile concernés (ordres professionnels) et instituées par décret. Le Préfet (autorité administrative représentant l'Etat central) n'est désormais compétent que pour l'approbation des lotissements communaux, tandis que le Ministre en charge des Domaines s'occupe des lotissements domaniaux, après avis du Magistrat municipal et des services en charge de l'urbanisme.

Les documents de planification prescrivent depuis 2019 la constitution des réserves foncières destinées à la mise en place des espaces verts publics et l'aménagement des lotissements dans les périphéries. Des concertations sont engagées depuis 2019 entre le MINH DU et les CTD en matière de gestion de leurs extensions urbaines.

L'Etat a élaboré des programmes et projets et prend des mesures pour planifier les extensions urbaines et la régénération urbaine organisée :

- le **Programme de constitution des réserves foncières destinées au développement des projets d'intérêt général** a permis au MINDCAF de mettre à disposition 634 991 ha sécurisés destinés à la réalisation des projets structurants par l'Etat et les autres acteurs (promoteurs immobiliers). Pour l'habitat social par exemple, la demande est estimée à 2 000 ha à l'horizon 2020 ;
- le **Projet d'Appui à la Modernisation du Cadastre et au Climat des Affaires** (PAMOCCA) vise une valorisation du capital foncier du Cameroun, une modernisation de la gestion du système cadastral et domaniaux et une amélioration du climat des affaires et du cadre de vie des populations. Ce projet a permis d'élaborer les Plans Directeurs (PDU) des Villes de Garoua et de Maroua ainsi que la production d'une carte foncière et cadastrale permettant de maîtriser les problématiques foncières dédiées villes ;

- depuis 2015, la MAETUR a signé une convention avec le MINH DU en vue de la restructuration/rénovation des quartiers précaires. Les actions menées dans ce cadre portent sur près de 2000 ha dans les villes de Douala, Yaoundé, Garoua, Bafoussam ;
- depuis 2018, les villes de Yaoundé, Douala et Kribi sont sensibilisées par le MINH DU sur la gestion des extensions urbaines. Ces concertations qui devront sur le moyen ou long terme se généraliser sur le plan national concernent la création et la mise à disposition des réserves foncières, l'identification des grands propriétaires terriens en vue de la vulgarisation des aménagements concertés. Les populations bénéficiaires s'impliquent à la fois par leur contribution à l'analyse des problèmes/conception de solutions, et à la mise en œuvre des solutions retenues au travers de la Mobilisation Sociale Urbaine menées entre 2017 et 2021.

3.10.1. Amélioration des capacités de planification et de conception urbaines, ainsi que la formation des urbanistes à tous les niveaux de l'administration

L'Etat du Cameroun ayant intégré la planification urbaine comme principe de tout développement durable, met un accent sur le renforcement des capacités. A cet effet, pour améliorer les techniques de planification et de gestion urbaine, des initiatives ont été prises et plusieurs outils ont été élaborés :

- un guide méthodologique en matière d'élaboration et un manuel de procédure et de suivi de l'élaboration des documents de planification urbaine ont été élaborés et validés par l'ensemble des acteurs clés de la planification urbaine au Cameroun, respectivement en 2018 et 2019 ;
- le MINH DU à travers l'INC a organisé en 2019 un atelier de formation à l'élaboration des cartographies au profit des Bureaux d'Etudes d'Urbanisme;
- avec l'appui d'ONU-Habitat, le projet d'appui à la planification urbaine dans le contexte de migration en cours dans la ville de Douala 4, vise à améliorer l'accès aux services et opportunités socio-économiques pour les populations déplacées, ainsi que pour les populations locales en situation de vulnérabilité dans certaines villes.
- le PNFMV forme les municipalités, les agents de l'Etat et autres acteurs urbains (OSC), prioritairement ceux signataires des contrats de ville. Entre 2016 et 2021, ce programme a formé 2191 personnels communaux dans 89 % de villes en matière de planification urbaine, de gouvernance territoriale, d'aménagement du territoire et planification, environnement, mutualisation et développement des ressources, etc. Dans cette même veine, plusieurs initiatives sont entreprises à travers le PDVIR: le développement d'un outil de programmation et de gestion des VRD à Yaoundé et Douala ;

l'élaboration du schéma directeur des marchés et des pôles commerciaux à Yaoundé et Ngaoundéré.

Entre 2018 et 2022, le nombre d'urbanistes inscrits au tableau de l'ONUC est passé de 65 à 90.

Dans la mise en œuvre des DPU, il convient de noter des incohérences dans les interventions publiques, à cause notamment de l'existence de plusieurs cadres stratégiques. En outre, les projets réalisés par l'administration centrale ne répondent pas toujours aux besoins des populations, à cause d'une faible articulation entre la planification locale et centrale ; la faible synergie entre l'Etat, le secteur privé et les OSC, le manque de coordination dans la production des outils de planification urbaine entre les départements ministériels chargés de la gestion foncière, de l'aménagement du territoire et de l'habitat ; la faible cohérence et l'insuffisance de coordination des interventions ; l'ignorance et l'incivisme des populations ; les lenteurs observées dans le processus de libération des emprises et les modalités d'indemnisation et de recasement ; la faible intégration multimodale des projets se traduisant par la généralisation du phénomène du désordre urbain.

Encadré 9 : *Les documents de planification urbaine élaborés ne sont parfois pas approuvés jusqu'à échéance et ne sont pour la plupart pas mis en œuvre, à cause notamment des faibles capacités des CTD dans l'exercice de leur mission de contrôle de l'occupation des espaces. Il est question de maîtriser le développement des villes et des villages pour accroître leur attractivité et booster la contribution des villes au PIB national.*

L'adéquation entre planification stratégique et mise en œuvre des projets sur le terrain reste un défi à relever. Pour y arriver, le Gouvernement entend :

- poursuivre et finaliser l'élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire ;
- doter toutes les municipalités des outils de planification urbaine (Plan Directeur d'Urbanisation, Plan d'Occupation des Sols ou Plans Sommaires d'Urbanisation) à l'initiative des communes, renforcer les ressources humaines des BET et des CTD pour améliorer la qualité des documents et leur mise en œuvre effective, tout en veillant au respect des prescriptions d'urbanisme qui y sont contenues en ce qui concerne les aspects liés au développement durable et équilibré ;
- améliorer la mobilité et le système de transport intermodal ;
- promouvoir le développement des villes secondaires de l'armature urbaine régionale pour les faire émerger en tant que pôles d'équilibre régionaux ;

- désenclaver les zones mal desservies pour leur assurer une meilleure intégration dans le réseau urbain régional ;
- créer et mettre en réseau les pôles de développement urbains et ruraux ;
- concernant particulièrement les villes de Douala et Yaoundé, les axes d'intervention porteront sur :
 - le renforcement de leur attractivité à travers la création de zones économiques centrales et des centres secondaires, et l'optimisation des infrastructures aéroportuaires et portuaires ;
 - la décongestion des zones industrielles avec notamment la relocalisation desdites zones autour des rocades et le long de l'autoroute Douala-Yaoundé.

3.10.2. Moyens de mise en œuvre

Au Cameroun, le financement de la mise en œuvre de l'agenda est porté par l'état central et les communes, avec le soutien des partenaires techniques et financiers, notamment : FADDEL, AFD, COMONWE ALTH, UE, GIZ, les Nations Unies et ses démembrements.

Les appuis techniques et financiers des bailleurs portent principalement sur la réalisation des infrastructures, la mise en place des outils de gouvernance, l'administration du marketing territorial, l'élaboration des Plans Nationaux de Développement, la numérisation du compte de gestion des CTD, etc.

3.11. Développement des capacités.

3.11.1. Possibilités de développer la coopération entre les villes

L'intercommunalité est une réalité au Cameroun. 107 CTD au total participent à des programmes de coopération décentralisée à travers des réseaux, des syndicats avec les communes locales et européennes, à l'effet de partager des potentialités et atouts respectifs, pour le bien-être des populations. Il s'agit notamment :

- du **Réseau des Maires Camerounais pour l'Economie Sociale et Solidaire**(REMCESS) en 2016, avec pour objectif de répondre aux préoccupations communes venant des collectivités en contribuant à l'autonomisation des CTD à travers la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Au total, 81 Communes sont membres de ce réseau ;
- le jumelage commune de Bangangté - Fondation Véola - AIMF- Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) et Agence de l'eau Seine Normandie (AESN): un Partenariat Public-

Privé décentralisé dans le secteur de l'eau et de l'assainissement de base, en 2016 ;

- le jumelage Gien –Soa ;
- le jumelage Halluin et NkongZem ;
- le jumelage Hérouville-Saint-Clair et Loum ;
- le jumelage Lamalou-les-Bains – Esse ;
- le jumelage Nogent-sur-Ois-Fomopea ;
- le jumelage Saint-Germain-au-Mont-d'Or -Baham ;
- le jumelage Stains -Mengueme ;
- le jumelage Strasbourg et Douala ;
- le jumelage Dschang -Nantes métropole.

En 2022, le CVUC envisage d'encadrer la création de 30 syndicats de commune.

3.11.2. Engagement des associations de collectivités locales en tant que promoteurs et fournisseurs du développement des capacités

Le budget des CVUC représente les 1% des comptes administratifs de chaque commune et des syndicats de communes. Il s'est élevé à 1 607 292 000 milliards de FCFA, de 2016 à 2020. Il est chiffré à 3 718 737 503 milliards FCFA en 2021 et à 3 057 112 232 milliards de FCFA en 2022.

3.11.3. Mise en œuvre des programmes de développement des capacités en matière de planification et de gestion financières

La mise en œuvre des programmes de développement des capacités est effectuée par le secteur public, privé et certaines Organisations de la Société Civile. De nombreuses initiatives sont prises par le Gouvernement pour accroître les capacités des communes à la mise en œuvre des politiques, en l'occurrence :

- le **Programme National de Formation aux Métiers de la Ville (PNFMV)**, qui entre 2015-2021a formé au total 119 CTD camerounaises sur le territoire national, pour 432 (2102) personnels formés ;
- la **NASLA (National School of Local Administration)**, consacrée à la formation et au renforcement des capacités du personnel administratif des communes et des régions ;
- le **Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR)**, qui renforce les capacités des services communaux par des outils de gestion en relation avec notamment l'entretien, la collecte des revenus ;

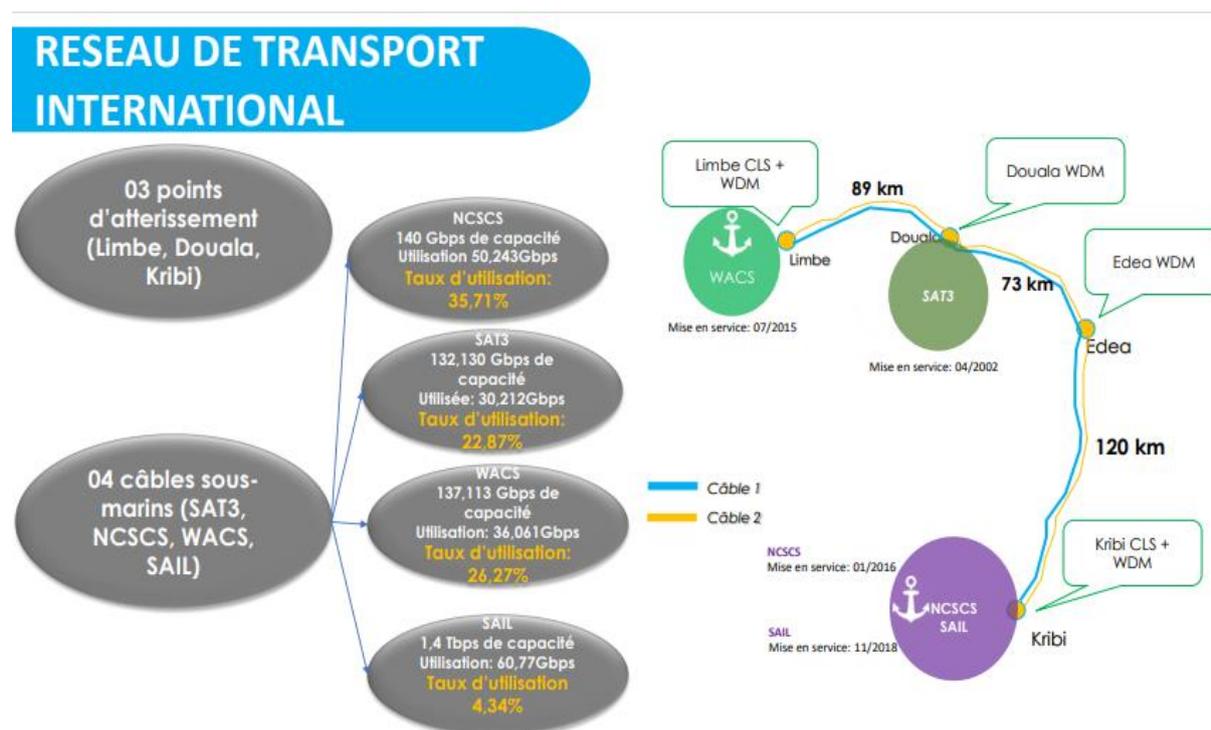
- ONU-Habitat a formé une centaine de personnes à l'utilisation d'outils de financement et de revenus fonciers (PGU, 2022).

3.12. Technologies de l'Information et Innovation

3.12.1. Accroître le déploiement des technologies et des innovations de pointe pour améliorer la prospérité partagée des villes et des régions.

De manière générale, il faut noter une densification des stations de transmission optique et l'augmentation des capacités du réseau de transmission du réseau national, pour prendre en compte les besoins de plus en plus importants en large bande des opérateurs du secteur des communications électroniques (3G/4G...) et de l'audiovisuel numérique (TNT), d'améliorer la qualité du service et de réduire les coûts de communication. Dans le cadre du **Projet National Broadband Network (NBN)**, la CAMTEL a par exemple étendu le réseau de fibre optique et acquis des infrastructures de télécommunication haut débit. En 2016, un troisième câble sous-marin NCSCS s'est ajouté à l'existant et relie le Cameroun au Nigeria. Le quatrième sous-marin SAIL a été mis en service en 2021 et relie le Cameroun au Brésil. Ces aménagements ont permis de passer de 300 000 lignes de fibres optiques en 2016 à 600 000 lignes en 2021. La boucle urbaine du réseau radio LTE /UMTS est passée de 865, 6269 km en 2016 à 1300 km environ en 2021. On a également enregistré 50 000 personnes engagées dans les chantiers de TIG dans les villes et campagnes.

Figure 3. 2 : Réseau de transport international de la CAMTEL.



Encadré 10 : Des actions sont menées pour le déploiement des technologies et des innovations de pointe. Celles-ci contribuent à positionner le pays comme un « hub numérique » pour la région CEMAC, de par sa position géographique.

Le taux de couverture du back bone national est de 100% pour les régions, 89,7 pour les départements et 56,9% pour les arrondissements.

Figure 3. 3 : Réseau actuel de transport -National

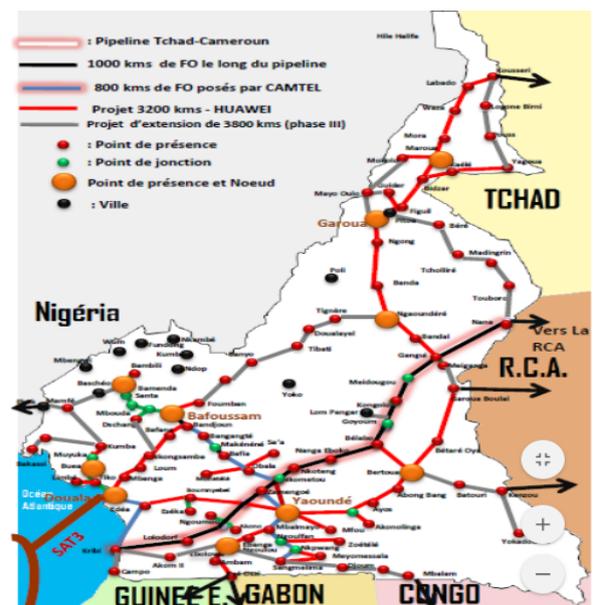
RESEAU ACTUEL DE TRANSPORT - NATIONAL

Etat actuel :

- Linéaire total d'environ **10,000 Km** de fibre optique interurbaine
- **120 points de présence**
- **7 boucles optiques de sécurisation**
- Desserte de la **presqu'île de Bakassi**

Taux de couverture :

- **10/10** des régions
- **52/58** de départements (89.7%)
- **205/360** des arrondissements (56.9%)

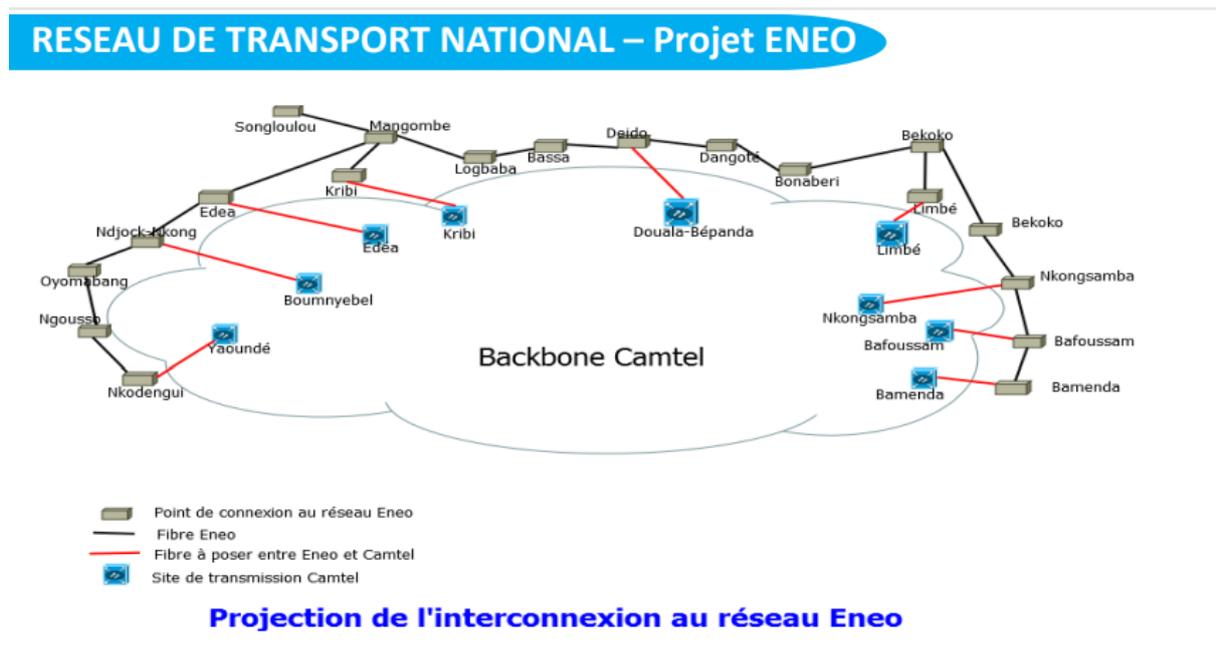


Source : CAMTEL, 2022

La société CAMTEL a également obtenu en 2020 **trois conventions de concessions** pour : le **développement et l'exploitation d'un réseau de transport haut-débit** capable d'acheminer l'ensemble des flux de trafic de communications générés sur le territoire national, ainsi que les flux échangés à l'International; le développement et à technologies orientées haut-débit en vue de l'amélioration du taux de pénétration des services de communications mobiles (Voix, Internet, Télévision) sur l'ensemble du territoire national ; le développement et l'exploitation d'un réseau fixe reposant sur une technologie filaire robuste en vue de l'amélioration du taux de pénétration des services de communications fixes filaires à haut-débit (Voix, Internet, Data, Télévision, l'hébergement...).

La mutualisation des supports CAMTEL-ENEO est envisagée pour : densifier le réseau de distribution optique dans les villes de Yaoundé et Douala ; le raccordement des postes d'identification dans l'étendue du territoire ; l'extension du réseau de vidéo-surveillance à 5000 caméras au niveau des administrations concernées ; le transport du signal TNT à travers le réseau IP sur fibre optique sur toute le territoire national et l'interconnexion des sites des institutions (cf. figure 3.4).

Figure 3. 4 : Réseau de transport National-Projet ENEO



Source : CAMTEL, 2022

Par ailleurs, l'Etat à travers le MINMIDT a installé 11 centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI), afin de susciter l'esprit d'innovation au sein des universités. L'Etat accompagne les inventeurs pour l'obtention des brevets à l'OAPI à travers l'octroi des subventions. Le nombre moyen des brevets délivrés annuellement est de 27. Le MINMIDT en collaboration avec les universités supporte à hauteur de 90% le coût dudit brevet et apporte également un appui financier aux inventeurs afin de réaliser les prototypes. A date, on dénombre deux prototypes réalisés avec l'université de DSCHANG, 04 avec l'université de Douala (l'IUT) et 05 avec l'école polytechnique de Yaoundé.

3.12.2. Mise en œuvre des outils numériques, notamment des systèmes d'information géospatiale pour améliorer la planification urbaine et territoriale, l'administration des terres et l'accès aux services urbains

Le Gouvernement à travers le MINHDU a élaboré une base de données pour la mise en ligne des documents de planification urbaine. Un **Système d'Informations Géographiques** sur le milieu urbain est mis en place depuis 2018 avec l'appui technique de l'INC pour suivre le développement urbain, améliorer la planification et la programmation de ses investissements dans les villes. Les villes de Douala et Yaoundé disposent également d'un SIG.

A travers un financement de la Banque Mondiale dans le cadre du PDVIR, un observatoire national sur l'habitat urbain et rural est en cours d'élaboration sur les villes pilotes de Douala et Batouri. Un cadre d'échange est mis en place en 2022 entre le MINH DU, le MINTP (qui dispose d'un SIG codifié sur les routes) et les concessionnaires de réseaux, pour harmoniser l'extension des réseaux urbain et la construction/réhabilitation/entretien de la voirie, coordonner les actions sur la voirie et limiter les déplacements de réseaux à travers un partage et échange numérique régulier des informations géospatiales.

Par ailleurs, l'INS appui techniquement le MINH DU depuis 2014 dans le cadre d'une convention de partenariat. Une plateforme web de microdonnées sera installée dans les 360 communes pour la remontée automatique des informations notamment sur les actes administratifs d'urbanisme, la voirie, l'assainissement, l'aménagement urbain...

Dans le domaine des TIC, le Gouvernement prévoit de :

- passer totalement de l'analogique au numérique et développer des parcs numériques ;
- promouvoir une synergie d'actions et des partenariats stratégiques entre l'Etat et les grands opérateurs privés nationaux et internationaux ;
- restructurer le secteur en créant une société de patrimoine de l'infrastructure numérique en de construire l'infrastructure numérique conséquente;
- sécuriser globalement les réseaux.

3.13. Réponse à la pandémie de COVID 19

Il convient de rappeler que le premier cas confirmé en laboratoire a été signalé en mars 2020. Au début concentrée sur les villes de Douala et Yaoundé, la pandémie a touché toutes les 10 régions du pays. La riposte s'est organisée en quatre (04) axes : la recherche active et précoce des cas par un dépistage généralisé ; la prise en charge des cas avec extension des capacités ; la régulation sociale pour éviter la propagation et la gouvernance et la redevabilité.

Des efforts louables ont été consentis par le Gouvernement et les autres acteurs privés et la société civile, tels que : la création des centres de prise en charge ; la décentralisation du test biologique ; la dotation des régions en médicaments ; la mise en place des systèmes régionaux de gestion des incidents ((SG) ; l'implémentation du lavage des mains et du port du masque dans l'espace public ; la désinsectisation, la dératisation et l'enlèvement des ordures ménagères. Le système de santé a été renforcé au niveau du plateau technique,

la sensibilisation et les appuis financiers permettent d'améliorer significativement la prise en charge des cas.

Le Cameroun a élaboré un plan national de prévention et de réponse qui a inspiré beaucoup d'autres pays d'Afrique. Ce plan vise à prévenir les crises futures et renforcer la résilience des populations et des communautés locales face aux multiples risques, avec les appuis multiformes des partenaires nationaux et internationaux. Les actions sont accentuées dans les sites de forte concentration, des quartiers peuplés et insalubres.

Le PIB national s'est contracté de 2.4% en 2020. Avec la pandémie, l'activité économique a connu un ralentissement. La croissance a été affectée par la persistance des crises sécuritaires et sociopolitiques, ainsi que la contreperformance des entreprises publiques.

En perspective, un accent est mis sur l'allocation rationnelle des ressources, la protection du personnel soignant, la sensibilisation communautaire, la décentralisation de la gestion de la crise, le renforcement du système de santé.

Encadré 11 : *Le Gouvernement considère la COVID 19 comme une opportunité pour poser les jalons d'un système de santé plus performant, valoriser la pharmacopée locale traditionnelle, disposer des données sur l'habitat et les ménages vulnérables à partir des données du 4^e RGPH en cours de préparation, pour une localisation effective de cette catégorie de ménages sur le terrain en cas de crise.*

Pour le relèvement post-Covid, ONU-HABITAT et le MINHDU à travers le Programme de Gouvernance Urbaine, l'Agence Internationale de développement Suédoise (SIDA) dans le cadre du projet « **Favoriser le partenariat pour ne laisser personne pour compte dans la mise en œuvre du plan de relèvement socio-économique Covid-19 dans les villes de Douala, Yaoundé et Bafoussam** », ont élaboré un diagnostic qui a permis à chacune des communes concernées de bâtir un plan de relèvement contenant des idées de projets en lien avec l'amélioration des services urbains de base et la création d'emploi, parmi lesquelles cinq (05) ont été retenues par municipalité et seront financées par lesdits partenaires. L'élaboration des plans de relèvement ont débouché sur des plans de communication des risques.

3.14. Suivi et examen de l'Agenda 2036

Le Cameroun a élaboré la **loi N°2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique**, qui fixe entre autres les principes de base, le cadre institutionnel pour la production des statistiques officielles fortement recommandées pour l'élaboration des rapports nationaux. Cette loi conforte la décentralisation de la production statistique sous l'encadrement de l'Institut National de la Statistique (INS).

Par ailleurs, **le MINHDU a signé une Convention avec l'INS d'une part et le BUCREP d'autre part**, pour un appui technique dans la production des indicateurs de performance et du NPV, **avec l'INC** par ailleurs, pour les données spatiales devant permettre d'étayer les rapports d'examen volontaires. Des bases de données statistiques et géospatiales ont été élaborées dans ce cadre.

Le reporting de l'ODD11 et de l'agenda 2036 est organisé autour d'une équipe technique interne au MINHDU, élargie aux administrations publiques productrices des variables, au secteur privé et à la société civile. Un Comité « HABITAT » est également envisagé. A cet effet, nous pourrions nous inspirer de l'expérience du Sénégal en tenant compte du contexte camerounais et en cohérence avec le dispositif national de suivi des ODD.

Encadré 12 : Des cadres de collaboration sont en cours de signature avec des administrations qui investissent sur le sol urbain, dans un contexte de mutualisation des ressources pour la production des données. Il s'agit d'une logique initiée par le MINHDU et partagée avec l'ensemble des acteurs du public (y compris celles en charge des questions foncières et du développement local), du privé et de la société civile, pour accroître le volume de la production des informations statistiques et géospatiales dans un cadre formel, en vue d'améliorer la planification urbaine territoriale, la coordination des actions et le reporting national de l'ODD 11 et du NPV.

Les défis sont les suivants ;

- produire les données de manière régulière à l'échelle des villes dans le cadre des enquêtes d'envergure nationale, désagrégées notamment par sexe, âge pour combler le déficit d'information sur la vulnérabilité ;
- amener les CTD à mettre en place leurs Systèmes d'Informations Géographiques, produire les données de référence (statistique et géospatiales) sur les établissements humains et obtenir l'adhésion de l'ensemble des acteurs pour une production régulière des informations.

En perspective, le MINH DU prévoit :

- de favoriser une appropriation des principes et cadre de mise en œuvre du Nouveau au Programme pour les Villes et son Cadre Régional Harmonisé, ainsi que des indicateurs de suivi;
- d'organiser des ateliers de renforcement des capacités au niveau central, régional et local impliquant l'ensemble des acteurs nationaux pour une prise en compte de l'ODD 11 et de l'agenda 2036 dans la mise en œuvre de leurs projets, ainsi que la mise en place et l'utilisation d'un SIG ;
- d'installer un système local de collecte et de remontée automatique de l'information (bureau statistique) au niveau des communes en collaboration avec le MINDDEVEL et l'INS, pour un meilleur suivi des progrès.

CONCLUSION

Le Cameroun s'est inscrit dans une démarche progressive et optimiste de la mise en œuvre des agendas internationaux sur le développement durable, et particulièrement de l'ODD 11 et de l'Agenda 2036 sur les villes durables.

Le premier Rapport sur l'examen National Volontaire HABITAT III+6 présente l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'ODD 11 et du Nouveau Programme pour les Villes par le Cameroun au cours des six dernières années (2016-2022), identifie les défis et passe en revue les perspectives.

L'urbanisation est considérée comme une opportunité au Cameroun. Les politiques, stratégies et plans d'action sont élaborés et mis en œuvre en fonction du contexte économique, avec des appuis techniques et financiers des partenaires internationaux. Les bonnes pratiques sont observées tant au niveau du gouvernement central que des municipalités et de la société civile, dans la plupart des domaines évalués. La décentralisation est un atout pour le pays qui par ailleurs est un exemple pour plusieurs pays en Afrique en ce qui concerne la gestion de la crise liée à la pandémie de COVID 19.

D'une manière générale, le Cameroun pour améliorer sa performance mise sur la qualité des outils d'aménagement du territoire et des documents de planification urbaine, le développement des capacités locales, la création de compétences avérées dans tous les secteurs de l'économie nationale et à tous les niveaux, un travail décent pour tous, le développement des infrastructures économiques structurantes, le renforcement des mesures de lutte contre les changements climatiques, la réduction de la fracture numérique et le développement d'un secteur privé performant et compétitif, la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, ainsi que le renforcement des mécanismes de financement des projets et le partenariat mondial pour le développement durable.

Les défis les plus préoccupants concernent notamment l'emploi jeune, l'habitat précaire et l'insalubrité, la fourniture en services urbains de base et de mobilité, l'accès au foncier, aux logements décents, la disponibilité de l'information statistique pour le suivi-évaluation. Ceci suggère une meilleure planification sectorielle tirant avantage des synergies intersectorielles, une budgétisation sensible aux ODD, une transparence du système de gestion des finances publiques et un devoir de redevabilité. L'enjeu le plus important est la gouvernabilité du processus qui inclut la qualité de la coordination, des dépenses et du suivi-évaluation.

Les limites de ce rapport d'examen volontaire portent sur l'insuffisance des données qualitatives et quantitatives à l'échelle nationale. En effet, les opérations d'envergure nationale qui auraient permis de mieux caractériser le cadre de vie des ménages (qualité des logements, accès à l'eau, électricité, assainissement...) sont envisagées (ECAM, RGPH...). Celles qui existent ne couvrent pas la période de l'évaluation et ont la faiblesse de ne pas être désagrégés par ville et types de vulnérabilités (sexe, âge, handicap...). Les données de l'EESI 3 sur l'emploi et le secteur informel réalisé en 2021 par l'INS ne sont pas publiées.

RECOMMANDATIONS CLES

Les principales recommandations ci-après permettront d'améliorer les progrès dans la mise en œuvre de l'ODD 11 et du Nouveau Programme pour les Villes au Cameroun. Il s'agit de:

1. Mettre un accent sur la planification urbaine inclusive et résiliente à travers notamment le renforcement de la coordination dans la production des statistiques sur le milieu urbain et des outils de planification urbaine entre les départements ministériels chargés de la gestion foncière, de l'aménagement du territoire et de l'habitat, pour une meilleure transformation structurelle ;
2. Renforcer la synergie et les partenariats entre les acteurs publics, privés et la société civile, ainsi que l'action des CTD en faveur de la mobilité urbaine, du développement des activités génératrices de revenus en zones rurales, de la création d'emplois, de la collecte et du recyclage des déchets, de l'aménagement des espaces verts et d'un contrôle rigoureux de l'occupation anarchique ;
3. Soutenir la mobilisation des Ministres en charge de l'habitat et du développement urbain de l'Afrique Centrale pour promouvoir la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les Villes en vue de l'atteinte de l'ODD11 ;
4. Mettre en place à court terme un comité « HABITATIII » en synergie avec le comité national de suivi des ODD ;
5. Mobiliser les ressources en vue de la production des statistiques nécessaires au suivi de la mise en œuvre des ODD en général et du NPV.

BIBLIOGRAPHIE

- Annuaire statistiques du MINH DU
- Annuaire statistiques du MINEFOP
- Annuaire statistiques du MINEPDED
- Annuaire statistiques du MINEDUB
- Annuaire statistiques du MINESEC
- Document de travail CAMTEL-2022, présentation des réseaux et des infrastructures fibre optique et radio
- INS, Enquête Complémentaire-Enquête Camerounaise auprès des Ménages IV, 2016, Edition 2018
- INS, Enquête Démographique et de Santé au Cameroun, 2018
- INS, 2017, Enquête FinScope Consommateur au Cameroun
- FEICOM, L'Observatoire du Développement Local Gilbert BIWOLE, Fichier de données
- MINAC, plan de travail annuel et CDMT 2017-2022
- MINPROFF, Palmarès genre des administrations publiques, élargi aux organismes publics et parapublics 2019
- MINPROFF, ONU-Femmes, le profil genre pays au Cameroun 2020
- MINPROFF, Palmarès genre des administrations publiques, élargi aux organismes publics et parapublics 2019
- Note de synthèse sur l'inflation au premier semestre 2021 du 30 Août 2021
- ONU Femmes, Projets Genre et Route et Projet Ring Road, projet en cours de réalisation 2022
- Plan Stratégique National de lutte contre le VIH, le SIDA et les IST 2014-2017
- Rapport PNFMV, Résultats obtenus de 2015 à 2021
- Politique Nationale de Protection Social (PNPS)
- Rapport Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM 4) : Pauvreté et activité Economique
- Rapport Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM 4) : Aspect subjectif de la Pauvreté
- Rapport sur le profil du logement au Cameroun
- Rapport National sur la note de conjoncture du MINEFOP
- Sites WEB du MINJEC, MINSANTE, MINTP
- UNSD, <https://unstats.un.org/sdgs/UNSDG/countryprofiles/cmr> Consulté le 06 avril 2022.

ANNEXES

Annexe 1 : Formulaire



Abonnez-vous à DeepL Pro pour éditer ce document.
Visitez www.DeepL.com/Pro pour en savoir plus.



Rapports nationaux sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du nouvel agenda urbain

Formulaire hors ligne - Plate-forme sur l'agenda urbain

Ce formulaire est une version hors ligne du formulaire de rapport en ligne. Il est destiné à servir de guide uniquement pour les points focaux des États membres lorsqu'ils préparent les informations à télécharger sur la plate-forme de l'agenda urbain. Veuillez prendre note de la limite de mots pour chaque question. Si vous n'avez pas accès au formulaire en ligne, veuillez nous écrire à l'adresse urbanagendaplatform@un.org. L'accès au formulaire de rapport en ligne est accordé sur une base individuelle. Le formulaire est uniquement disponible pour les points focaux des États membres. L'inscription seule ne vous donne pas un accès direct au formulaire.

INFORMATIONS DE BASE	
État membre	
Année	
Titre	
Contact du point focal	
Nom*	
Poste/rôle*	

Ministère/département*	
Courriel*	
Numéro de téléphone*	
Point focal alternatif	
Nom*	
Poste/rôle*	
Ministère/département*	
Courriel*	
Numéro de téléphone*	
Résumé exécutif <i>Décrivez en quelques phrases (100 mots maximum) la situation, les perspectives, les succès et les défis de la mise en œuvre de l'ANU. Processus adopté pour préparer le rapport - coordination à différents niveaux du gouvernement, méthodes participatives et inclusives utilisées, composition de l'équipe.</i>	
Partenariats et engagements des parties prenantes <i>Décrivez en quelques phrases (max 150 mots)</i>	
Réponse de COVID 19 <i>Décrivez en quelques phrases (max 150 mots)</i>	
Les objectifs de développement durable*. <i>Sélectionner les objectifs de développement durable les plus pertinents</i>	

ENGAGEMENTS TRANSFORMATEURS

DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE POUR L'INCLUSION SOCIALE ET L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ

Décrivez les progrès que votre gouvernement national, les gouvernements locaux (y compris la capitale ou la ville principale) et les autres gouvernements infranationaux, en partenariat avec les parties prenantes, ont réalisés dans la mise en œuvre de l'ANU dans les domaines énumérés ci-dessous. Décrivez les résultats obtenus, les défis rencontrés et les leçons apprises dans ces domaines. La description doit inclure les meilleures pratiques, des études de cas et des exemples spécifiques. Si possible, fournissez au moins quatre indicateurs pour votre pays dans les domaines de progrès suivants.

Inclusion sociale et élimination de la pauvreté	<p>1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none">• Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté international, par sexe, âge au niveau national urbain	
	<p>2. S'attaquer aux inégalités dans les zones urbaines en promouvant des opportunités et des avantages partagés de manière égale. <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none">• Taux de chômage par sexe, âge, personnes handicapées et par ville• Coefficient de Gini aux niveaux national/urbain ;	
	<p>3. Renforcer l'inclusion sociale des groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées et migrants).</p>	

	<p>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les femmes se voient reconnaître le droit légal d'hériter et de posséder des biens.</i> • <i>Présence d'une législation nationale interdisant toute discrimination en matière de logement, d'accès aux équipements publics et aux services sociaux fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.</i> • <i>Part moyenne de la zone bâtie des villes qui constitue un espace ouvert à usage public pour tous, par sexe, âge et personnes handicapées.</i> 	
	<p>4. Garantir l'accès aux espaces publics, notamment aux rues, aux trottoirs et aux pistes cyclables.</p> <p>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pourcentage de la longueur de la route qui a des voies réservées aux vélos (à l'exclusion des autoroutes).</i> • <i>Pourcentage de la longueur de la route qui a des trottoirs dédiés (à l'exclusion des autoroutes).</i> 	
Accès à un logement adéquat	<p>1. Garantir l'accès à un logement adéquat et abordable</p> <p>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Montant médian des sommes consacrées au logement et au transport par ménage en pourcentage du revenu annuel médian des ménages locataires</i> • <i>Rapport entre le prix médian du marché libre d'un logement et le revenu annuel médian du ménage</i> 	

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pourcentage de personnes vivant dans des logements inabordables</i> 	
	<p>2. Garantir l'accès à des options de financement de logements durables <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Dette hypothécaire par rapport au PIB</i> 	
	<p>3. Établir la sécurité d'occupation <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Proportion de la population adulte totale ayant des droits fonciers sûrs avec (a) des documents légalement reconnus ; et (b) qui perçoivent leurs droits fonciers comme sûrs, par sexe et par type de tenure.</i> • <i>Proportion de villes disposant de programmes d'assainissement des bidonvilles</i> • <i>Nombre de villes disposant d'une enveloppe budgétaire annuelle consacrée à l'une des cinq privations des bidonvilles et à des espaces publics inclusifs dans les zones de bidonvilles connues.</i> • <i>Pourcentage de villes ayant intégré des politiques et des réglementations en matière de logement dans leurs plans de développement local</i> 	
	<p>4. Mettre en place des programmes d'amélioration des bidonvilles <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Investissement total dans le logement (dans les secteurs formel et informel de la zone urbaine), en pourcentage du produit intérieur brut.</i> 	

	<p>5. Intégrer le logement dans les plans de développement urbain <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pourcentage des dépenses publiques consacrées au logement et aux équipements collectifs</i> 	
<p>Accès aux services de base</p>	<p>1. Fournir un accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'élimination des déchets solides. <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité</i> • <i>Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés de manière sûre</i> • <i>Proportion de déchets solides municipaux collectés et gérés dans des installations contrôlées par rapport au total des déchets solides municipaux produits par les villes ;</i> 	
	<p>2. Garantir l'accès à un système de transport public sûr et efficace <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pourcentage de navetteurs utilisant les transports publics</i> 	
	<p>3. Fournir un accès aux énergies renouvelables modernes <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale</i> 	

Décrivez les progrès que votre gouvernement national, les gouvernements locaux (y compris la capitale ou la ville principale) et les autres gouvernements infranationaux, en partenariat avec les parties prenantes, ont réalisés dans la mise en œuvre de l'ANU dans les domaines énumérés ci-dessous. Décrivez les résultats obtenus, les défis rencontrés et les leçons apprises dans ces domaines. La description doit inclure les meilleures pratiques, des études de cas et des exemples spécifiques. Si possible, fournissez au moins quatre indicateurs pour votre pays dans les domaines de progrès suivants.

Économie urbaine inclusive

<p>1. Assurer un emploi productif pour tous, y compris pour les jeunes <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de jeunes (15-24 ans) qui ne sont pas dans l'enseignement, l'emploi ou la formation. • Taux de croissance annuel du PIB réel par personne occupée 	
<p>2. Renforcer l'économie informelle <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de l'emploi informel dans l'emploi non-agricole, par sexe. 	
<p>3. Soutenir les petites et moyennes entreprises <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Part du PIB des petites et moyennes entreprises (en pourcentage) 	
<p>4. Promouvoir un environnement favorable, équitable et responsable pour les entreprises et l'innovation. <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p>	

	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jours pour enregistrer une nouvelle entreprise dans le pays. 	
Prospérité durable pour tous les postes	<p>1. Diversifier l'économie urbaine et promouvoir les industries culturelles et créatives <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emploi dans les industries culturelles et créatives en tant que proportion de l'emploi total • Emploi manufacturier en proportion de l'emploi total 	
	<p>2. Développer des compétences techniques et entrepreneuriales pour prospérer dans une économie urbaine moderne. <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre annuel de personnes formées dans l'enseignement professionnel et technique 	
	<p>3. Développer les liens entre les villes et les campagnes pour maximiser la productivité. <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Votre pays dispose-t-il d'une politique urbaine nationale ou d'un plan de développement régional qui (a) répond à la dynamique de la population, (b) assure un développement territorial équilibré et (c) augmente la marge de manœuvre fiscale locale. 	

DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET RÉILIENT SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

Décrivez les progrès que votre gouvernement national, les gouvernements locaux (y compris la capitale ou la ville principale) et les autres gouvernements infranationaux, en partenariat avec les parties prenantes, ont réalisés dans la mise en œuvre de l'ANU dans les domaines énumérés ci-dessous. Décrivez les résultats

obtenus, les défis rencontrés et les leçons apprises dans ces domaines. La description doit inclure les meilleures pratiques, des études de cas et des exemples spécifiques. Si possible, fournissez au moins quatre indicateurs pour votre pays dans les domaines de progrès suivants.

Résilience, atténuation et adaptation des villes et des établissements humains	<p>1. Minimiser l'étalement urbain et la perte de biodiversité <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport entre le taux de consommation des terres et le taux de croissance de la population. • Proportion de terres situées dans des zones naturelles protégées 	
	<p>2. Mettre en œuvre des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de gouvernements locaux qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe conformes aux stratégies nationales. • Pourcentage de gouvernements infranationaux/locaux dont les budgets sont consacrés aux actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. • Pourcentage de villes disposant d'une cartographie multi-aléas • Niveaux moyens annuels de particules fines (par exemple, PM2,5 et PM10) dans les villes (pondérés en fonction de la population) • Taux de mortalité attribué à la pollution des ménages et de l'air ambiant 	
	<p>3. Développer des systèmes pour réduire l'impact des catastrophes naturelles et d'origine humaine <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le pays dispose-t-il d'un système de surveillance et de prévision multi-aléas ? 	

	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de villes qui ont / le pourcentage de la population urbaine qui est couverte par des systèmes d'alerte précoce multi-aléas. 	
	<p>4. Renforcer la résilience urbaine par des infrastructures et un aménagement du territoire de qualité</p> <p><i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de villes disposant d'une cartographie multi-aléas 	
Gestion et utilisation durables des ressources naturelles	<p>1. Renforcer la gestion durable des ressources naturelles dans les zones urbaines</p> <p><i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par PIB Consommation intérieure de matières, consommation intérieure de matières par habitant et consommation intérieure de matières par PIB. Espace vert par habitant 	
	<p>2. Favoriser la conservation des ressources et la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets.</p> <p><i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de recyclage, tonnes de matériaux recyclés 	
	<p>3. Mettre en œuvre une gestion écologiquement rationnelle des ressources en eau et des zones côtières</p> <p><i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p>	

	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un plan de gestion des côtes et/ou des terres mis en œuvre dans le pays. 	
	<p>4. Adopter une approche de ville intelligente qui tire parti de la numérisation, des énergies et des technologies propres. <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de réduction de la consommation annuelle d'énergie finale dans les foyers utilisant des systèmes de surveillance intelligents. • Part des carrefours avec des feux de signalisation reliés à des systèmes de gestion du trafic. 	

MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE

CONSTRUIRE UNE STRUCTURE DE GOUVERNANCE : ÉTABLIR UN CADRE DE SOUTIEN

Décrivez ce que votre gouvernement national, les gouvernements locaux (y compris la capitale ou la ville principale) et les autres gouvernements infranationaux, en partenariat avec les parties prenantes, ont fait, y compris les résultats obtenus, dans les domaines énumérés ci-dessous. Décrivez les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises, les meilleures pratiques et les études de cas, le cas échéant, dans ces domaines.

<p>Construire la structure de gouvernance urbaine : Établir un cadre de soutien</p>	<p>1. Décentralisation pour permettre aux gouvernements locaux et sous-nationaux d'assumer les responsabilités qui leur incombent. <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contrôle des autorités locales est-il exercé selon les procédures et dans les cas prévus par la constitution ou la <u>loi</u> ? • Pourcentage du budget total sur lequel le gouvernement local / infranational a toute latitude pour décider des priorités (autonomie financière). 	
--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pourcentage des ressources financières du gouvernement local / sous-national générées par des sources de revenus endogènes (internes).</i> 	
	<p>2. Lier les politiques urbaines aux mécanismes de financement et aux budgets <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pourcentage des ressources financières du gouvernement local / sous-national générées par des sources de revenus endogènes (internes).</i> 	
	<p>3. Élaborer des cadres juridiques et politiques pour renforcer la capacité des gouvernements à mettre en œuvre des politiques urbaines. <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Qualité de la loi</i> 	
	<p>4. Renforcer la capacité des gouvernements locaux et infranationaux à mettre en œuvre une gouvernance locale et métropolitaine à plusieurs niveaux. <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Publication de normes de prestation de services au niveau infranational</i> 	
	<p>5. Mettre en œuvre des approches participatives, tenant compte de l'âge et du sexe, en matière de politique et de planification urbaines. <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Proportion de villes disposant d'une structure de participation directe de la société civile à la planification et à la gestion urbaines, qui soit régulière et démocratique.</i> 	

	<p>6. Assurer la pleine participation des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux de décision. <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportions de postes (par sexe, âge, personnes handicapées et groupes de population) dans les institutions publiques (corps législatif national et local, service public et système judiciaire) par rapport aux distributions nationales. 	
<p>Planification et gestion du développement de l'espace urbain</p>	<p>1. Mettre en œuvre des politiques de développement territorial intégrées et équilibrées <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le pays dispose-t-il d'une politique urbaine nationale ou d'un plan de développement régional qui (a) répond à la dynamique de la population, (b) assure un développement territorial équilibré et (c) augmente la marge de manœuvre fiscale locale ? • Nombre de pays, de gouvernements régionaux et de villes dans lesquels les plans et les conceptions sont accessibles publiquement aux résidents (en ligne) et peuvent être consultés à tout moment. 	
	<p>2. Intégrer le logement dans les plans de développement urbain <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles, des établissements informels ou des logements inadéquats 	
	<p>3. Inclure la culture comme une composante prioritaire de la planification urbaine <i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, la protection et la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par type de patrimoine, niveau de gouvernement, type de dépenses et type de financement privé</i> 	
	<p>4. Mettre en œuvre les extensions urbaines planifiées et le remplissage, la rénovation urbaine et la régénération des zones urbaines.</p> <p><i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Densité de la population</i> • <i>Mixité de l'utilisation des sols</i> • <i>Nombre et pourcentage de la nouvelle population "accueillie" dans un plan ou une extension de ville</i> 	
	<p>5. Améliorer les capacités de planification et de conception urbaines, ainsi que la formation des urbanistes à tous les niveaux de l'administration.</p> <p><i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre d'urbanistes pour 100 000 personnes</i> 	
	<p>6. Renforcer le rôle des petites villes et des villes intermédiaires</p> <p><i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Votre pays dispose-t-il d'une politique urbaine nationale ou d'un plan de développement régional qui (a) répond à la dynamique de la population, (b) assure un développement territorial équilibré et (c) augmente l'espace fiscal local.</i> 	
	<p>7. Mettre en œuvre des systèmes de transport public multimodaux durables, y compris des options non motorisées.</p> <p><i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p>	

	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de la population ayant un accès commode aux transports publics, par sexe, âge et personnes handicapées • Pourcentage de la longueur de la route ayant des voies réservées aux vélos (à l'exclusion des autoroutes) • Pourcentage de la longueur de la route qui a des trottoirs dédiés (à l'exclusion des autoroutes) 	
Moyens de mise en œuvre	<p>1. Élaborer des cadres de financement pour la mise en œuvre de l'ANU à tous les niveaux de l'administration.</p> <p>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une structure, d'un bureau ou d'un comité national pour la mise en œuvre du <u>nouvel agenda urbain</u>. 	
	<p>2. Mobiliser des sources de financement endogènes (internes) et élargir la base de revenus des gouvernements infranationaux et locaux.</p> <p>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage du budget total sur lequel le gouvernement local / infranational a toute latitude pour décider des priorités (autonomie financière). • Pourcentage des ressources financières du gouvernement local / sous-national générées par des sources de revenus endogènes (internes). 	
	<p>3. Formuler des systèmes solides de transferts financiers du gouvernement national vers les gouvernements sous-nationaux et locaux, en fonction des besoins, des priorités et des fonctions.</p> <p>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</p> <p>Indicateurs</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> • Existence stable de la "formule de transfert" au cours des 5 dernières années, sans changements majeurs, c'est-à-dire des réductions de plus de 10%. <p>4. Mobiliser et mettre en place des intermédiaires financiers (institutions multilatérales, banques régionales de développement, fonds de développement infranationaux et locaux ; mécanismes de financement commun, etc.</p> <p><i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'au moins un fonds de financement ou d'infrastructure disponible pour les gouvernements locaux / sub-nationaux. • Pourcentage des ressources financières du gouvernement local / infranational générées par des intermédiaires financiers tels que les institutions multilatérales, les banques de développement régional, les fonds de développement locaux et infranationaux ou les mécanismes de financement commun. 	
<p>Développement des capacités</p>	<p>1. Développer les possibilités de coopération entre les villes et favoriser les échanges de solutions urbaines et l'apprentissage mutuel.</p> <p><i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de villes participant à des programmes de partenariat de ville à ville • Nombre de services publics d'eau et d'assainissement participant à des programmes de développement des capacités institutionnelles <p>2. Mettre en œuvre le développement des capacités en tant qu'approche multiforme pour formuler, mettre en œuvre, gérer, suivre et évaluer les politiques de développement urbain.</p> <p><i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pourcentage de villes et d'administrations infranationales dont le personnel est formé à la formulation, à la mise en œuvre, à la gestion, au suivi et à l'évaluation des politiques de <u>développement urbain</u>.</i> 	
	<p>3. Renforcer la capacité de tous les niveaux de gouvernement à travailler avec les groupes vulnérables afin de participer efficacement à la prise de décision concernant le développement urbain et territorial.</p> <p><i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Proportion de villes disposant d'une structure de participation directe de la société civile à la planification et à la gestion urbaines, qui soit régulière et démocratique.</i> 	
	<p>4. Engager les associations de collectivités locales en tant que promoteurs et fournisseurs du développement des capacités.</p> <p><i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Taille du budget des associations de collectivités locales</i> 	
	<p>5. Mettre en œuvre des programmes de développement des capacités sur l'utilisation des recettes foncières légales et des outils de financement.</p> <p><i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre de personnes qui ont été formées à l'utilisation d'outils de financement et de revenus fonciers par ONU-Habitat ou d'autres institutions.</i> 	
	<p>6. Mettre en œuvre des programmes de développement des capacités des administrations infranationales et locales en matière de planification et de gestion financières.</p> <p><i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pourcentage de villes/de personnel subnational formé à la planification et à la gestion financières</i> 	
Technologies de l'information et innovation	<p>1. Développer des données conviviales et participatives et des plates-formes numériques par le biais d'outils de gouvernance en ligne et de gouvernance numérique centrée sur le citoyen.</p> <p><i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pourcentage de villes utilisant des outils de gouvernance électronique et de gouvernance numérique centrée sur le citoyen.</i> 	
	<p>2. Accroître le déploiement des technologies et des innovations de pointe pour améliorer la prospérité partagée des villes et des régions.</p> <p><i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p>	
	<p>3. Mettre en œuvre des outils numériques, notamment des systèmes d'information géospatiale, pour améliorer la planification urbaine et territoriale, l'administration des terres et l'accès aux services urbains.</p> <p><i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pourcentage de villes utilisant des systèmes d'information géospatiale</i> 	
	<p>4. Renforcer les capacités à tous les niveaux du gouvernement pour suivre efficacement la mise en œuvre des politiques de développement urbain.</p> <p><i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pourcentage de villes et d'administrations infranationales dont le personnel est formé à la formulation et à la mise en œuvre de politiques de développement urbain.</i> 	

	<p>5. Renforcer tous les niveaux de gouvernement dans la collecte, la désagrégation et l'analyse des données.</p> <p><i>Décrivez en quelques phrases (1000 mots maximum) les résultats obtenus, les défis rencontrés, les leçons apprises.</i></p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre de pays ayant participé à des ateliers de renforcement des capacités sur les indicateurs du nouvel agenda urbain.</i> 	
--	---	--

SUIVI ET EXAMEN

Description des mécanismes, des outils, du cadre et/ou de la méthodologie qui ont été mis au point par le gouvernement national, les gouvernements locaux (y compris la capitale ou la grande ville) et les autres gouvernements infranationaux, en partenariat avec les parties prenantes, pour suivre la mise en œuvre du nouvel agenda urbain et en rendre compte (100 mots maximum).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

URL du site web	
Médias sociaux	
URL des médias sociaux	
Documents et rapports	
Images de soutien	
Déclarations	

Annexe 2 : Indicateurs

Tableau 3.8. Quelques indicateurs nationaux

N°	Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021
2	Pourcentage des filles dans les centres publics et privés de formation professionnelle	43,4%		50,6%	/	/	/
3	Taux brut de scolarisation de la jeune fille au primaire	118%	126%	/	108,3%	/	/
6	Taux de mal-logement	19,1%	/	/	/	/	/
7	Pourcentage des ménages propriétaires de leur logement	54,9%	/	/	/	/	/
8	Pourcentage des propriétaires détenant un titre avec un PC ou un PI	29%	/	/	/	/	/
9	Nombre de titres fonciers par les demandes d'immatriculations directes	5120	5230	7345	4378	5265	9797
10	Pourcentage de citoyens ayant accès à l'eau potable	75%	/	72,9%	/	/	/
11	Ressources allouées en termes de crédit de paiement dans le domaine de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement (FCFA)	112 347,5 millions	/	34 147 646 milliers	/	/	/
12	Proportion d'hommes actifs occupés	/	/	/	/	/	52,2%
13	Proportion de femmes actives occupées	/	/	/	/	/	47,8%
14	Nombre de jeunes insérés à partir du FNE	2016	2017	2018	2019	2020	2021
15	Part de l'emploi informel dans le secteur non agricole	72,2%	/	/	/	/	/
16	Nombre de PME créées en ligne	4153	10363	7499	7242	2003	/
17	Nombre de personnes formées dans la formation professionnelle	/	46,54	43,33	45,91	52,79	56,33
18	Proportion des femmes responsables dans les services centraux des Ministres et assimilés	18.88%	18.88%	20.80%	20.80%	/	/
19	Dépenses publiques du Cameroun en matière de préservation, protection et conservation du patrimoine culturel et naturel (FCFA)	459 634 824	550 700 000	810 040 000	788 189 349	1 659 957 598	/

Sources : productions de l'INS (ECAM2 et 3, EESI-2, EDS 2011, EC-ECAM 4) et du BUCREP (RGPH), plan de travail annuel et CDMT 2017-2022, MINPROFF (Palmarès Genre des administrations Publiques, 2022), FNE (2022), MINEFOP (2021), MINPMEESA (mybusiness.cm, 2020), MINDCAF (2021).

Annexe 3 : Equipe de rédaction

Supervision Générale

KETCHA Célestine Epouse COURTES

Ministre de l'Habitat et du Développement
Urbain (MINHDU)

Coordination Générale

NNA Mathurin

Secrétaire Général du MINHDU

Supervision Technique

LEUDJOU YAMBA Joëlle Epse MBOUGUEP

Chef de la Division des Etudes, de la
Planification et de la Coopération-PI (DEPC)

Claude Albert MEUTCHEHE NGOMSI

ONU-HABITAT

Coordination Technique

KAMGAING née POUOMOGNE DJIDJON
Josiane

Chef de la Cellule des Données Urbaines et
d'Habitat (CDUH)-Point Focal ODD et NPV

Staff technique

BEDGA NGUE Christian Mathias

Coordonnateur du Programme de
Gouvernance Urbaine

RIM A NGON Arnauld Stéphane

CEA1/DEPC/CDUH/

GUEYITOH FONKOU Line Chimène

CEA2/DEPC/CDUH

MOUDIO Levi

Chef de service de l'Auto
construction/MINHDU

DSONWA MANFO Hervé destin

Chef de service de la Sécurité
Incendie/MINHDU

BEYALA Célestin

CEA1/DDSU

EBOBISSE MEKATI Ruth Yolande

CEA2/CELCOM/MINHDU

OMBANG Emmanuel

CEA2/CELINFO/MINHDU

ABOMO OWONO Cynthia Olivia

CELTRAD/MINHDU

KENGNE Hilary

DOU/MINHDU

NTOUGOU Eric	PGU
NGASSAM Léonie	PGU
THOMSOM Paul Oscar	PDVIR
GUEMO Stephane	C2D
BOUKONG Raissa Sandie Louise	PNFMV
ZEBAZE Wilfried	CEP/ DEPC
NKUMEDJEU Diane	CCCV/ DEPC/MINHDU
DOMBOU Dimitri	CDUH /DEPC/MINHDU
TSOWA Pythagore De TIOSSOK	CDUH /DEPC/MINHDU
TEDA SOH FOSSI Rodrigue Marcial	CDUH /DEPC/MINHDU
MAPE SIMEU Morelle	CDUH /DEPC/MINHDU

Personnel d'Appui

NJOME MBELLA Georges	CDUH /DEPC/MINHDU
BONABE Paul	CDUH /DEPC/MINHDU
DJIOFACK Epse PETNGA Evariste Sandrine	CDUH /DEPC/MINHDU
BANGOMB Téclaire Amandine	CDUH /DEPC/MINHDU
NOUPUEU Maurice	CDUH /DEPC/MINHDU
MBOE Lucie	CDUH /DEPC/MINHDU
MFOU'OU Jairus	CDUH /DEPC/MINHDU
DONDJANG NJANDJA Falonne	Doctorante/IRIC (stagiaire/MINHDU)